



Rapport Annuel 2013-2014

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
30 JANVIER 2015

SOMMAIRE

Organes de direction et de contrôle	4
Bénéteau et la bourse	4
Evolution des principaux indicateurs	5
Rapport de gestion du Directoire	6
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales, et sociétales	38
Rapport complémentaire du Directoire	41
Rapport du Conseil de Surveillance	42
Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le contrôle interne	43
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président	61
Groupe Bénéteau	
- Eléments financiers	63
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	93
Bénéteau S.A.	
- Eléments financiers	95
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	109
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes	110
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital	112
Projet des résolutions	113
Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser	117
Attestation du Rapport Financier Annuel	119

Organe de Direction et de Contrôle

Conseil de Surveillance

Président
Yves Lyon-Caen

Vice-Président
Annette Roux

Yvon Bénéteau
Benjamin Bénéteau
Claude Brignon
Luc Dupé
Christian de Labriffe
Jean-Pierre Goudant
Catherine Pourre
Louis-Claude Roux

Directoire

Président
Bruno Cathelinais

Jean-Paul Chapeleau
Dieter Gust
Aymeric Duthoit
Carla Demaria

Commissaires aux Comptes

Compagnie Régionale de Poitiers
Atlantique Révision Conseil

Compagnie Régionale de Versailles
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

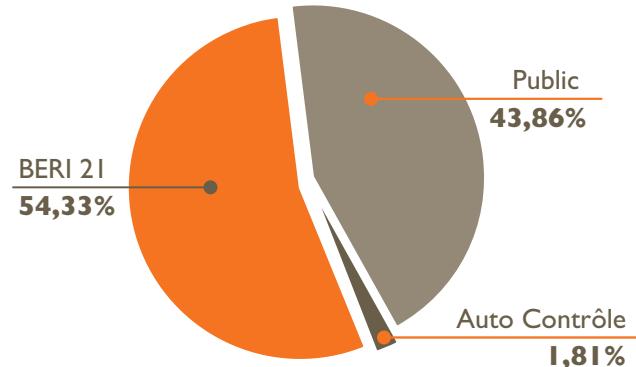
Bénéteau et la Bourse

Capital

82 789 840 actions de 0,10 €
Capital social : 8 278 984 €

Au 31 août 2014, la S.A. BERI 21, société détenue par le groupe familial, détient 54,33% du capital de BÉNÉTEAU S.A.

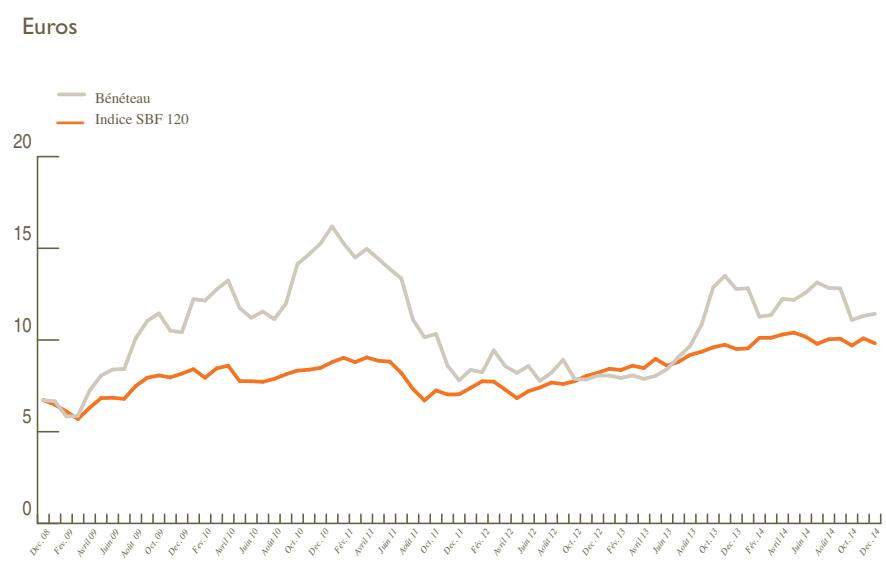
A notre connaissance, un actionnaire détient plus de 5% du capital de BÉNÉTEAU SA. Il s'agit du Fonds Franklin Ressources Inc à hauteur de 12,4446%.



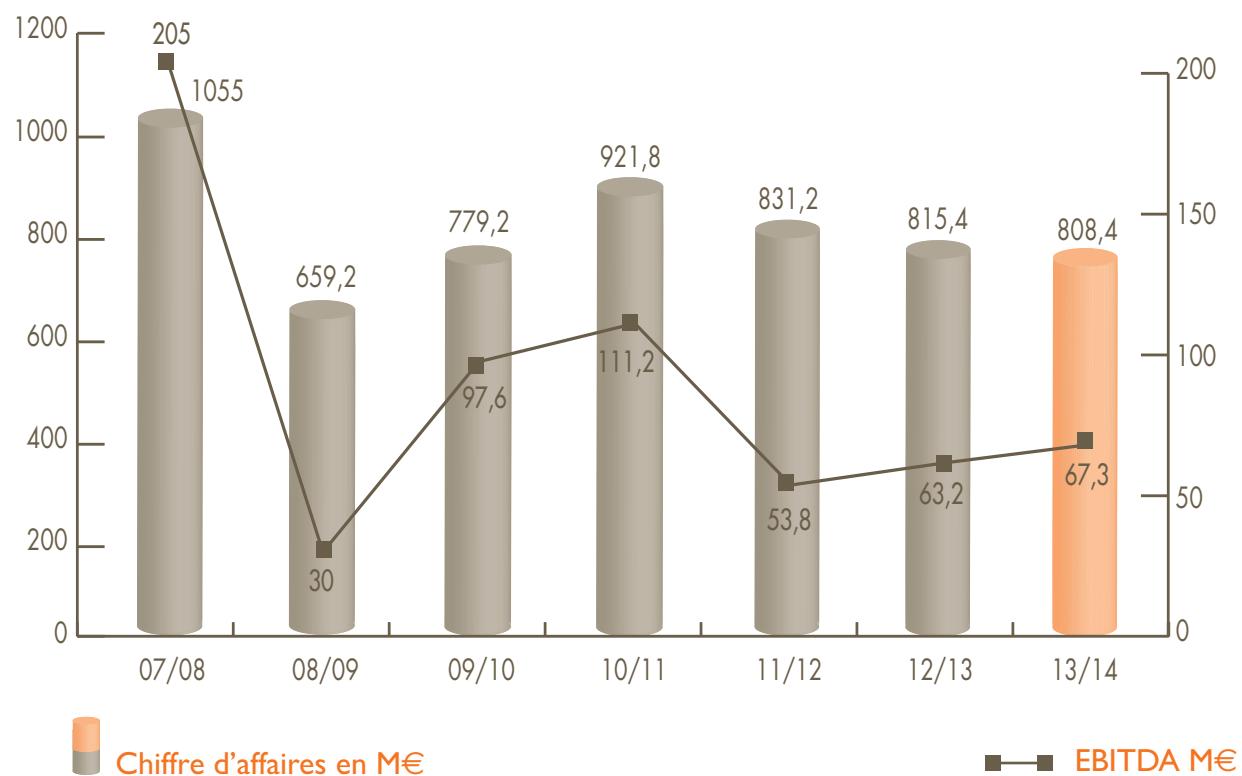
Identité du titre

Nom de la Société	BÉNÉTEAU
Place de la cotation	Euronext Paris
Compartiment	Eurolist Compartiment A
Date d'admission	Mars 1984
Dénomination du titre coté	BÉNÉTEAU
Code ISIN	FR0000035164
Nominal de l'action cotée	0,10 €
Nombre de titres	82 789 840
Droit de vote	Oui
Droit au dividende ordinaire	Oui

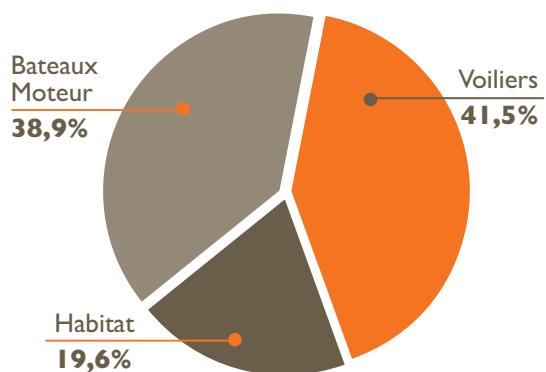
Evolution du cours de l'action Bénéteau



Evolution des Principaux Indicateurs

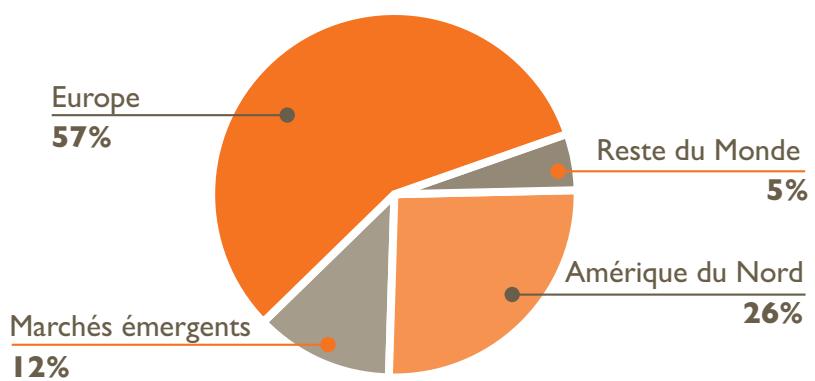


CA 2013-2014 par activité (*)



(*) avec Rec Boat Holdings LLC

Répartition géographique du CA Bateau réseau mondial (*) 2013-2014

(*) hors loueurs
avec Rec Boat Holdings LLC

GROUPE BENETEAU

En juin 2014, le groupe a acquis la société américaine Rec Boat Holdings LLC, qui possède 4 marques reconnues et un site de production dans le Michigan. Cette opération permettra au groupe d'accélérer son développement sur le marché des bateaux à moteur en Amérique du Nord, en pénétrant le segment du marché des unités de moins de 12 mètres.

Avec cette acquisition, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 808,4 millions d'euros au 31/08/2014 contre 815,4 millions d'euros au 31/08/2013.

L'exercice 2013/2014 se caractérise par une amélioration des résultats avec un résultat opérationnel courant s'élevant à 11,7 millions d'euros contre 1 million d'euros en 2012/2013.

A taux de change et périmètre constants, le résultat opérationnel courant du groupe s'établit à 17,6 millions d'euros.

Le résultat net publié s'élève à 9,4 millions d'euros.

La trésorerie nette consolidée du groupe s'établit à (-)53,1 millions d'euros.

■ I – ACTIVITE ET RESULTAT OPERATIONNEL DES DIVISIONS

• Principaux indicateurs par activité

en M€	BATEAUX		HABITAT		GROUPE	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Chiffre d'affaires	650,1	624,4	158,3	191	808,4	815,4
Résultat opérationnel courant	11,9	(1,3)	(0,2)	2,3	11,7	1,0
Autres charges/produits					(2,6)	0,0
Résultat opérationnel					9,1	1,0
Résultat opérationnel courant à périmètre constant (1)	13,9	(1,3)	(0,2)	2,6	13,7	1,3
Résultat opérationnel courant à taux de change et périmètre constant	17,8	(1,3)	(0,2)	2,6	17,6	1,3

(1)

- 2014 : hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014
- 2013 : hors « Vacances Krusoe », dont le fonds de commerce a été cédé en septembre 2013.

Le résultat opérationnel courant du groupe Bénéteau s'élève à 11,7 millions d'euros, et à 17,6 millions d'euros à périmètre et taux de change constants.

I) L'activité Bateaux

A périmètre constant, le **chiffre d'affaires** de l'activité Bateaux s'établit à 634,9 M€ pour l'exercice 2013-2014 par rapport à 624,4 M€ l'exercice précédent. A périmètre et taux de change constants, il enregistre une hausse de 2,6%.

Les marques du groupe réalisent cette année encore une croissance supérieure à celle du marché.

Cette performance résulte des nouvelles orientations stratégiques initiées en 2010 et portant sur le déploiement mondial du bateau à moteur, l'évolution vers des bateaux voile et moteur de plus

grande taille et le développement commercial dans les zones offrant un fort potentiel de croissance.

En Amérique du Nord, l'activité en dollars et à périmètre constant atteint une hausse proche de 40 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression provient tout d'abord du rebond du marché américain, esquissé en 2012/2013, puis confirmé, comme prévu, au cours de cet exercice, en voile et en moteur. Les marques ont ensuite fortement amplifié cette hausse grâce à la pénétration croissante des produits du groupe sur le marché des bateaux à moteur de plus de 12 mètres.

Sur les marchés de l'Europe occidentale, l'activité du groupe a montré une bonne résistance, se traduisant par un chiffre d'affaires stable par rapport à l'exercice précédent. Proche de son point de retournement, la zone a ainsi confirmé les anticipations du groupe.

Les marchés structurellement en croissance depuis 2009, ont connu un retrait ponctuel dû, en Russie, en Turquie et en Amérique du Sud, à la forte dépréciation de leur monnaie en début de saison, et à une certaine réserve et prudence des clients, liées au contexte du moment en Asie.

L'activité Bateaux dégage **un résultat opérationnel courant** de 11,9 millions d'euros sur l'exercice 2013/2014 contre une perte de (-) 1,3 million d'euros sur l'exercice 2012/2013. A périmètre et taux de change constants, il ressort à 17,8 millions d'euros.

L'amélioration de la rentabilité opérationnelle provient d'une gestion maîtrisée des coûts qui se traduit par une amélioration de la marge sur coûts directs et par une gestion rigoureuse des frais fixes.

A taux de change constant et périmètre constant, la marge sur coûts directs atteint 34,2% du chiffre d'affaires (contre 33% en 2013). Par ailleurs les frais fixes baissent de 6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

SPBI (Chantiers Bénéteau – Chantiers Jeanneau – BJ Technologie) (*)

	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	507,1	511,7	521,0	629,9	515,6
Résultat d'exploitation (M€)	(4,6)	(7,9)	(10,0)	51,6	35,1
Résultat net (M€)	(8,1)	(8,6)	(2,9)	34,7	30,5
Effectif moyen	3 474	3 589	3 580	3 262	3 185

(*) Avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2008, BJ Technologie a absorbé Chantiers Bénéteau et Chantiers Jeanneau par voie de fusion. L'entité ainsi constituée a changé de dénomination sociale pour devenir SPBI. Elle se compose de trois établissements : Chantiers Bénéteau – Chantiers Jeanneau et BJ Technologie.

Cette opération n'a pas modifié les organisations internes de fonctionnement et n'a eu aucun impact sur la stratégie des marques Bénéteau et Jeanneau.

Bénéteau Inc (*)	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (MUSD)	192,8	117,6	56,3	53,5	32,8
Résultat d'exploitation (MUSD)	11,1	5,4	(1,4)	1,6	(1,7)
Résultat net (MUSD)	6,5	3,7	(1,5)	0,9	(4,2)
Effectif moyen	651	174	159	153	147

(*) dont Rec Boat Holdings LLC acquise en juin 2014 par Beneteau Inc

Cours de change au 31 août 2014 : 1 € = 1,3188 USD

Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 1,3605 USD

Jeanneau America Inc	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (MUSD)	35,9	29	19,6
Résultat d'exploitation (MUSD)	2,8	1,8	2,1
Résultat net (MUSD)	1,4	0,9	1,1
Effectif moyen	8	7	4

A compter de l'exercice clos le 31 août 2013, les comptes des filiales américaines (BGM, Beneteau América Inc, Jeanneau America Inc et Beneteau Inc) sont présentés de façon consolidée.

Ostroda Yachts	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (MPLN)	209,9	216,2	203,8	207,8	149,2
Résultat d'exploitation (MPLN)	4,5	3,5	0,4	3	6,5
Résultat net (MPLN)	7,2	10,4	(3,1)	15,6	(1,2)
Effectif moyen	575	595	628	659	472
Cours de change au 31 août 2014 :	1 € = 4,2171 PLN				
Cours de change moyen sur l'exercice :	1 € = 4,1818 PLN				

CNB	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	144,8	124,8	119,6	136,8	104,6
Résultat d'exploitation (M€)	9,9	7,1	6,6	6,6	5,9
Résultat net (M€)	5,7	4,3	3,8	3,2	2,5
Effectif moyen	436	437	456	446	416

Monte Carlo Yachts	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	48,9	37,2	27,5	11,4	2,4
Résultat d'exploitation (M€)	(0,7)	(0,3)	(2,9)	(3,7)	(3,2)
Résultat net (M€)	2,2(*)	(1,1)	0,5	0,8	0,3
Effectif moyen	196	170	107	57	18

(*) dont abandon de créance consenti par GBI Holding à hauteur de 3,5 M€

GBI Holding	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (M€)	-	-	-	-	-
Résultat net (M€)	-(*)	-	-	-	-
Effectif moyen	-	-	-	-	-

(*) dont abandon de créance consenti par Bénéteau SA à hauteur de 4,8 M€

Fonderie Vrignaud sa	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	2,4	2,8	3,7	4,1	3,4
Résultat d'exploitation (M€)	0,1	0,2	0,4	0,2	-
Résultat net (M€)	0,1	0,1	0,3	-	-
Effectif moyen	11	11	11	12	9

Cette société est détenue à 74,94% par le groupe depuis le 1^{er} septembre 2009, et a pour activité principale la production de quilles de bateaux de plaisance.

Bénéteau Brasil Construções e Embraçoes sa	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Chiffre d'affaires (MBRL)	12,2	12,3	-	-
Résultat d'exploitation (MBRL)	(5,1)	(9,4)	(3,9)	-
Résultat net (MBRL)	(5,6)	(14,0)	(4,0)	-
Effectif moyen	41	35	12	-

Cours de change au 31 août 2014 : 1 € = 2,96 BRL

Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 3,1050 BRL

Cette société créée en avril 2011 a débuté son activité de production de bateaux en 2011/2012.

Bénéteau Brasil Promoções e Commercializações de Embraçoes Ltda	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires (MBRL)	4,2	42,8	1,7
Résultat d'exploitation (MBRL)	-	0,8	(1,6)
Résultat net (MBRL)	0,1	(2,4)	(1,6)
Effectif moyen	2	4	3

Cours de change au 31 août 2014 : 1 € = 2,96 BRL

Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 3,1050 BRL

Cette société créée en juillet 2011 a débuté son activité en fin d'exercice 2011/2012.

L'activité des filiales de commercialisation consiste à animer le réseau local des concessionnaires. De ce fait, le niveau et l'évolution de leur chiffre d'affaires ne sont pas significatifs des ventes réalisées sur leur territoire, la totalité des ventes de bateaux étant facturée depuis la France.

La société Beneteau UK a été fermée au cours de l'exercice.

	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Bénéteau Espana sa					
Chiffre d'affaires (M€)	0,1	0,2	0,4	0,6	0,6
Résultat net (M€)	(0,2)	-	0,1	0,2	0,2
Effectif moyen	0	1	1	1	1
Bénéteau Italia srl	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	0,7	0,8	1	1,2	1,3
Résultat net (M€)	-	-	0,1	0,3	0,6
Effectif moyen	2	3	3	3	3
Jeanneau Italia srl	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6
Résultat net (M€)	-	-	-	0,1	0,2
Effectif moyen	1	2	2	2	2
Jeanneau Asia Pacific	2013/2014	2012/2013	2011/2012		
Chiffre d'affaires (MHKD)	-	-	-		
Résultat net (MHKD)	(0,1)	0,2	0,2		
Effectif moyen	2	1	1		

Cours de change au 31 août 2014 : 1 € = 10.2208 HKD
Cours de change moyen sur l'exercice : 1 € = 10.5503 HKD

SGB Finance

SGB Finance est consolidée par mise en équivalence. Le résultat net s'élève à 3 201 K€ (part du groupe), contre 2 592 K€ l'exercice précédent.

SCI Nautilus

La SCI Nautilus a fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine dans Bénéteau SA en date du 11 juillet 2014.

2) L'activité Habitat

L'activité Habitat réalise un **chiffre d'affaires** de 158,3 M€ sur l'exercice, en retrait de 10,3 % à périmètre constant. Ce chiffre inclut 16,8 M€ pour l'Habitat résidentiel. Dans l'activité Habitat de loisirs en France, le rattrapage observé sur le marché français dès le 3^{ème} trimestre s'est confirmé en fin d'exercice. Le développement international se poursuit, en particulier en Espagne et au Benelux, où les marques O'Hara et IRM affichent une belle vitalité, avec une croissance de 21 %. Les incertitudes législatives qui avaient pesé sur le marché en Italie tout au long de l'exercice, ont été définitivement levées en mai 2014.

Le **résultat opérationnel courant** de l'activité Habitat ressort à (-)0,2 million d'euros contre 2,3 millions d'euros l'année précédente à périmètre constant et par rapport à une prévision de (-)3,0 M€, compte tenu de performances meilleures qu'attendues dans l'activité **Habitat de loisirs**.

Cette dernière réalise un résultat opérationnel de 3,7 M€ contre une prévision initiale de 1 M€.

Cette performance provient de la meilleure résistance de l'activité, dans un contexte de baisse des investissements des professionnels du tourisme, et des premiers effets positifs apparus au dernier trimestre suite à la mise en œuvre du plan de redéploiement.

La marge sur coûts directs de cette activité se maintient à 30% du chiffre d'affaires et les frais fixes s'élèvent à 38,8 millions d'euros.

Dans l'**Habitat résidentiel**, les pertes opérationnelles s'élèvent à (-)3,9 M€ sur l'exercice par rapport à (-)4,6 M€ au cours de l'exercice 2012/2013.

O'Hara	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	63,8	64,4	72,9	73,2	67,4
Résultat d'exploitation (M€)	1,2	3,6	6,9	5,9	7,5
Résultat net (M€)	0,6	2,1	0,7(*)	2,2	3,7
Effectif moyen	277	287	286	269	254

(*) dont abandon de créance consenti à O'Hara Vacances à hauteur de 3,1 M€

O'Hara Vacances	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	0,4	14,8	13,5	14,1	12,0
Résultat d'exploitation (M€)	(0,2)	(0,5)	(2,9)	(0,8)	(0,3)
Résultat net (M€)	0,1	(0,3)	- (*)	(0,9)	0,2
Effectif moyen	0	14	14	14	14

(*) dont abandon de créance consenti par O'Hara à hauteur de 3,1 M€

IRM	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	86,6	95,3	134,3	138,5	128,3
Résultat d'exploitation (M€)	2,9	4,1	14,4	16,4	11,8
Résultat net (M€)	2,5	3,0	7,5	9,2	6,5
Effectif moyen	449	462	472	463	451

JJ Trans	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	3,5	3,7	3,7	3,8	10,2
Résultat d'exploitation (M€)	(0,3)	(0,3)	(0,2)	-	1,1
Résultat net (M€)	(0,3)	(0,3)	(0,2)	(0,1)	0,7
Effectif moyen	15	16	16	17	17

BH	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	17,3	20,4	14,2	20	12,2
Résultat d'exploitation (M€)	(3,9)	(4,6)	(8,5)	(7,2)	(5,7)
Résultat net (M€)	0,1(*)	(0,1)	-	0,2	(1,9)
Effectif moyen	95	105	107	96	55

(*) dont abandon de créance consenti par Bénéteau SA à hauteur de 4 M€

BH Services	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	2,1	2,6	3,8	2,7	1,2
Résultat d'exploitation (M€)	-	-	-	-	-
Résultat net (M€)	-	-	-	-	-
Effectif moyen	27	27	26	16	4

A compter du 1^{er} septembre 2009, les services supports (Finance / Achat / Bureau d'Etude / Ressources humaines) de la division Habitat du groupe ont été regroupés sous l'entité Bio Habitat.

BIO Habitat	2013/2014	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires (M€)	15,4	14,0	16,7	17,1	11,5
Résultat d'exploitation (M€)	0,2	0,2	0,6	2,1	1,1
Résultat net (M€)	0,1	0,1	0,1	0,9	0,4
Effectif moyen	93	108	106	99	88

BIO Habitat Italia	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires (M€)	7,5	12,2	5,1
Résultat d'exploitation (M€)	(0,5)	(0,1)	(0,9)
Résultat net (M€)	(0,5)	(0,2)	(0,8)
Effectif moyen	36	39	9

Cette filiale, ayant démarré son activité en 2011/2012, a pour objet la construction de mobil homes pour le groupe en Italie.

IRM Italia	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Chiffre d'affaires (M€)	0,2	0,8	0,2
Résultat d'exploitation (M€)	(0,3)	0,2	(0,3)
Résultat net (M€)	(0,2)	0,1	(0,2)
Effectif moyen	3	3	-

Cette filiale a pour objet la promotion et l'animation des ventes de mobil homes en Italie pour la marque IRM.

Habitat d'avenir

Habitat d'avenir, dont l'objet est d'assister BH pour la commercialisation de ses maisons à ossature bois est consolidée par mise en équivalence. Le résultat net part du groupe s'élève à (-) 111 milliers d'euros au 31 août 2014, contre 51 milliers d'euros au 31 août 2013.

■ II – DU RESULTAT OPERATIONNEL COURANT AU RESULTAT NET

I) Du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 9,1 millions d'euros. Il intègre une charge de 2,6 millions d'euros correspondant pour 1 million d'euros aux frais d'acquisition de Rec Boat Holdings LLC et pour 1,6 million d'euros au plan de redéploiement de l'activité Habitat.

2) Le résultat financier

en M€	2013/2014	2012/2013
Résultat financier	(0,4)	(2,6)
Dont		
- résultat de change lié aux opérations bateaux	3,3	1,6
- résultat de change lié aux opérations de couverture	(1,6)	(2,2)
- charge d'intérêts nette des produits de placements	(2,2)	(2,0)

Le profit de change de 3,3 millions d'euros en 2013/2014 provient de l'impact favorable des parités de change au niveau de l'exploitation en provenance des filiales américaines, polonaise et brésiliennes, dont les comptes sont exprimés respectivement en dollars, en zloty et en real brésilien.

Le groupe couvre son risque de change commercial en procédant à des opérations de change à terme et des termes accumulateurs.

Au 31 août 2014, les ventes et achats à terme contre euros suivantes étaient en cours :

- 5 180 KUSD de ventes à terme au taux moyen pour 1 € de 1,3181 USD
- 23 000 KUSD d'achats à terme au taux moyen pour 1 € de 1,3716 USDD
- 116 693 KPLN de ventes à terme au taux moyen pour 1 € de 4,2920 PLN

Par ailleurs, le groupe peut se couvrir pour ses emprunts moyen terme par des swap de taux d'intérêts.

3) Le résultat net

Le résultat net part du groupe s'élève à 9,2 millions d'euros.

Le résultat net du groupe comprend la constatation d'une charge d'impôt de 2,4 millions d'euros, faisant ressortir un taux effectif de 27,52%. Retraité des déficits des filiales non activés pour un montant de 1,8 millions d'euros, ce taux ressortirait à 22,89%.

■ III - STRUCTURE FINANCIERE

I) La marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement atteint 61,6 millions d'euros contre 58,7 millions d'euros en 2012/2013.

Elle se décompose ainsi :

En M€	2013/2014	2012/2013
Résultat net (hors sociétés mises en équivalence)	6,3	(2,2)
Dotation aux amortissements	56,3	56,1
Dotations nettes aux provisions	1,8	6,1
Impôts différés	(2,1)	(0,8)
Plus ou moins values de cession	(0,8)	(0,5)
Marge brute d'autofinancement	61,6	58,7

En raison de l'application des normes IFRS, le groupe a inscrit au bilan, avec les moules auxquels ils se rattachent, les frais de développement concourant à leur réalisation. A ce titre, les dotations aux amortissements s'élèvent à 5,8 millions d'euros en 2013/2014 et 4,7 millions d'euros en 2012/2013.

2) Le tableau de financement

Le groupe a une situation de trésorerie nette au 31/08/2014 de (-)53,1 millions d'euros, après déduction des dettes financières (59,3 millions d'euros d'emprunts à moyen terme, 2 millions d'euros de comptes courants d'associés et 0,7 million d'euros de dettes financières diverses).

La trésorerie a évolué de la façon suivante :

en M€	2013/2014	2012/2013
Marge brute d'autofinancement	61,6	58,7
Variation du BFR directement lié à l'activité (1)	(20,3)	(21,2)
Variation du BFR fiscal et social (2)	(6,2)	3,6
Investissements nets (détail point 3)	(98,5)	(54,5)
Dividendes	-	-
Autres (3) (4)	0,4	1,6
Variation de trésorerie (4)	(63,0)	(11,8)
Trésorerie à l'ouverture (5)	9,9	
Trésorerie à la clôture (5)	(53,1)	
Actions en autocontrôle	12,9	

(1) Stocks + clients - fournisseurs

(2) Dettes et créances fiscales et sociales dont Impôt société

(3) principalement constitué des mouvements sur actions propres

(4) hors variation des dettes financières (comptes courants d'associés et emprunts sur crédit-bail)

(5) après dettes financières (comptes courants d'associés et emprunts sur crédit-bail)

Il convient de rappeler que la trésorerie nette du groupe suit la forte saisonnalité de son activité et qu'au bilan du 31 août elle est proche de son niveau mensuel le plus élevé. La trésorerie moyenne annuelle est sensiblement inférieure à celle qui apparaît au bilan du 31 août.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

3) Les investissements

Les principaux projets industriels ont concerné les investissements produits conformément au plan de sortie des nouveautés.

en M€	2013/2014	2012/2013
Investissements matériels	60,8	61,4
Produits de cession des immobilisations	(5,4)	(2,7)
Variation des dettes sur immobilisations	0,9	(4,2)
Variation de périmètre	42,2	0
Investissements nets	98,5	54,5

■ IV - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement, de nature à modifier l'image des opérations de l'exercice 2013/2014, n'est intervenu entre la date de clôture et la date de rédaction du présent rapport.

■ V - PERSPECTIVES

Au sein de l'activité Bateaux, en Europe, certains pays de la zone euro qui avaient été particulièrement éprouvés par la crise (comme l'Espagne, le Royaume-Uni, ou l'Italie) montrent, dans des proportions encore inégales, des signes tangibles d'amélioration. L'Europe devrait ainsi, au global, être en croissance sur la saison 2015. Pour sa part, la tendance favorable du marché nord-américain se maintient. Les marchés d'Asie et d'Amérique du Sud devraient, quant à eux, rester incertains pour 2015, sans remettre en cause le potentiel que représentent ces marchés pour le groupe Bénéteau.

Au sein de l'activité Habitat, l'image de la saison dernière, les intentions de l'ensemble des professionnels français d'ici fin décembre constitueront des indicateurs plus tangibles pour caractériser la saison en cours. A l'export, l'activité sera en croissance sur l'exercice.

■ VI - RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE et ENVIRONNEMENTALE

Nos fondamentaux : nos valeurs

Les principes de la Responsabilité Sociale d'Entreprise et de Développement Durable s'intègrent pleinement à la stratégie de croissance du groupe Bénéteau et à ses méthodes de travail. Des valeurs et des fondamentaux solides du Développement Durable font ainsi partie de l'ADN du groupe : la qualité, la rareté, la matière première noble, la transmission, et le savoir-faire.

Depuis 1884, les hommes et les femmes du groupe ont ainsi cultivé au fil des générations, la passion du produit, le sens de

l'innovation, et l'engagement constant vis-à-vis des clients et de l'environnement.

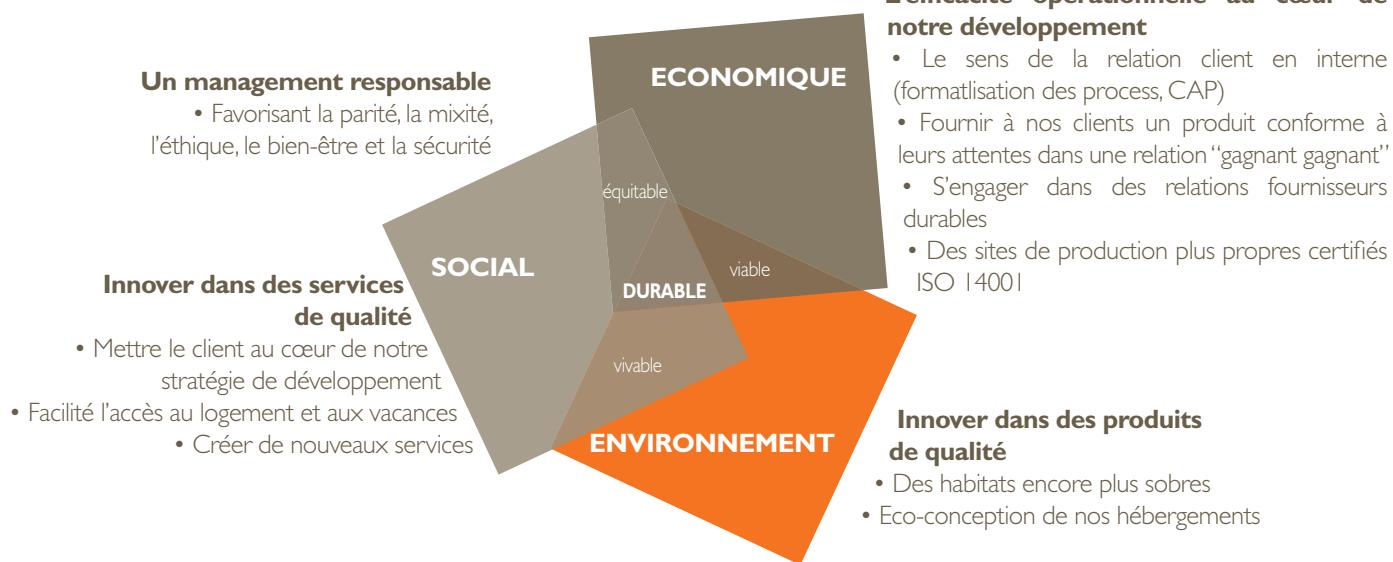
- Ouvrir au plus grand nombre l'accès à des produits de qualité,
- Répondre aux exigences des clients,
- Se développer dans le respect de l'éthique sociale,
- Limiter l'impact environnemental.

Ces valeurs cimentent, jour après jour, la cohésion du groupe. Elles sont autant d'atouts décisifs pour le présent et le futur et permettent à chacun de contribuer à l'esprit entrepreneurial.

Dans ce cadre, le groupe s'est engagé dans la certification ISO 14001 de la plupart de ses sites de production. L'activité Habitat a fait l'objet d'une évaluation de ses engagements Développement Durable dans le cadre de la norme ISO 26000, atteignant le niveau progression. Elle certifie aussi, sur un plan à 3 ans, la majorité de ses activités.

Le groupe s'attache à ce que les valeurs RSE soient appliquées chaque jour dans la conduite des affaires dans tous les pays où il est présent.

Les piliers de notre politique de Développement Durable



I – Méthodologie - Périmètre et thèmes

1.1 Référentiel d'indicateurs

La liste des indicateurs publiés a été élaborée de manière concertée par les différents contributeurs internes des sociétés du périmètre RSE, en collaboration avec un cabinet externe. Les indicateurs ont été choisis de manière à répondre le mieux possible aux exigences réglementaires françaises établies par l'article 225 de la loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et de son décret d'application, le décret n°2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Les recommandations des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI V3) ont également été prises en compte.

La liste des indicateurs publiés a été élargie cette année pour intégrer de nouveaux indicateurs sociaux, dans un objectif d'amélioration permanente des données communiquées.

1.2 Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

Cependant, certains sites reportent les indicateurs relatifs aux consommations d'eau et aux émissions de COV sur la base de l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre 2013) lorsqu'ils disposent uniquement de déclarations annuelles sur cette période.

1.3 Périmètre du reporting

Le périmètre couvre l'ensemble des sociétés dont Bénéteau SA a le contrôle opérationnel en France (sociétés consolidées par intégration globale) au 31 août 2014, et dont l'effectif moyen est supérieur à 50 personnes. La société mère, Bénéteau SA, est également incluse dans le périmètre.

Au 31 août 2014, les sociétés répondant à cette définition et entrant dans le périmètre sont :

- Bénéteau SA,
- Pour l'activité Bateaux : SPBI et CNB,
- Pour l'activité Habitat : O'HARA, IRM, BH et Bio Habitat.

Les sociétés incluses dans le reporting RSE représentent 75% des effectifs totaux du groupe au 31 août 2014, contre 82% au 31 août 2013. Retraité de l'acquisition de la société Rec Boat Holdings LLC réalisée en juin 2014, les sociétés incluses dans le reporting RSE représentent, au 31 août 2014, 81% des effectifs totaux du groupe.

Le périmètre des sociétés incluses dans le reporting RSE est identique à celui de l'exercice précédent. Une réflexion est actuellement en cours pour étendre ce périmètre et élargir certains indicateurs aux sociétés étrangères dans les prochains reportings, afin de rapprocher le périmètre RSE du périmètre financier pour ces indicateurs.

Quelques indicateurs ont été identifiés comme non pertinents pour certaines des sociétés du périmètre et ne couvrent donc pas l'intégralité du périmètre. Il s'agit notamment des indicateurs relatifs :

- Au taux de conformité des rejets industriels aqueux : les sociétés CNB et BH ne réalisant pas de mesure du taux de conformité des rejets industriels aqueux, elles sont exclues de l'indicateur. Des plans d'actions sont mis en place au sein de ces sociétés afin de les intégrer dans cet indicateur pour les prochains reportings,
- A la consommation de résine et de gel coat : seules les sociétés de l'activité Bateaux, sociétés consommatrices de résine et de gel coat, ont été prises en compte,
- A la consommation d'eau : cet indicateur n'intègre pas le site de Cholet ainsi que la société CNB. Un process de collecte est en cours de mise en place au sein de cette société pour l'inclure dans l'indicateur dès que possible.

Par ailleurs, la société mère, Bénéteau SA, n'exerçant pas d'activité industrielle, il n'a pas été jugé pertinent de l'inclure dans les indicateurs environnementaux et sociaux (l'indicateur sociétal étant lié aux achats de production et, par conséquent, à l'activité industrielle).

Dans une perspective d'amélioration continue, les indicateurs relatifs à la consommation de bois et au ratio quantité de bois acheté / quantité de bois rebuté ont évolué et intègrent, pour cet exercice, les sociétés de l'activité Bateaux.

1.4 Procédure de reporting

Les procédures à mettre en œuvre pour la mesure et le reporting des indicateurs en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale du groupe Bénéteau sont formalisées dans un guide méthodologique.

Ce guide méthodologique a pour objectifs de :

- Préciser le rôle et les responsabilités des différents interlocuteurs,
- Présenter la liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sélectionnés pour le reporting,
- Proposer des définitions précises de chaque indicateur quantitatif ainsi que les contrôles à mettre en œuvre par chaque contributeur de manière à garantir une cohérence et une homogénéité entre les données collectées auprès des différentes filiales,
- Présenter l'outil de collecte des données.

Les données sont saisies par les différents contributeurs dans des matrices de collecte thématiques (une matrice pour chaque volet thématique). Ces matrices permettent de collecter, de valider, et de consolider les données. Des contrôles automatiques ont été paramétrés dans ces outils afin de détecter d'éventuelles incohérences ou erreurs de saisie. Les responsables thématiques contrôlent également la cohérence des données collectées afin de garantir la fiabilité des données et leur conformité aux définitions communiquées dans le guide méthodologique.

1.5 Précisions sur certains indicateurs

Volet social

Effectifs : il s'agit des collaborateurs liés par un contrat de travail avec une des sociétés du périmètre, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, rémunérés ou pas. Les effectifs pris en compte sont les effectifs inscrits au 31 août.

Les collaborateurs mis à la disposition d'une autre société et restant salariés d'une société du périmètre RSE (salariés détachés), les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, les contrats d'alternance, les collaborateurs en congés maternité, paternité et parentaux, ainsi que les personnes en congés sabatiques, en congés pour création d'entreprise, en absence longue durée, ou en arrêt maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les mandataires sociaux, les expatriés, les intérimaires, les salariés détachés par une autre entreprise, les sous-traitants, ainsi que les stagiaires ne sont pas comptabilisés.

Recrutement : un recrutement correspond à toute conclusion d'un contrat de travail, qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, dans l'année considérée. Le passage de CDD à CDI, ainsi que le passage de stagiaire à CDI, sont considérés comme des recrutements en CDI. La succession de deux CDD est comptée comme deux recrutements s'il y a interruption entre les deux contrats. Dans le cas contraire (succession de deux CDD sans interruption entre les deux contrats), un seul recrutement est comptabilisé. Les renouvellements de CDD pour des motifs différents et les mobilités internes au périmètre RSE ne sont pas considérés comme des recrutements.

Turnover : le turnover est calculé comme le rapport entre la moyenne des départs et des embauches des employés en CDI lors de l'exercice considéré et l'effectif permanent :

$$\text{Turnover} = \frac{\Sigma (\text{départs CDI} + \text{embauches CDI})}{2 * \text{Effectif permanent}}$$

Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement, décès et autres (changement de catégorie, ruptures conventionnelles, ruptures de périodes d'essai).

Effectif permanent : l'effectif permanent se compose des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et inscrits à l'effectif au 31 août de l'année.

Répartition des charges du personnel : les salaires fixes incluent les salaires de base, et ancienneté ainsi que les primes (hors primes d'objectif et primes de résultat). Les salaires variables incluent les primes d'objectif des commerciaux et les primes de résultat des cadres. Ces montants correspondent aux montants versés au cours de l'exercice. L'intérressement et la participation correspondent aux montants provisionnés au cours de l'exercice et versés au cours de l'exercice suivant.

Temps plein : les collaborateurs travaillant à temps plein sont les collaborateurs travaillant 151,67 heures par mois pour les non cadres ainsi que les collaborateurs ayant un contrat respectant la durée conventionnelle de chaque entreprise pour les cadres au forfait. L'indicateur repose sur la situation de chaque salarié au 31 août de l'année.

Absentéisme : les heures d'absence recouvrent les absences pour maladie, maladie professionnelle, mi-temps thérapeutique, accidents du travail (y compris les heures d'arrêt du jour de l'accident), ainsi que les absences non payées (congés pour convenances personnelles et absences injustifiées).

Les congés pour événements familiaux sont exclus.

Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriquement travaillées conformément aux contrats de travail hors congés payés, RTT et jours fériés.

Accidents du travail : les accidents survenus durant le temps du trajet domicile/travail ne sont pas comptabilisés. Les accidents n'ayant entraîné un arrêt que le jour de l'accident ne sont pas pris en compte. Les rechutes liées à un premier accident du travail ne sont pas comptées comme un nouvel accident du travail. Les accidents du travail non reconnus par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les accidents du travail contestés par l'employeur sont comptabilisés, sauf s'ils n'ont pas été reconnus par l'autorité administrative.

Heures travaillées réelles : les heures travaillées incluent toutes les heures de présence dans l'entreprise (y compris les heures de formation, les heures de représentation et les heures d'infirmérie), ainsi que les heures de formation à l'extérieur de l'entreprise. Le nombre d'heures théoriques par jour pour les collaborateurs travaillant au forfait jour a été défini par chaque société en fonction

de la catégorie du collaborateur.

Taux de fréquence : le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt $\times 1\ 000\ 000 / \text{nombre d'heures travaillées réelles}$.

Nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident : tous les arrêts de travail sont pris en compte quelle que soit la durée de l'arrêt mais le jour de l'accident n'est pas compté sauf lorsque la date de déclaration de l'arrêt de travail coïncide avec la date de l'accident. Les jours d'arrêts engendrés au cours de l'exercice de reporting liés à des rechutes suite à un premier accident du travail sont comptés. Dans ce cas, le jour de la rechute est également compté. Les jours d'arrêts suite à un accident du travail non reconnu par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail contesté par l'employeur sont comptés, sauf s'il n'a pas été reconnu par l'autorité administrative.

Taux de gravité : le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts $\times 1\ 000 / \text{nombre d'heures travaillées réelles}$.

Bilan des accords collectifs signés : est défini comme un accord collectif tout accord signé et déposé à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pendant l'exercice. Les avenants sont comptabilisés. Seules les négociations au sein des entreprises du périmètre RSE sont considérées pour cet indicateur. Sont donc exclues les négociations sectorielles, par branche ou nationales.

Formation : est considérée comme formation, toute intervention dispensée à un collaborateur de l'entreprise, qu'elle soit faite par un intervenant externe ou non, et qui fait l'objet d'une attestation de présence formalisée par une feuille de présence et d'un programme.

Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap : le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration annuelle AGEFIPH. Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim, et sous-traitance.

Volet environnemental

Certification ISO 14001 : les sites ou filiales pris en compte sont ceux disposant d'un certificat ISO 14001 valable au 31 août de l'exercice.

Rejets de COV : Composés Organiques Volatils (COV) : tout composé organique, à l'exclusion du méthane, ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 Kelvin ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières. Les composés organiques contiennent au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants: hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote (à l'exception des oxydes de carbones et des carbonates

et bicarbonates inorganiques). Ils sont émis, soit par combustion, soit par évaporation. Les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière réalisé sur les quantités de produits contenant des COV. Les facteurs d'émission sont issus du Guide de Rédaction d'un Schéma de Maîtrise des Emissions de COV dans le Secteur des Composites publié en 2004 et rédigé en collaboration avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique), le GPIC (Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites), la F.I.N. (Fédération des Industries Nautiques) et le SPMP (Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques).

Taux de conformité des rejets industriels aqueux : les mesures de concentration des polluants sont réalisées par un organisme agréé, selon les méthodes d'analyse normées par la réglementation locale. Une mesure conforme est une mesure dont le résultat est en dessous de la valeur limite de rejet imposée par la réglementation applicable au site de production.

Déchets : la nomenclature retenue est la suivante :

- Déchets non dangereux recyclés : carton, PVC, papier, cuivre, plastique, ferraille, plâtre,
- Déchets non dangereux valorisés : déchets de bois, sciures de bois pour l'activité Bateaux,
- Déchets non dangereux : tout venant,
- Déchets dangereux : colles, peintures, résines, piles, ampoules/ néons, DEEE, DAS.

Recyclage : retraitement de matériaux ou de substances contenues dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

Réutilisation : utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer, par exemple, la réutilisation d'une palette.

Valorisation : utilisation du déchet pour produire une source d'énergie ou pour remplacer un élément ou un matériau.

Enfouissement : mise en décharge ou stockage souterrain.

Consommation d'eau : quantité d'eau spécifiquement utilisée pour les besoins du site (à usage domestique ou industriel).

Consommation d'énergie : quantité totale d'électricité (en kWh) ou de gaz (en kWh PCS) achetée ou produite et consommée par les sites. En ce qui concerne la consommation de gaz, seul le gaz naturel est pris en compte. Les consommations de propane sont exclues du calcul.

Emissions de gaz à effet de serre : il s'agit des émissions liées à l'énergie. Les facteurs d'émission sont de 0,079 pour l'électricité (source : CO2 emissions from fuel combustion, 2012 edition, IEA) et de 0,185 pour le gaz (source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5-PDOM_REF_METH_005-EconomiesEnergie-ATEE_EcoSec.pdf).

Consommation de bois : la consommation de bois est mesurée à partir des quantités achetées dans l'année de référence, les stocks étant non significatifs à la clôture.

Consommation de résine et de gel coat : la consommation de résine et de gel coat est mesurée à partir des quantités consommées dans l'année de référence.

Volet social

Fournisseurs locaux : les fournisseurs locaux sont les fournisseurs situés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente et Aquitaine. L'adresse de référence est l'adresse de facturation.

1.6 Amélioration continue

Pour l'exercice 2013/2014, le périmètre couvre les filiales françaises et est identique à celui de l'exercice précédent. L'exercice 2013/2014 constituant la deuxième année de publication du rapport RSE, les efforts se sont concentrés, cette année, sur l'amélioration de la qualité des informations publiées. Ainsi, le périmètre a été étendu à de nouveaux indicateurs, notamment en matière sociale, et présente désormais un comparatif sur trois ans pour la plupart des indicateurs.

Dans une perspective d'amélioration continue de l'information publiée, des réflexions sont en cours pour élargir, pour les prochains reportings, certains indicateurs RSE aux filiales étrangères afin de rapprocher le périmètre RSE du périmètre financier pour ces indicateurs.

2 – Informations sociales

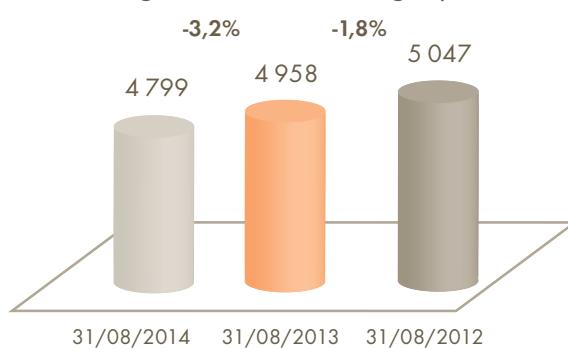
Le groupe Bénéteau agit en acteur économique, responsable et respectueux de ses collaborateurs. Sa démarche consiste en la recherche de la pérennité économique, dans le respect des hommes et des femmes participant à son développement. A ce titre, le groupe Bénéteau reconnaît le rôle important que jouent les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel, entretenant avec ces dernières des relations empreintes de respect mutuel, favorisant le dialogue et les échanges constructifs. Les entreprises du groupe adhèrent aux conventions collectives nationales et les complètent, le cas échéant, par des accords qui leur sont propres.

Le modèle des relations sociales voulu s'est affiné au fil du temps et correspond désormais à un système fondé sur le dialogue à plusieurs niveaux. A la fois soucieux de rechercher des solutions efficaces aux problèmes posés et respectueux du rôle et des responsabilités assumés par chacun, un tel système est donc garant de la continuité d'une histoire entrepreneuriale marquée par un climat social positif.

2.1 Emploi

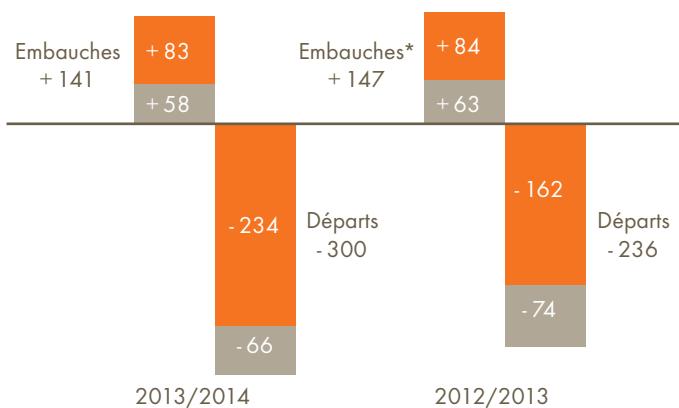
Evolution des effectifs

Evolution générale des effectifs du groupe - Périmètre RSE



Le groupe a su préserver et maintenir l'emploi, comme en témoigne la relative stabilité des effectifs sur le périmètre RSE. Cette tendance est également observée au niveau du groupe Bénéteau, les effectifs consolidés totaux restant, à périmètre constant, proches de 6 000 salariés. Toutefois, de par l'intégration en 2014 de la filiale américaine Rec Boat, on observe une croissance significative de l'effectif global du groupe s'établissant à 6 389 salariés au 31 août 2014.

Variation de l'effectif

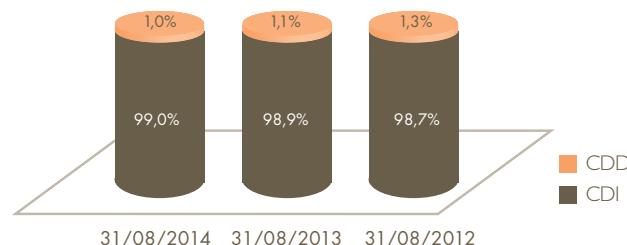


(*) La donnée publiée en 2013 a été corrigée avec la comptabilisation de l'ensemble des CDD transformés en CDI suivant la définition du groupe

Pour l'exercice 2013/2014, les licenciements représentent 25% des départs.

Pour l'ensemble du périmètre RSE, le taux de turnover s'élève à 3,1% contre 2,5% l'an passé. Ce faible turnover maîtrisé traduit la fidélité de nos effectifs, fidélité reflétée également au travers de la pyramide des âges.

Répartition par type de contrats de travail des effectifs



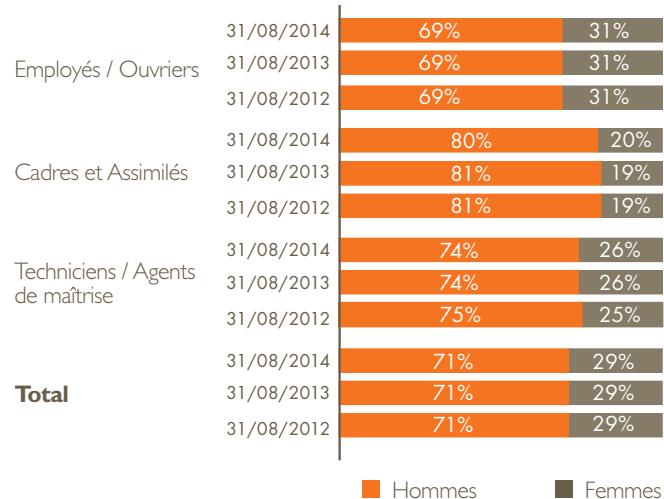
Les contrats de travail conclus au sein du groupe sont majoritairement des contrats à durée indéterminée. Afin de privilégier l'emploi stable, et de réduire la précarité, le groupe a très peu recours à des contrats à durée déterminée.

Répartition par catégorie des effectifs



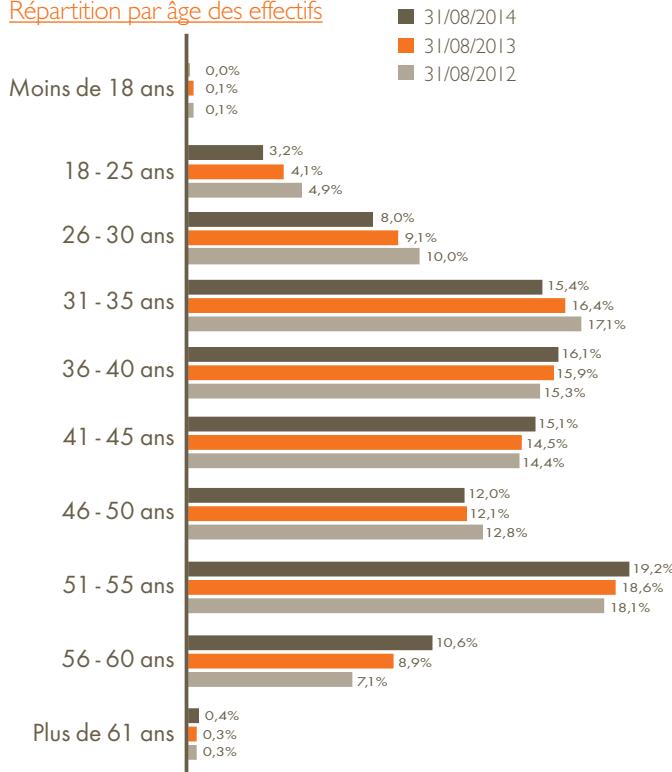
Compte tenu de la nature industrielle des activités du groupe, la part des employés/ouvriers sur l'effectif total est prépondérante.

Répartition hommes/femmes des effectifs



La part d'emplois occupés par des femmes représente 29% de l'effectif global. Cette répartition est en ligne avec les données publiées par l'INSEE pour l'industrie manufacturière.

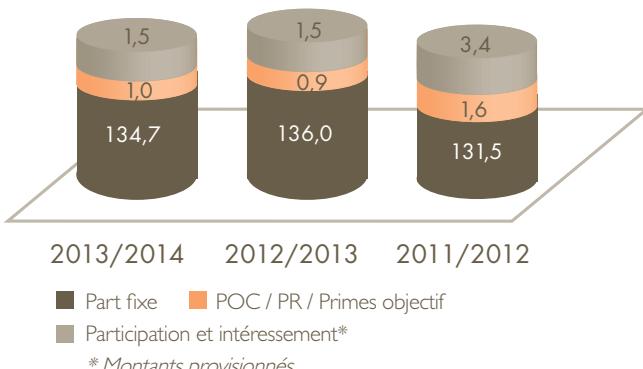
Répartition par âge des effectifs



Du fait de la très grande stabilité de l'effectif ainsi que de son ancienneté, notamment dans l'activité Bateaux, le groupe bénéficie de collaborateurs expérimentés à forte valeur ajoutée technique, gage d'une transmission optimale du savoir-faire.

Si ces éléments sont des points positifs, le groupe est conscient de l'exigence que cela représente en terme de maintien des seniors dans l'emploi, raison pour laquelle des discussions approfondies sont en cours avec les partenaires sociaux visant à mettre en place des dispositifs dans le cadre des contrats de génération.

Rémunérations et évolution (en M€)



La politique de rémunération du groupe s'articule autour d'accords négociés annuellement au sein de chaque filiale dans le respect d'un cadre d'orientations générales.

Chaque activité dispose d'accords de classifications permettant une gestion transparente des métiers, compétences, et rémunérations par coefficients de conventions collectives.

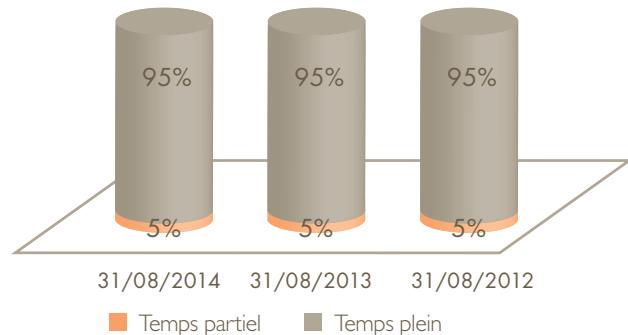
Les collaborateurs de statut cadre bénéficient d'une part variable assise, selon les fonctions, sur les résultats de l'entreprise ou leurs performances individuelles ou commerciales. Ce mode de rémunération a pour objectif de favoriser la motivation des cadres par la reconnaissance de la performance individuelle ou collective. Ces parts variables sont, dans la plupart des cas, versées aux collaborateurs au début de l'exercice suivant la réalisation de leur performance. Ainsi, les parts variables versées sur l'exercice 2013/2014 rémunèrent les performances et les résultats réalisés au titre de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, des accords d'intéressement et de participation sont discutés et déployés au sein de chaque entité du groupe.

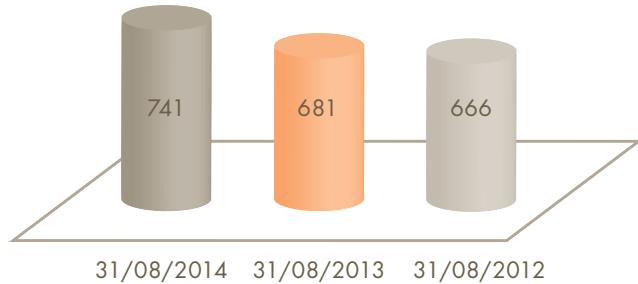
2.2 Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Répartition des effectifs entre temps plein et temps partiel



Nombre de personnes ayant occupé des emplois à horaires alternants ou de nuit pendant au moins 30 jours dans l'exercice



Le travail par équipes concerne essentiellement les métiers de moulage / composite, en lien avec les cycles de production et les processus utilisés. La progression des emplois à horaires alternants ou de nuits est liée au passage progressif de certains ateliers en 2x8 et à l'adaptation de certains horaires en discontinue sur huit heures de travail.

La part des emplois à temps partiel reste faible dans le groupe et est basée essentiellement sur du volontariat.

Dans le cadre du plan de redéploiement mis en place en 2014, et compte tenu de la forte saisonnalité de la production, un nouveau contrat à temps partiel organisé sur l'année a été proposé au personnel de production de l'activité habitat de loisirs. Ce contrat, qui repose uniquement sur du volontariat, permet aux salariés de passer d'un temps plein à un temps partiel, sur une base d'un temps de travail de 70%.

Ce passage à temps partiel est assorti de deux mesures d'accompagnement :

- Une majoration de la rémunération pendant deux ans ;
- Un accompagnement via un cabinet de recherche d'opportunités afin de permettre aux salariés qui le désirent de trouver une activité complémentaire.

96 salariés sur 600 concernés ont répondu positivement à cette proposition.

Absentéisme

Taux d'absentéisme	2013/2014	2012/2013
Maladie	6,07 %	5,45 %
Accident de travail - Maladies professionnelles	1,84 %	1,75 %
Autres*	0,24 %	0,15 %
Total	8,15 %	7,35 %

* Congés pour convenances personnelles et absences injustifiées

2.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social

Parce qu'une entreprise ne peut pas évoluer sans les hommes et les femmes qui la composent, le groupe Bénéteau est attaché à la qualité du dialogue social qui lui permet de maintenir un climat de confiance et de respect réciproque avec l'ensemble de ses collaborateurs. La communication régulière avec les salariés et les partenaires sociaux est un élément indispensable pour garantir la cohésion sociale et l'adhésion du plus grand nombre aux valeurs défendues par le groupe.

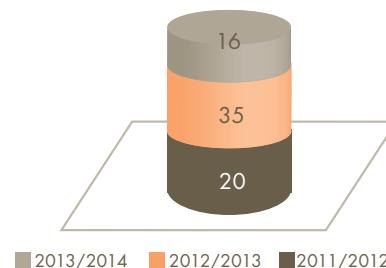
Pour pouvoir l'associer pleinement à sa stratégie et à ses résultats, le groupe réunit chaque année l'ensemble de son personnel dans le cadre de réunions générales d'informations. Ces réunions prennent des formes différentes en fonction des filiales (réunions plénières du personnel, réunions des managers, séminaires, rencontres et réunions en usine). Ces actions sont pour les salariés et la Direction des rendez-vous privilégiés cultivant la volonté de proximité et de dialogue direct.

Le groupe est particulièrement attentif à conserver une relation d'échanges continus et constructifs avec ses partenaires sociaux. De nombreux sujets sont débattus avec eux chaque année. Les

membres des Comités d'Entreprise ainsi que les Délégués du Personnel échangent tous les mois avec les Ressources Humaines. Ainsi, pour l'exercice 2013/2014, ce sont plus de 300 réunions formelles qui se sont tenues avec les partenaires sociaux. Au-delà des obligations légales (Comités d'Entreprise, Délégués du Personnel, Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), différentes commissions d'études et de réflexions ont été créées pour favoriser les échanges avec les salariés. Ces commissions portent sur les classifications, le référentiel des emplois et compétences, les formations, et les contrats de génération.

Bilan des accords collectifs signés

Nombre d'accords collectifs signés et déposés à la DIRECCTE



La nature des accords signés reflète les préoccupations et les priorités du groupe en matière sociale. Pour l'exercice 2013/2014, les accords ont notamment porté sur :

- Le respect de l'égalité homme-femme, par la signature des accords relatifs à l'égalité homme-femme dans l'activité Bateaux,
- L'amélioration des conditions de travail au travers de la signature d'accords sur le travail de nuit, et sur l'aménagement du temps de travail,
- L'association du plus grand nombre aux résultats par la signature d'accords relatifs au versement d'un supplément d'intéressement pour l'activité Habitat et d'accords permettant le déblocage anticipé de la participation et de l'épargne salariale.

2.4 Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs est au cœur des préoccupations du groupe. Ainsi, chaque unité de production dispose de son propre Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et le groupe compte actuellement plus de 19 CHSCT qui se réunissent régulièrement. Des comités relatifs à la santé et à la sécurité, composés, selon les sociétés, des Directions Générales, des Directions Techniques et Opérationnelles, des Directions Industrielles, ou des responsables santé-sécurité, et pour l'activité Bateaux, de médecins du travail, se réunissent mensuellement pour échanger sur la politique du groupe en matière de santé et de sécurité.

La plupart des sites de production de l'activité Bateaux disposent, par ailleurs, d'un animateur sécurité dont le rôle est d'assurer le déploiement de la politique sécurité localement.

Une sensibilisation à la sécurité et à l'environnement de tous les salariés de production est réalisée le jour de leur arrivée par les responsables de site. Des formations spécifiques, lors de la prise de poste, sont prévues pour certains métiers.

En complément de ces actions de sensibilisation, un point sur la sécurité est effectué tous les matins par l'équipe de production lors des communications quotidiennes dans les ateliers de production. Des audits de poste sont réalisés de manière régulière par les équipes de management en usine et sur les chantiers. Ces audits permettent d'assurer que les conditions de sécurité sont respectées et de mesurer les actions mises en œuvre.

Afin d'améliorer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, les collaborateurs du groupe sont formés de manière régulière sur les enjeux de santé et de sécurité. Dans ce cadre, SPBI a initié, cette année, une campagne de sensibilisation aux troubles musculo-squelettiques. Certains salariés de l'activité Bateaux ont, par ailleurs, suivi, cette année, une formation sur la sécurité organisée autour de six ateliers, portant notamment sur l'ergonomie, le danger des machines, le port d'EPI, la sensibilisation à la sécurité domestique et l'analyse de postes « pièges » dans les ateliers. Dans l'habitat de loisirs, la majorité des salariés des sites de production ont bénéficié d'une formation interne sur la sécurité/qualité par les services sécurité, qualité, et les directeurs de site. Dans l'habitat résidentiel, des actions spécifiques de sensibilisation aux risques liés au bruit ont été menées par le service de Santé et Travail pour les salariés de production et des services supports liés.

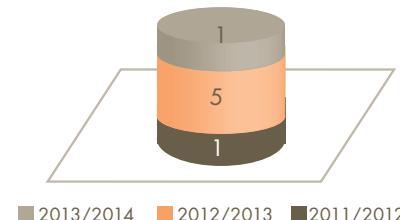
Le groupe réalise de nombreuses campagnes de communication pour sensibiliser les salariés à la sécurité, au travers, par exemple, de l'affichage de panneaux d'information au sein des usines. Cette année la diffusion des « Incontournables », qui présentent sous forme de dessins expressifs les 15 points-clés à respecter en matière de sécurité, a été étendue à l'ensemble de l'activité Habitat.

En complément de ces actions de formation et de sensibilisation, le groupe s'attache à améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs. Ainsi, en plus des équipes de méthodes industrielles traditionnelles, le groupe s'assure également de la collaboration de médecins du travail et d'une ergonome salariés. Le groupe travaille également en collaboration avec les services de prévention de Santé au travail (CARSAT, OPPBTP, Service de Santé au Travail) pour échanger sur des problématiques spécifiques, comme le risque chimique ou les travaux en hauteur. Les actions engagées dans la cadre de l'amélioration des postes de travail se sont poursuivies cette année, avec la mise en place d'assistance au vissage, l'aide à la manipulation des machines portatives, la diminution des opérations de manutention de charges manuelles, et la protection contre les chutes de hauteur. Des captations à la source sont mises en place pour les postes de reprise des pièces bois, les postes de débit bois, et les postes avec utilisation de solvants.

Par ailleurs, tous les ans, des campagnes de vaccination gratuites contre la grippe sont proposées aux collaborateurs.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Nombre d'accords collectifs signés et déposés à la DIRECCTE en matière de santé et de sécurité au travail



Sur les trois derniers exercices, sept accords relatifs à la santé et à la sécurité au travail ont été signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel et déposés à la DIRECCTE. En complément de ces accords, des plans d'actions portant sur la prévention de la pénibilité dans l'activité Bateaux ont été signés et déposés à la DIRECCTE cette année.

Accidents du travail

	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Taux de fréquence	42,5	54,0	65,8
Taux de gravité	1,8	2,2	2,2
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	13 489	10 447	9 926

Les données présentées ci-dessus intègrent, pour l'exercice 2013/2014, les données relatives à l'établissement BJT, qui avait été exclu pour le calcul des taux de fréquence et de gravité pour les exercices précédents. Retraité de ce changement de périmètre, le taux de fréquence pour l'exercice 2013/2014 s'établit à 45,3 et le taux de gravité à 1,9.

Ces données n'intègrent pas Bénéteau SA. Au sein de cette société, il n'y a pas eu d'accident du travail, ni de maladie professionnelle au cours de l'exercice 2013/2014.

Dans un souci constant d'amélioration des conditions de travail de ses salariés, le groupe Bénéteau a mis en place des actions volontaristes pour prévenir et réduire les accidents dans chaque filière.

Pour toutes les activités du groupe, l'accent est mis par chaque Direction des Opérations Industrielles sur la prévention et la résolution pragmatique des principales sources d'accidents. Outre les nombreuses actions de sensibilisation mises en œuvre au sein du groupe, la prévention repose également sur un travail de substitution de produits chimiques, l'aménagement de postes et la mise en place de moyens de protection collective (aspiration à la source). Grâce à ces actions, le groupe Bénéteau a pu réduire de manière significative les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

La progression des maladies professionnelles est notamment liée à la progression des troubles musculo-squelettiques. Conscient de l'enjeu que représentent ces maladies professionnelles, des actions de prévention spécifiques ont été déployées au sein du groupe au cours de l'exercice.

2.5 Formation

	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Nombre total d'heures de formation	51 476	55 297	45 650
Nombre d'heures de formation par salarié	10,7	11,2	9,0

Les fondamentaux des marques du groupe Bénéteau reposent sur la qualité du savoir-faire des hommes et des femmes qui le composent, leur passion du produit et leur sens de l'innovation. C'est pourquoi le développement du capital humain est au cœur de ses priorités.

Afin d'accompagner les salariés dans l'amélioration constante de leurs compétences, la formation a été définie comme un axe prioritaire de la politique de Ressources Humaines du groupe.

La politique de formation du groupe s'articule autour de trois axes prioritaires de développement :

- Le savoir-faire technique,
- L'internationalisation du groupe,
- L'efficacité managériale.

Elle est déployée au travers de trois outils puissants et opérationnels, pour un positionnement unique et novateur :

CENTRE DE FORMATION
GROUPE BÉNÉTEAU

Un Centre de Formation Technique de près de 2 000 m²
Une équipe de dix formateurs permanents
Un outil unique dans la profession ayant permis de former 1909 salariés durant l'exercice

Ecole du management opérationnel de production
4 niveaux
Superviseurs, responsables d'ateliers, coordinateurs, issus de l'ensemble des filiales
80 personnes formées en 2014.

En partenariat avec l'école de commerce de Nantes
Cursus dispensé en Anglais
Formation habilitée Titre de niveau I "Manager-Directeur d'Unité Opérationnelle" - Corporate MBA
Managers à potentiel issus de l'ensemble des filiales
2 niveaux : Diriger - Manager
Une première promotion de 8 personnes en 2014
Promotion Aristote

Cursus Managers
Audencia Nantes
School of Management
GROUPE BÉNÉTEAU

Grâce à ses dix formateurs permanents et à ses 88 modules de formation, le Centre de Formation Technique, créé en 2011, propose aux collaborateurs :

- Un accompagnement technique en atelier pour chaque collaborateur formé,
- Une anticipation des nouvelles technologies,
- Une cartographie des habilitations pour gérer la polyvalence et les transferts inter-sites.

Ce Centre de Formation a permis à 1 909 opérateurs d'être formés sur l'exercice 2013/2014.

La première session du Bénéteau MBA, la promotion Aristote, réunit des collaborateurs de divisions, sociétés et fonctions diverses. Cette formation renforce les liens transverses et la complémentarité des approches métier.



Promotion
Aristote
MBA Bénéteau

Les différents outils de formation mis en place depuis un an, ont permis d'accroître sensiblement le nombre total d'heures consacrées à la formation qui a progressé de 21% au cours de l'exercice 2012/2013 pour atteindre 11,2 heures par salarié et se stabilise à 10,7 heures par salarié au cours de l'exercice 2013/2014.

2.6 Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de ses accords sur l'égalité professionnelle, le groupe Bénéteau s'assure du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes par :

- Une analyse annuelle comparée et détaillée, avec les partenaires sociaux, de la situation des hommes et des femmes,
- Une grille de salaire unique : une compétence = un poste = un coefficient = un taux horaire.

Cette politique en faveur de l'équité et de la mixité se traduit à tous les échelons de la hiérarchie. Le groupe a ainsi mis en place un Comité de Direction paritaire dans l'habitat de loisirs.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap	315,5	357,9	361,2

Le groupe a poursuivi ses actions en faveur des personnes handicapées via des actions et investissements visant l'intégration ou le maintien dans l'emploi des salariés concernés.

La diminution du nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap est en partie liée aux départs en retraite des salariés concernés.

Politique de lutte contre les discriminations

La politique générale en matière de Ressources Humaines s'appuie sur des outils de gestion transparents visant à garantir une équité optimale. Pour exemple, chaque filiale dispose d'accords de classifications négociés avec les partenaires sociaux et conformes aux dispositions légales et conventionnelles. Des entretiens annuels d'évaluation permettent à chacun de valider la classification des connaissances et des compétences professionnelles.

2.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le groupe respecte les principes fondamentaux du Droit du Travail et les réglementations en vigueur. Il s'engage notamment à lutter contre toute forme de discrimination.

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective sont inscrits dans la législation française. Les conventions collectives qui encadrent les activités du groupe garantissent une protection de l'ensemble des salariés du groupe.

Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le groupe prohibe toute discrimination tant à l'embauche que pendant l'exécution du contrat de travail. Il n'a fait l'objet d'aucune plainte à ce titre. Les processus de recrutement ont été établis dans le respect des règles éthiques et garantissent, par exemple, un accès à l'information et une obligation pour le groupe d'informer tout candidat de la suite donnée à son dossier.

Elimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants

Le groupe respecte les conventions internationales en vigueur relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition du travail des enfants.

3 – Informations environnementales

3.1 Politique générale en matière environnementale

Organisation générale

Conscient de l'impact environnemental de ses activités, le groupe Bénéteau a fait de sa démarche environnementale une vraie valeur d'entreprise qui se décline autour de trois enjeux majeurs :



I - La pérennisation de la conformité réglementaire des sites de production

Le groupe a poursuivi, cette année, sa démarche de certification ISO 14001 de l'ensemble des sites de production. A ce jour, 16 des 21 sites de production des sociétés du périmètre RSE ont été certifiés, les autres usines poursuivant leur démarche de certification. Par ailleurs, l'ensemble des activités de l'Habitat a fait l'objet d'une évaluation ISO 26000 en 2012.

Le groupe s'appuie sur un réseau de correspondants performants et compétents qui alertent de manière régulière les différents services sur les évolutions réglementaires. Les bonnes pratiques identifiées dans le cadre de cette veille réglementaire sont déployées au sein de l'ensemble des sites concernés. Cette veille permet ainsi de s'assurer que les différents sites de production respectent au mieux les exigences en matière de réglementation.

II - La diminution des impacts environnementaux des activités

Cet engagement se traduit par une politique qui vise à :

- Diminuer les émissions de COV grâce à la mise en place de produits et de processus de transformation moins émissifs (le dernier atelier de transformation des composites abrite principalement des processus de transformation non émissifs en COV),
- Réduire les déchets par la diminution de la génération à la source (emballage, optimisation des découpes, rebuts),
- Augmenter le niveau de valorisation des déchets dangereux (eaux souillées via le Parc biologique, régénération des déchets souillés d'acétone, DEEE et batteries, recyclage ou réutilisation des contenants après lavage).

III - La réduction de l'empreinte écologique des produits

Au sein de l'activité **Bateaux**, la réduction de l'empreinte écologique des produits se concrétise par :

- Le développement de la motorisation hybride,
- L'utilisation de bois reconstitué en substitution des essences fines,
- L'obtention du label « Bateau bleu » de la Fédération des Industries Nautiques pour l'ensemble des bateaux de la branche plaisance (pour gérer les rejets d'eaux noires, éviter les pollutions lors des ravitaillements en carburant, réduire la consommation d'énergie à bord),
- L'auto-trime : correction de l'assiette afin de réduire les consommations,
- Le choix des moteurs et l'optimisation des systèmes de propulsion en vue d'assurer performance et consommation réduite,
- Des actions menées conjointement avec la Fédération des Industries Nautiques pour réduire l'impact environnemental des bateaux, tout au long de leur cycle de vie.

Ainsi, le groupe a été le premier à proposer la solution technique dite de « propulsion hybride » où, sous voile, les hélices assurent la recharge des batteries, permettant de diviser par quatre la consommation d'énergie par rapport aux systèmes diesel classiques, tout en réduisant la pollution sonore.

L'habitat de loisirs s'est engagé dans une démarche d'éco-conception. Chaque gamme fait l'objet d'un éco-profil intégrant plus de 100 critères. Une notation, réalisée par un groupe multidisciplinaire, permet d'évaluer les améliorations de tous les millésimes en phase de conception. La démarche d'éco-conception repose sur le choix de matériaux respectueux de l'environnement, d'équipements économies en énergie et de solutions favorisant la déconstruction, en s'appuyant sur les axes suivants :

- Le confort de vie (accessibilité et habitat sain),
- La maintenance et le nettoyage aisés,
- L'intégration des habitats au sein de l'environnement paysagé,
- L'optimisation de la mise en place de la résidence mobile (réversibilité, déchets engendrés),
- Le choix reflété des équipements et accessoires permettant des économies d'eau et d'énergie (l'utilisation en standard pour les éclairages des ampoules à faible consommation d'énergie ou led, des équipements classe A ou A+, des solutions économies de type clef contacteur, minuteur pour éclairage extérieur),
- La politique d'achat responsable des matériaux et composants,
- La diminution des impacts liés au transport en amont et en aval,
- L'optimisation environnementale en fin de vie.

Au sein de l'**habitat résidentiel**, cet enjeu se décline à travers :

- Le choix du bois dans son principe de construction comme matériau écologique (capteur de CO₂, limitation des effets de serre lors de sa transformation, excellent isolant thermique, ressource renouvelable, recyclabilité et revalorisation énergétique),
- Une stratégie environnementale préventive : tri des déchets, utilisation optimisée des énergies, « chantiers propres »,
- Un éco-bilan positif : l'évaluation carbone réalisée met en avant une contribution positive de l'activité.

Grâce à ces innovations, les logements MUSE et EVE affichent des performances énergétiques en moyenne 20% supérieures à la réglementation thermique en vigueur.

Dans tous les cas, ces évolutions reposent sur d'importants programmes de recherche et profitent avant tout aux clients. Le développement durable constitue ainsi un formidable levier d'innovation au sein du groupe.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et de les impliquer dans la démarche développement durable du groupe, chaque nouvel arrivant suit une formation au cours de laquelle sont rappelés les principes de tri des déchets et les actions à mettre en œuvre quotidiennement pour diminuer les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de composants. Le groupe dispense des formations spécifiques aux personnes ayant une mission environnementale particulière afin de leur rappeler leurs rôles et responsabilités en matière de protection et de respect de l'environnement.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les actions menées pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions sont pilotées par des plans de management environnementaux. Ces plans sont définis par la Direction et déployés au sein des usines. Des revues de Direction sont effectuées annuellement afin de faire un bilan des actions et des indicateurs de l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante.

Dans l'activité Bateaux, les actions se concentrent sur la diminution des consommations d'acétone grâce, notamment, à la mise en place de fontaines de lavage à réduits lessiviels et à la recherche de produits de substitution. Le groupe a également travaillé sur la sécurisation de certains contenants de stockage en procédant au remplacement d'Eco futs en plastique par des équipements en inox.

La réalisation de ces actions s'inscrit dans une démarche, menée avec les assureurs, de labellisation « Risque Hautement Protégé ». Deux sites sont actuellement en cours de labellisation (Challans et Cholet).

L'activité Habitat a poursuivi ses actions de mise en conformité réglementaire, de formation des salariés, et de mise en place de rétention et de kits anti-pollution pour réduire le risque chimique.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Le groupe n'a pas constitué de provision pour couvrir des risques environnementaux. Ces risques sont couverts dans le cadre de la Garantie Responsabilité Civile Atteinte à l'environnement du fait de l'exploitation des sites de l'assuré.

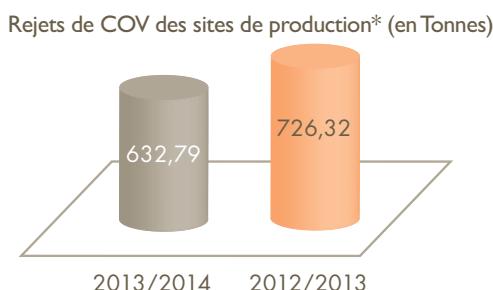
Au cours de l'exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'a été constaté sur les sites de production des sociétés du périmètre RSE.

3.2 Pollution et gestion des déchets

Tous les sites de production du groupe Bénéteau ont pour objectif de limiter les différents impacts environnementaux que leurs activités peuvent avoir sur le milieu qui les entoure.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air; l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Impact sur l'atmosphère



(*) Données établies sur la base de l'année civile pour SPBI

Les émissions de COV ont été réduites de 13% par rapport à l'an passé. Outre un travail approfondi sur la consommation d'acétone, le groupe a porté ses efforts sur le développement de techniques d'injection et d'infusion moins émissives, notamment la polymérisation sous vide pour la fabrication de pièces en polyester. L'utilisation de produits, gel coat, résine, et enduit de collage, à faible teneur en styrène ou COV, a également été privilégiée.

Impact sur le milieu aquatique

Tous les sites du groupe disposent de séparateurs à hydrocarbure, régulièrement entretenus, qui permettent d'épurer les eaux avant rejet dans le milieu naturel.

La plupart des bassins d'essai des bateaux, activité la plus consommatrice en eau, ont été équipés de système de filtration au sable permettant de conserver une eau de qualité et de réduire l'utilisation de produits chimiques de conservation de l'eau.

Les rejets aqueux font l'objet d'une surveillance par des mesures régulières.

Le taux de conformité des rejets industriels aqueux est stable par rapport à l'an passé et se situe à 97%.

Prévention des principaux risques en matière d'atteinte à l'environnement

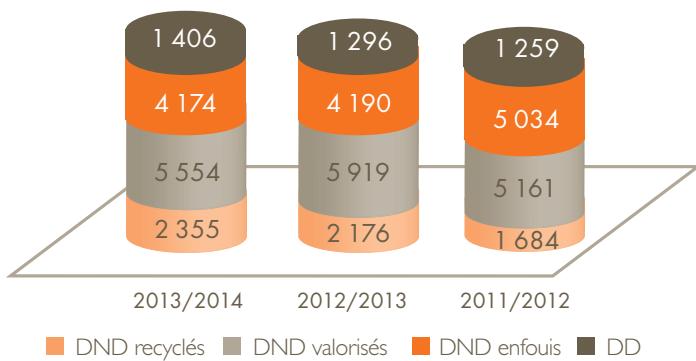
Les principaux risques identifiés en matière d'atteinte à l'environnement portent sur les déversements et les incendies.

Tous les sites ont la capacité de circonscrire un éventuel accident de déversement, fuite ou eaux d'extinction en cas d'incendie, grâce aux équipements en place. Ces équipements sont notamment composés d'aires de dépôtage étanches et de stockage sécurisées, d'obturateurs, de bassins de rétention et de kits d'intervention. Les personnes manipulant des matières dangereuses sont formées à l'utilisation de ces kits et aux risques liés aux produits.

Les organisations techniques et humaines nécessaires pour prévenir le risque de pollution accidentelle lié aux incendies ont été mises en place sur tous les sites. Ces dernières sont définies dans des plans d'urgence internes. Des équipes spécifiques de première intervention sont formées à l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, Robinet Incendie Armé) et s'entraînent régulièrement lors d'exercices. Certains sites disposent, en complément, d'équipiers de seconde intervention ESI habilités à intervenir sur des feux de plus grosse importance. Les sites sont tous équipés de détection incendie et, pour les plus sensibles, de sprinkleurs. Des audits sont réalisés régulièrement par les assureurs sur les sites.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Quantité de déchets industriels générés par type (en Tonnes)



■ DND recyclés ■ DND valorisés ■ DND enfouis ■ DD

	2013/2014	2012/2013	2011/2012
Taux de valorisation des déchets non dangereux	65,5%	65,9%	57,6%

Le groupe vise à améliorer de manière constante le suivi et la collecte des déchets. Tous les sites du groupe procèdent au tri sélectif des déchets depuis plusieurs années, avec des filières de valorisation, notamment des déchets d'emballages et de bois.

Le groupe reste en veille permanente sur les nouvelles filières de valorisation.

Dans ce cadre, il est engagé dans des actions de soutien pour la mise en place de filières permettant le traitement des déchets polyester, en partenariat avec d'autres acteurs régionaux.

Plusieurs des sites de production, dont deux nouveaux sites cette année, ont, par ailleurs, conclu un partenariat avec un fournisseur de bois qui récupère les chutes de bois et certaines poussières de bois afin de les valoriser énergétiquement.

Une filière plâtre a également été mise en place dans l'habitat résidentiel. Les chutes de plaques de plâtre sont collectées par le prestataire déchets, puis acheminées chez un fabricant de plaques de plâtre qui les réinjecte dans sa production, selon des proportions définies.

Cette année, une filière verre a été développée au sein de la société Bio Habitat.

Ces différentes actions ont permis d'améliorer le taux de valorisation des déchets non dangereux, qui est passé de 57,6% en 2011/2012 à 65,9% en 2012/2013 pour se stabiliser à 65,5% en 2013/2014.

Pour certains sites, les déchets enfouis sont revalorisés énergétiquement grâce à un traitement en centre d'enfouissement. Ainsi, selon les informations communiquées par notre prestataire, une tonne de déchets traités lui permet de produire 30 kWh d'électricité.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les limites de nuisances sonores sont fixées dans les arrêtés propres à chaque site. Dans ce cadre, le groupe réalise un suivi régulier de ses émissions sonores. Afin de réduire ces nuisances, les sites procèdent à des investissements spécifiques de capotage ou au déplacement de machines et installations bruyantes. Une attention particulière est également portée sur l'impact sonore des nouveaux équipements lors de leur achat.

3.3 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

En m ³	2013/2014
Consommation d'eau*	57 443

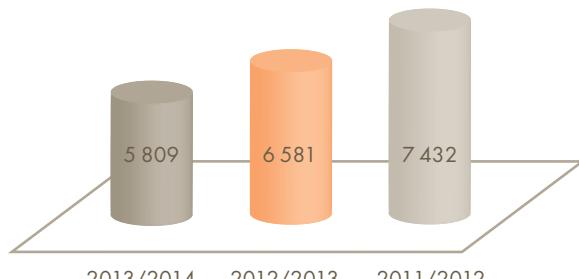
(*) Données hors site de Cholet et hors CNB établies sur la base de l'année civile pour SPBI

L'eau est principalement consommée par l'activité Bateaux notamment pour le remplissage de ses bassins d'essai et pour la réalisation des tests d'étanchéité. L'eau utilisée provient du réseau public et de forages pour certains sites. Sur les sites le permettant, une surveillance régulière des consommations d'eau est mise en place afin de minimiser le risque de fuite.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales ressources utilisées par le groupe sont les produits parapétroliers et le bois.

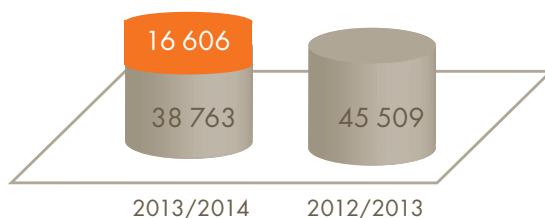
Consommation de résine / gel coat (en tonnes) - Activités Bateaux*



* Base année civile pour SPBI

Des actions ont été mises en œuvre pour maîtriser la consommation de résine et de gel coat. Ces actions, qui ont notamment reposé sur la mise en place de machines plus performantes permettant de réduire l'utilisation de ces produits lors de l'injection, ont permis de diminuer de 12% la consommation de résine et de gel coat.

Consommation de bois (en m³)



■ Consommation de bois - Activité Habitat
■ Consommation de bois - Activité Bateaux

(*) Hors Bio Habitat. Données 2012/2013 non disponibles pour l'activité Bateaux

	2013/2014	2012/2013
Quantité de bois rebuté / Quantité de bois consommé		
Périmètre RSE	15,6%	N.C
Activité Habitat	10,2%	9,6%

Compte tenu de sa faible empreinte écologique, l'utilisation du bois est privilégiée dans la fabrication des logements, qu'il s'agisse de l'habitat résidentiel ou de l'habitat de loisirs.

Le bois utilisé provient essentiellement de forêts éco-gérées et possède par conséquent un label PEFC ou FSC.

Le groupe veille, par ailleurs, à réduire son utilisation du bois en optimisant les plans de débit et la gestion des fins de vie de produits afin de générer le moins de rebuts possible. La totalité des déchets de bois, hormis les sciures de l'activité Habitat, fait l'objet d'une revalorisation. Ces mesures, conjuguées à la baisse de l'activité, ont permis de réduire de 15% la consommation de bois de l'activité Habitat cette année.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

	2013/2014	2012/2013	Variation
Consommation d'électricité - KWh	31 860 278	35 140 919	- 9%
Consommation de gaz naturel - KWh PCS	46 055 880	60 954 918	- 24%
Emission de gaz à effet de serre liées à la consom. d'énergies - t eq. CO2	11 037	14 053	- 21%

L'électricité est utilisée pour le fonctionnement des usines de production et l'éclairage. Le gaz est utilisé pour le chauffage des bâtiments industriels et des principaux bâtiments administratifs.

Des plans d'actions énergie visant à réduire les consommations d'énergie sont déployés sur tous les sites. Ces plans d'actions reposent sur :

- Un suivi centralisé des énergies permettant d'adapter le niveau d'utilisation des différentes énergies en fonction de l'activité, grâce à la mise en place de centrales de gestion,
- Des actions de détection des fuites grâce à un suivi régulier des consommations et une vérification régulière des installations par la maintenance dans les ateliers,
- La récupération de la chaleur issue de locaux de compresseur, pour chauffer des ateliers en remplacement du chauffage gaz,
- La mise en place de compresseurs moins énergivores proposant un meilleur rendement,
- L'optimisation des ventilations ateliers,
- La mise en place de dé-stratificateurs dans les ateliers prototypes pour garantir une meilleure homogénéité de la chaleur dans les ateliers et éviter les plus hautes températures sous plafond,
- Des actions de sensibilisation (chasse au « gaspillage »).

Grâce à ces plans d'action, et à un hiver plus doux, les consommations d'électricité et de gaz ont diminué, respectivement, de 9% et de 24%.

Utilisation des sols

Tous les sites du groupe sont ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et sont soumis à ce titre à une réglementation très stricte. Parmi ces sites, 6 sont des sites ICPE soumis à autorisation et sont certifiés ISO 14001.

3.4 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les évaluations carbone réalisées au sein de certaines sociétés du groupe ont conduit à la mise en place des plans d'actions énergie décrits ci-dessus. Ces évaluations ont aussi confirmé l'intérêt écologique de l'utilisation du bois en tant que matière première. Le groupe est conscient des conséquences que pourraient engendrer des événements climatiques tels qu'une canicule, des inondations, des tempêtes ou des chutes de neige. Dans ce cadre, un plan canicule a été défini, en collaboration avec les services de Santé au travail.

Dans l'habitat de loisirs, des consignes ont été déployées sur certains sites pour le calage des mobil-homes en cas de vent fort. En cas d'alerte rouge (vent, inondation, neige ou autre), le personnel a interdiction de se rendre sur les parcs de stockage et les techniciens des SAV sur les campings.

3.5 Protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité est prise en compte lors de la construction des nouveaux sites, dans le cadre du dossier ICPE.

Par ailleurs, le bois consommé par l'activité Habitat est issu de forêts gérées durablement, pour lesquelles la protection de la biodiversité fait partie intégrante des critères de gestion.

4 – Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le groupe Bénéteau est particulièrement attaché à des pratiques professionnelles responsables et durables au service de ses parties prenantes : clients, partenaires commerciaux, fournisseurs, collaborateurs. Il a la volonté d'agir en entreprise citoyenne dans les communautés au sein desquelles il évolue au travers de ses divers engagements.

4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité du groupe

Tout en adoptant un profil de plus en plus international, le groupe reste très ancré dans le territoire Vendéen, berceau du groupe familial créé en 1884 par Benjamin Bénéteau à Croix-de-Vie. La plupart de ses sites de production, ainsi que son siège social, sont situés dans l'Ouest de la France.

Le groupe intervient comme un employeur de premier plan au niveau local et s'implique dans la vie locale par le biais de divers engagements :

- Une participation active aux projets de développement du bassin local d'emploi, en partenariat avec les acteurs locaux tels que l'Ecole de la 2^{ème} chance,
- La mise à disposition d'un collaborateur spécialisé dans le recrutement pour la sélection des étudiants d'un centre de formation initiale local,
- Une contribution à l'insertion des populations en difficultés : recours aux ESAT et aux associations de travailleurs en situation de handicap,
- Une représentation dans les réseaux locaux : adhésion au réseau EntreprendreVendée, participation de deux directeurs d'usine à des groupements d'employeurs départementaux,
- Une sensibilisation des salariés aux actions de solidarité locales : dons du sang, dons.

Cette année, la société BH, avec le support de la Fondation Bénéteau, a soutenu le projet Atlantic Challenge regroupant des écoles de la région Nantaise dans le cadre du Solar Decathlon. Cette compétition réunit des universités et grandes écoles du monde entier autour d'un défi, celui de concevoir et de réaliser un habitat à l'échelle 1, fonctionnel, et utilisant le soleil comme seule source d'énergie. Encourageant les projets et réflexions autour de l'habitat de demain, BH, partenaire de l'équipe Atlantic Challenge, a

accompagné les étudiants dans leur réflexion et dans la réalisation du prototype en ouvrant les portes de son atelier en mars dernier. Cette équipe a remporté le prix de l'efficacité énergétique ainsi que le troisième prix pour le fonctionnement du bâtiment.

Un programme de préparation de l'accueil de 40 alternants pour des formations de niveau V à niveau II dans des domaines techniques et de gestion notamment pour les métiers du composite, du bois, l'ingénierie de production et bureau d'études, la logistique, la conception, la maintenance, l'ergonomie, et les ressources humaines a été déployé dans l'activité Bateaux cette année. Au sein des services production ou supports, le parcours d'intégration de chaque alternant est organisé par son tuteur et coordonné par le service RH. Un double pilotage fonctionnel et RH est réalisé pendant la période de l'alternance qui a débuté, pour la plupart des 40 personnes sélectionnées, en septembre 2014.

4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du groupe

Le groupe a, depuis toujours, privilégié une relation de partenariat avec ses parties prenantes en les impliquant dans sa stratégie de croissance, et en leur faisant partager ses valeurs et sa culture d'entreprise. Il souhaite ainsi contribuer le plus largement possible à minimiser les impacts environnementaux, tant au sein de ses propres activités, que par le soutien apporté à ses parties prenantes dans la réduction de leur empreinte environnementale.

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les clients

Pour pouvoir ouvrir au plus grand nombre l'accès à des produits de qualité, le groupe s'efforce d'optimiser au maximum le rapport qualité / prix de ses produits. Ainsi, aujourd'hui, à modèle et budget équivalents, le groupe conçoit et fabrique des bateaux plus grands, mieux équipés et plus performants. Un outil industriel moderne et des techniques de pointe contribuent à cette performance. L'optimisation constante des processus de fabrication favorise la réduction des coûts de production. Cet atout permet de faire partager au plus grand nombre le plaisir de naviguer sur des bateaux de grande qualité.

Attaché au respect et à l'écoute de ses clients, le groupe Bénéteau les accompagne dans le monde entier en s'appuyant sur un réseau international de plus de 500 distributeurs qui les conseillent et les assistent dans plus de 50 pays.

Le métier de constructeur ne s'arrête pas à la livraison ; les marques du groupe Bénéteau accompagnent leurs clients de l'acquisition à la revente de leurs produits. Dans le domaine de la plaisance, SGB Finance, captive de financement, permet aux clients de concrétiser leurs projets. Premier réseau européen des professionnels de

l'occasion, EYB facilite la revente des bateaux grâce à une base de données unique en ligne sur le site d'EYB Boats.

En matière d'hôtellerie de plein air, IRM et O'Hara proposent également des services adaptés aux besoins des professionnels et des particuliers en matière de financement, de transports, de SAV et de rénovation.

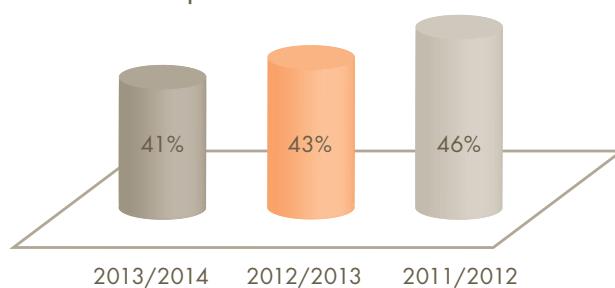
Nouveau concept de l'habitat de loisirs, la gamme Coco Sweet, lancée en septembre 2014, se positionne comme une alternative aux solutions d'hébergement classiques dans les campings. Cette gamme propose une offre intermédiaire, plus abordable que le mobil-home et plus confortable que la tente, dans le même objectif d'ouvrir au plus grand nombre des produits de qualité. Concernant l'habitat résidentiel, BH contribue aux objectifs de l'agenda 21 qui se déploie au niveau des collectivités locales, par une démarche environnementale, une forte territorialité, et des logements contribuant à un habitat économique dans des espaces préservés (éco-quartiers).

Les fournisseurs

Les services achats du groupe Bénéteau veillent à établir avec leurs fournisseurs une relation partenariale, de confiance, inscrite sur le long terme. Ils rencontrent régulièrement leurs fournisseurs, notamment lors de salons professionnels et de symposiums, dans un esprit collaboratif propice à l'innovation et au co-développement.

L'achat auprès de fournisseurs locaux est privilégié, les acheteurs sont sensibilisés à la responsabilité territoriale du groupe. Ainsi, les approvisionnements auprès des fournisseurs locaux représentent plus de 40% des achats de production au cours des trois dernières années.

Part des dépenses avec les fournisseurs locaux



Les collaborateurs

Tout au long de l'année, le groupe organise des moments d'échange et d'information avec l'ensemble des salariés. La communication s'organise autour de différents outils :

- Une Newsletter mensuelle par entité et une Newsletter groupe,
- Un Intranet groupe, B-WEB, en accès libre sur plus de 2 000 postes informatiques,
- Des réunions d'information annuelles du personnel.

Dans l'esprit, le groupe a toujours spontanément cultivé la proximité avec ses collaborateurs. Cette volonté reste vraie avec le développement et l'internationalisation des équipes.

Associations & société civile

La promotion du savoir-faire, l'innovation constante et le respect de l'environnement sont autant d'engagements qui font partie de la culture du groupe Bénéteau depuis sa création.

Ces engagements se sont traduits par la création, en 2005, de la Fondation Bénéteau, à l'initiative du groupe Bénéteau et de ses filiales Chantiers Bénéteau SA, Chantiers Jeanneau SA et Construction Navale Bordeaux.

La Fondation d'entreprise Bénéteau œuvre depuis 10 ans et a pour objet de :

- Encourager et promouvoir la protection de l'environnement dans l'univers du nautisme, dans la construction et l'habitat par des projets innovants, des recherches ainsi que l'émergence de métiers contribuant à la création et à l'innovation dans ces secteurs,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naval,
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de l'environnement, notamment dans l'univers du nautisme.

La Fondation d'entreprise Bénéteau organise depuis 4 ans un concours ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou de design. Cette année, 3 jeunes architectes ont été récompensés pour leurs projets sur le port de plaisance fluvial du XXI^e siècle. Leurs prix leur ont été remis en décembre dans le cadre du Nautic de Paris par Annette Roux, Présidente de la Fondation d'entreprise.



Remise de prix
Prix architecte

Les actions de partenariat ou de mécénat

Fidèle à son souhait de s'impliquer dans la vie locale, le groupe Bénéteau soutient des associations locales : associations à caractère social ou caritatif, clubs sportifs, ou manifestations.

Conformément à sa volonté de faire partager au plus grand nombre l'accès à ses produits, le groupe a conclu cette année un partenariat avec l'American Sailing Association (ASA) qui soutient, notamment par des supports et contenus pédagogiques, les écoles de voiles aux Etats-Unis. Dans le cadre de ce partenariat, le groupe a développé un nouveau bateau, le voilier 21.7 ASA, spécifiquement pour l'ASA.

Jeanneau a soutenu une nouvelle fois les enfants malades en participant à la semaine de navigation des Voiles de l'Espoir 2014 qui s'est déroulée à Arcachon en juillet.

Jeanneau soutient également, depuis plus de 10 ans, l'association Voiles Sans Frontières. Cette organisation de solidarité internationale intervient auprès des populations accessibles uniquement par voies maritimes dans deux domaines : le médico-sanitaire et l'éducatif.

4.3 Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les principaux fournisseurs sont signataires de contrats d'achats formalisant la politique de développement durable du groupe.

Outre la conformité aux législations sociales ou normatives en vigueur, ces contrats visent à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux environnementaux et les incitent à la réduction de leur impact (déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Une refonte des contrats d'achats a été mise en œuvre cette année afin d'harmoniser les bonnes pratiques au sein du groupe. Une campagne de signature de ces nouveaux documents est en cours de déploiement auprès du panel fournisseurs.

Par ailleurs, la certification ISO 14001 est un critère de choix important dans le cadre du référencement fournisseur.

Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Une attention particulière est portée sur la solvabilité, la fiabilité et la pérennité des fournisseurs et sous-traitants. Leurs qualités techniques, logistiques et financières sont essentielles à la bonne marche du groupe.

Les directions des achats s'appuient notamment sur un réseau local de sous-traitance, connu de longue date, et auprès duquel le groupe bénéficie d'un fort capital confiance, permettant ainsi une maîtrise équilibrée de la relation fournisseur.

4.4 Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe Bénéteau rejette toute forme de corruption. Il estime être peu exposé aux risques liés à la corruption dans la plupart de ses métiers, compte tenu de son activité et de ses zones d'implantation.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La protection de la santé et de la sécurité des consommateurs est un enjeu majeur pour le groupe.

Lors du développement de nouveaux produits, les bureaux d'études s'attachent à apporter un maximum de confort thermique, phonique, et ergonomique aux utilisateurs tout en assurant leur sécurité et leur santé.

Les produits sont systématiquement contrôlés avant leur mise sur le marché, afin de s'assurer qu'ils respectent les normes techniques et de sécurité. Des guides d'utilisation sont à la disposition des clients pour leur permettre un usage optimal des produits.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

L'ensemble des dispositions légales spécifiques relatives à l'abus d'autorité en matière sexuelle et au harcèlement moral sont intégrées dans les règlements intérieurs de la majorité des filiales du groupe.

BENETEAU S.A.

Principaux niveaux de résultat

BENETEAU S.A., holding de tête du groupe Bénéteau, a une activité non significative au regard de ses filiales industrielles.

Ses principaux niveaux de résultat sont les suivants :

en M€	2013/2014	2012/2013
Chiffre d'affaires	12,7	13,1
Résultat d'exploitation	(3,7)	(2,3)
Résultat financier	(5,7)	(4,1)
Résultat net	(7,0)	(2,9)

Au cours de l'exercice, Bénéteau S.A. a perçu 3,2 millions d'euros de dividendes de CNB SAS, IRM SAS et O'Hara SA.

La situation nette bancaire globale de la société s'élève à (-)44,3 millions d'euros au 31 août 2014 contre 17,1 millions d'euros au 31 août 2013.

Solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

Les dettes fournisseurs de la société s'élèvent à 2 317 K€ au 31 août 2014 (dont factures non parvenues pour 689 K€)

Le solde (hors factures non parvenues) se décompose par date d'échéance comme suit :

- dettes échues : 252 K€
- échéances au plus tard au 30/09/2014 : 930 K€
- échéances au plus tard au 31/10/2014 : 445 K€
- échéances au-delà : néant.

Autres éléments

A notre connaissance, à l'exception de BERI 21 S.A., une autre personne morale détient plus de 5 % du capital de Bénéteau S.A. Il s'agit du fonds Franklin Ressources Inc à hauteur 12,4446 %.

Le Directoire précise que 524 093 actions, soit 0,633 % du capital, sont détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTION, en application de l'Article L.225-102 du Code de commerce.

Les dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I. s'élèvent, pour l'exercice, à la somme de 16 528 €.

Aucune délégation pour augmentation de capital n'a été donnée sur l'exercice par l'assemblée générale.

Au cours de l'exercice, la société a procédé aux achats et ventes d'actions Bénéteau dans les conditions suivantes :

- des achats pour un total de 574 656 actions au cours moyen de 12,39 €
- des ventes pour un total de 603 456 actions au cours moyen de 12,33 €
- des frais de négociation : 74 K€.

Ainsi, au 31 août 2014, le solde des actions propres est de 1 500 408 actions au nominal de 0,10 €, représentant 1,81% du capital, soit 0,16% en actions propres et 1,65% en actions attribuées. La valeur au bilan s'élève à 12 918 K€ et la valeur au 31 août 2014, déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse d'août 2014, s'élève à 19 264 K€.

Les motifs des acquisitions entrent dans le cadre du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'Assemblée Générale du 31 janvier 2014.

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 août 2014 d'un montant de -7 036 659,28 €, de la manière suivante :

- Autres réserves : - 7 036 659,28 €,

et de prélever 3 311 593,60 € sur les Autres réserves également pour :

- Dividendes : 3 311 593,60 €

Le poste Autres Réserves est ainsi porté de 179 939 568,97 € à 169 591 316,09 €.

La part de bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison des actions propres détenues par la société lors de la mise en paiement sera affectée au compte Report à nouveau.

Le dividende proposé s'élève à 0,04 € pour chacune des 82 789 840 actions de 0,10 € nominal.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Dividende	0,18 €	-	-

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES – BENETEAU S.A.

Montants en €	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 714 720	8 278 984	8 278 984	8 278 984	8 278 984
Nombre d'actions	87 147 200	82 789 840	82 789 840	82 789 840	82 789 840
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 022 882	11 555 776	13 100 214	13 077 022	12 678 398
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, amort. et prov.	2 478 367	(6 622 043)	3 705 942	1 174 982	(8 547 966)
Impôts sur les bénéfices	6 376 431	3 323 147	(7 998 693)	(3 827 854)	(3 483 946)
Participation et intéressement des salariés	-	133 283	0	0	0
Résultat net	(6 478 737)	(5 171 014)	7 876 978	(2 942 404)	(7 036 659)
Résultat distribué	10 457 664	14 902 171	0	0	3 311 594
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation et intéressement, mais avant amortissements et provisions	(0,04)	(0,12)	0,14	0,06	(0,06)
Résultat net	(0,07)	(0,06)	0,10	(0,04)	(0,08)
Dividende attribué à chaque action	0,12	0,18	0,00	0,00	0,04
Personnel					
Effectif moyen des salariés	20	23	24	23	23
Montant de la masse salariale	1 383 433	1 847 213	1 584 922	1 619 661	1 847 271
Montant des sommes versées au titre d'avantages sociaux	611 615	771 538	1 908 860	735 966	1 356 679

Liste et rémunérations des Mandataires Sociaux

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des rémunérations. Les éléments de rémunération variable sont déterminés en fonction des résultats atteints.

Les membres du directoire et du conseil de surveillance ont obligation de conserver les actions attribuées pendant deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Il n'existe pas d'engagement d'indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants.

Le groupe s'est engagé à se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF.

Liste des mandataires sociaux au 31-08-2014

Mr CATHELINAIS Bruno

- BENETEAU SA (cotée)	Président du Directoire
1er mandat : 28-01-2005	
dernier renouvellement : 7-11-2012,	
échéance en 2015	
- SPBI SA	Président du CA et Directeur Général
- CNB SASU	Administrateur
- O'HARA SA	Président du CA
- IRM SASU	Président et Administrateur
- BIO HABITAT SAS	Président
- BS SASU	Administrateur
- HABITAT D'AVENIR SAS	Représente BH, membre du Comité de Direction
- SGB FINANCE SA	Administrateur
- BGM AMERICA INC	Director
- BENETEAU INC	Director & Chairman
- BENETEAU AMERICA INC	Director
- JEANNEAU AMERICA INC	Director
- JEANNEAU ITALIA	Vice-Président
- MONTE CARLO YACHT SPA	Administrateur
- BANQUE CIC OUEST SA (cotée)	Administrateur

Mr DUTHOIT Aymeric

- BENETEAU SA (cotée)	Membre du Directoire
1er mandat : 07-01-2010	
dernier renouvellement : 7-11-2012,	
échéance en 2015	
- O'HARA SA	Directeur Général et Administrateur
- O'HARAVACANCES SASU	Président
- IRM SASU	Directeur Général et Administrateur
- BS SASU	Président et Administrateur
- BIO HABITAT SAS	Directeur Général Délégué
- HABITAT D'AVENIR SAS	Directeur Général
- BH SERVICES SASU	Président
- GBI HOLDING SRL	Administrateur
- BIO HABITAT ITALIA	Président du CA
- IRM ITALIA SRL	Président du CA

Mme DEMARIA Carla

- BENETEAU SA (cotée)	Membre du Directoire
1er mandat : 31-08-2011	
dernier renouvellement : 7-11-2012,	
échéance en 2015	

- SPBI SA

Directeur Général Délégué
et Administrateur

Président

Président du CA

Administrateur

Director & Chairman

Membre du CA

Mr GUST Dieter

- BENETEAU SA (cotée)	Membre du Directoire
1er mandat : 28-01-2005	
dernier renouvellement : 7-11-2012,	
échéance en 2015	
- SPBI SA	Directeur Général Délégué et Administrateur
- CNB SASU	Président et Administrateur
- GBI HOLDING SRL	Administrateur
- MONTE CARLO YACHT SPA	Administrateur
- BENETEAU ITALIA SRL	Administrateur
- BENETEAU ESPANA SA	Administrateur
- BENETEAU INC	Director
- BGM AMERICA INC	Director & Chairman
- BENETEAU AMERICA INC	Director
- JEANNEAU AMERICA INC	Director

- MONTE CARLO YACHT SPA
- BENETEAU ITALIA SRL
- BENETEAU ESPANA SA
- BENETEAU AMERICA INC
- UCINA (Fédération du nautisme italien)

Mr CHAPELEAU Jean-Paul

- BENETEAU SA (cotée)	Membre du Directoire
1er mandat : 09-01-2014	
échéance en 2015	
- SPBI SA	
- JEANNEAU AMERICA INC	Directeur Général Délégué et Administrateur
- JEANNEAU ITALIA	Director & Chairman
- OSTRODA YACHT	Président
	Président du Supervisory Board

Mr BENETEAU Yvon

- BENETEAU SA (cotée)	Membre du CS
1er mandat : 28-01-2005	
dernier renouvellement : 31-01-2014,	
échéance en 2017	
- BERI 21 SA	- BERI 21 SA
- SPBI SA	- SPBI SA
- CNB SASU	- NOVY 6 SAS
- O'HARA SA	- NOVCAT SARL
- BS SASU	- FONDATION BENETEAU
- FONDATION BENETEAU	
- BERI 210 SARL	
- BENETEAU ESPANA SA	
- L'OREAL SA (cotée)	

Mme ROUX Annette

- BENETEAU SA (cotée)	Vice-Président du CS
1er mandat : 28-01-2005	
dernier renouvellement : 31-01-2014,	
échéance en 2017	
- BERI 21 SA	Président du CS
- SPBI SA	Administrateur
- CNB SASU	Administrateur
- O'HARA SA	Administrateur
- BS SASU	Administrateur
- FONDATION BENETEAU	Président
- BERI 210 SARL	Gérant
- BENETEAU ESPANA SA	Président
- L'OREAL SA (cotée)	Administrateur

Mr DUPE Luc

- BENETEAU SA (cotée)	Membre du CS
1er mandat : 28-01-2005	
dernier renouvellement : 31-01-2014,	
échéance en 2017	
- BERI 21 SA	- BERI 21 SA
- SPBI SA	- SPBI SA
	- O'HARA SA
	- CNB SASU
	- IRM SASU
	- ELMA ASSOCIES SAS

Mr LYON-CAEN Yves

- BENETEAU SA (cotée)	Président du CS
1er mandat : 28-01-2005	
dernier renouvellement : 30-01-2014,	
échéance en 2017	
- BERI 21 SA	Président du Directoire
- SPBI SA	Administrateur
- CNB SASU	Administrateur
- IRM SASU	Administrateur
- BH SASU	Administrateur
- FONDATION BENETEAU	Administrateur
- SCI ODYSSEY	Gérant
- BERI 210 SARL	Gérant
- BERI 75 SARL	Gérant
- GBI HOLDING SRL	Président du CA
- BENETEAU ITALIA SRL	Administrateur
- BIO HABITAT ITALIA	Administrateur
- UNIBAIL-RODAMCO SA (cotée)	Administrateur
- SUCRES et DENREES SA	Membre du CS
- FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES	Président du CA
- Fédération Européenne des Industries Nautiques	Vice-Président

Mr DE LABRIFFE Christian

- BENETEAU SA (cotée)	Membre du CS
1er mandat : 28-01-2005	
dernier renouvellement : 31-01-2014,	
échéance en 2017	
- PARC MONCEAU SARL	Gérant
- CHRISTIAN DIOR SA (cotée)	Administrateur
- CHRISTIAN DIOR COUTURE SA	Administrateur
- SAVEPAR SA (cotée)	Président Directeur Général
- HDL Development SAS	Administrateur
- Fondation Nationale des Arts Graphiques et Plastiques	Administrateur

Mr GOUDANT Jean-Pierre

- BENETEAU SA (cotée)	Membre du CS
1er mandat : 07-11-2012	
dernier renouvellement : 01-02-2013,	
échéance en 2016	

- Fédération des Industries Nautiques Vice-Président du CA

Mme POURRE Catherine

- BENETEAU SA (cotée)
1er mandat : 31-01-2014
échéance en 2017
- NEOPOST SA (cotée)
- SEB SA (cotée)
- U&R Management BV (Groupe Unibail-Rodamco)
- Unibail Management SAS (Groupe Unibail-Rodamco)
- UNCL (Union Nationale pour la Course au Large)
- Class 40

Membre du CS

Membre du CA
Membre du CA
Membre du Management Board
Directeur Général
Délégué

Présidente
Membre du CA

Mr ROUX Louis-Claude

- BENETEAU SA (cotée)
1er mandat : 31-01-2014
échéance en 2017
- BERI 21 SA

Membre du CS

Membre du Directoire

Mr BENETEAU Benjamin

- BENETEAU SA (cotée)
1er mandat : 31-01-2014
échéance en 2017
- BERI 21 SA

Membre du CS

Membre du CS

Mr BRIGNON Claude

- BENETEAU SA (cotée)
1er mandat : 31-01-2014
échéance en 2017
- Essilor Manufacturing (Thailand) Co. Ltd
- Essilor Optical Laboratory (Thailand) Co. Ltd

Membre du CS

Director
Director

Rémunérations des mandataires sociaux

Rémunérations et options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

En euros		Rémunération	31/08/2014	31/08/2013		
Nom	Fonction		Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
CATHELINAIS Bruno	Président du Directoire Bénéteau SA	Fixe	343 854	343 854	351 146	351 146
		Variable	67 200	53 600	17 150	0
		Exceptionnelle	0	0	0	0
		Jetons de présence	27 500	27 500	27 500	27 500
		Avantages en natures	6 321	6 321	6 321	6 321
		TOTAL	444 875	431 275	402 117	384 967
GUST Dieter	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	247 848	247 848	264 235	264 235
		Variable	60 515		9 100	
		Exceptionnelle				
		Jetons de présence	11 000	11 000	11 000	11 000
		Avantages en natures	6 313	6 313	7 061	7 061
		TOTAL	325 676	265 161	291 396	282 296
DEMARIA Carla	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	300 000	300 000	300 000	300 000
		Variable	156 537	143 222	143 313	115 843
		Exceptionnelle				
		Jetons de présence	5 500	5 500	5 500	5 500
		Avantages en natures				
		TOTAL	462 037	448 722	448 813	421 343
DUTHOIT Aymeric	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	157 842	157 842	163 240	163 240
		Variable	212	15 183	14 983	36 927
		Exceptionnelle	0	0	0	0
		Jetons de présence	11 000	11 000	11 000	11 000
		Avantages en natures	2 520	2 520	2 520	2 520
		TOTAL	171 574	186 545	191 743	213 687
CHAPELAU Jean-Paul	Membre du Directoire Bénéteau SA	Fixe	192 261	192 261		
		Variable	0	19 331		
		Exceptionnelle	0	0		
		Jetons de présence	5 500	5 500		
		Avantages en natures	3 894	3 894		
		TOTAL	201 655	220 986		

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**En euros**

Nom	Fonction	Nature	31/08/2014	31/08/2013
CATHELINAIS Bruno	Président du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	444 875 0 0	402 117 0 0
GUST Dieter	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	325 676 0 0	291 396 0 0
DEMARIA Carla	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	462 037 0 719 590	448 813 0 0
DUTHOIT Aymeric	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	171 574 0 0	191 743 0 0
CHAPELEAU Jean Paul	Membre du Directoire Beneteau SA	Rémunération dûe au titre de l'exercice Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	201 655 0 719 590	

(*) juste valeur des actions attribuées selon la méthode utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

Nom	Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à clause de non concurrence
Nom	CATHELINAIS Bruno				
Fonction	Président du Directoire Bénéteau SA	non	oui	non	non
Date début de mandat	28/01/2005				
Date fin de mandat	janv-15				
Nom	GUST Dieter				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	28/01/2005				
Date fin de mandat	janv-15				
Nom	DEMARIA Carla				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	31/08/2011				
Date fin de mandat	janv-15				
Nom	DUTHOIT Aymeric				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	01/01/2010				
Date fin de mandat	janv-15				
Nom	CHAPELEAU Jean-Paul				
Fonction	Membre du Directoire Bénéteau SA	oui	oui	non	non
Date début de mandat	01/01/2014				
Date fin de mandat	janv-15				

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

En euros Nom	Fonction	Nature	31/08/2014		31/08/2013	
			Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
LYON CAEN Yves	Président du conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	48 000 328 744	48 000 265 144	48 000 242 575	48 000 234 000
ROUX Annette	Vice Président du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	50 000 100 000	50 000 100 000	50 000 100 000	50 000 100 000
DELANNOY Eric	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	8 600	8 600	14 500	14 500
De LABRIFFE Christian	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	23 000	23 000	23 000	23 000
GONNORD Yves	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	6 200	6 200	17 500	17 500
GOUDANT Jean Pierre	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	31 500	31 500	14 500	14 500
POURRE Catherine	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	10 400	10 400		
BRIGNON Claude	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	22 900	22 900		
BENETEAU Yvon	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	27 000 42 556	27 000 42 556	33 000 42 556	33 000 42 556
DUPE Luc	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	16 000 57 696	16 000 39 996	22 000 139 539	22 000 139 539
BENETEAU Benjamin	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	11 733 54 117	11 733 54 117		
ROUX Louis Claude	Membre du Conseil de surveillance	Jetons de présence Autres rémunérations	11 067 46 306	11 067 46 306		

Opérations sur actions réalisées par les mandataires sociaux

I. Options d'Achats d'Actions

Etat des options d'achats d'actions attribuées au 31-08-2014

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Date échéance	Prix d'exercice	Options exercées avant 2013-2014	Options exercées en 2013-2014	Options non exercées au 31-08-2014
03-10-2001	450 000	03-10-2011	5,96	422 950	0	27 050 *
13-02-2003	450 000	13-02-2013	6,456	381 610	0	68 390**
30-08-2006	72 500	30-08-2016	12,564	1 300	0	71 200

* les 27.050 actions non exercées à l'échéance du 3-10-2011, ont été reclassées

** les 68.390 actions non exercées à l'échéance du 13-02-2013, ont été reclassées

Options consenties au cours de l'exercice 2013-2014 aux mandataires sociaux

Néant

Options exercées au cours de l'exercice 2013-2014 par les mandataires sociaux

Néant

2. Attributions Gratuites d'Actions

Etat des attributions gratuites d'actions attribuées au 31-08-2014

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Valeur unitaire des actions attribuées	
09-05-2012	1 264 700	8,084	(cours de clôture du 9-05-2012)
29-04-2014	212 000	12,005	(cours de clôture du 29-04-2014)

Attributions gratuites d'actions consenties au cours de l'exercice 2013-2014 aux mandataires sociaux

Nom	Nombre d'actions attribuées	Valeur unitaire des actions attribuées	
DEMARIA Carla	75 000	12,005	(cours de clôture du 29-04-2014)
CHAPELEAU Jean-Paul	75 000	12,005	(cours de clôture du 29-04-2014)

Attributions gratuites d'actions attribuées définitivement au cours de l'exercice 2013-2014 aux mandataires sociaux

Néant

3. Opérations réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013-2014

Noms	Nature de l'opération	Date de réalisation	Nombre de titres	Montant
GUST Dieter	Cession	24-09-2013	3 200	39 155 €
GUST Dieter	Cessions	10, 13 & 14-01-2014	10 000	128 029 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 août 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bénéteau désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 août 2014 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-I du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil de Surveillance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-I du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et est disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre septembre 2014 et décembre 2014 pour une durée d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-I du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce. Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « I. Méthodologie – Périmètre et thèmes » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exactitude et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées (3) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 71% des effectifs, entre 65% et 91% des informations quantitatives environnementales et 69% de l'indicateur sociétal.

Indicateurs sociaux	Périmètre de reporting
Effectifs au 31/08/2014	
Nombre d'embauches au cours de l'exercice – CDI & CDD	
Nombre de licenciements au cours de l'exercice	
Nombre total d'heures de formation, par an, par salariés	France
Taux d'absentéisme de nos collaborateurs	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de nos collaborateurs	
Taux de gravité des accidents du travail de nos collaborateurs	

Indicateurs environnementaux	Périmètre de reporting
Nombre de sites certifiés ISO 14001	
Rejets de composés organiques volatils (COV) des sites de productions	
Quantité de déchets industriels générés par type	
Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux	France
Consommation d'électricité des sites au cours de l'exercice	
Consommation de gaz des sites au cours de l'exercice	
Emissions de CO2 liées à la consommation d'énergie des sites	
Consommation d'eau des sites au cours de l'exercice	France hors Cholet, hors CNB

Indicateurs sociétal	Périmètre de reporting
Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	France

Informations qualitatives	
Thèmes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions de santé et de sécurité au travail - Les politiques mises en œuvre en matière de formation - Le bilan des accords collectifs
Thèmes environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions - Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement - La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
Thèmes sociétaux	<ul style="list-style-type: none"> - Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional - L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale - Les actions de partenariat ou de mécénat

(3) SPBI qui regroupe 11 sites en France

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 18 décembre 2014
Les Commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Anne GARANS
Associé
Département Changement Climatique
& Développement Durable

Franck NOEL
Associé

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE du DIRECTOIRE

Partie hors Comptes Annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans le prolongement des délibérations du Directoire et du Conseil de Surveillance des 5 et 6 novembre 2014, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de délibérer sur les points particuliers suivants :

I - Renouvellement du programme de rachat des actions de la société et des autorisations qui lui sont liées :

La société BENETEAU propose dorénavant à l'ordre du jour de chaque Assemblée Générale annuelle le renouvellement de son programme de rachat d'actions, et ce dans le prolongement des autorisations qui ont déjà été approuvées par les Assemblées suivantes : 5 février 1999 - 31 août 2000 - 1er février 2002 - 17 juillet 2003 - 28 janvier 2005 - 20 juillet 2006 - 22 juin 2007 - 30 janvier 2009 - 9 juillet 2010 - 28 janvier 2011 - 27 janvier 2012 - 1er février 2013 – 31 janvier 2014.

Dans le cadre de la précédente autorisation, il a été procédé sur la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014 à :

- des achats pour un total de 586 823 actions,
soit un montant total de 7 156 141 € et un cours moyen de 12,195 €
- des ventes pour un total de 502 953 actions,
soit un montant total de 6 233 750 € et un cours moyen de 12,394 €
- aucun transfert
- aucune annulation

Les opérations effectuées sur le titre dans le cadre du contrat de liquidité ont représenté : 586 823 achats et 502 953 ventes.

Ceci portant le total de l'autocontrôle au 30 novembre 2014 à : 1 586 278 actions, soit 1,92 % du capital, réparti de la façon suivante :

- contrat de liquidité conclu avec un PSI agissant de manière indépendante : 86 870 actions
- attribution aux salariés ou mandataires sociaux sous forme d'options d'achat d'actions : 71 200 actions
- attribution gratuite aux salariés ou mandataires sociaux : 1 264 700 actions

- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 163 508 actions

Les actions affectées à des objectifs non réalisés ou liés à un changement de stratégie au cours du programme de rachat, sont susceptibles d'être cédées dans le cadre d'un mandat de cession conclu avec un PSI agissant de manière indépendante, où d'être réaffectées à l'annulation dans le cadre des textes réglementaires.

Le Directoire vous propose donc de l'autoriser, pour une nouvelle durée de 18 mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, pour un investissement maximal théorique de 94 M€, au prix maximum d'achat fixé à 14 €.

Les objectifs de ce programme de rachat, par ordre de priorité décroissant, restent identiques :

- l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites,
- la cession d'actions aux salariés de la société ou de son groupe, dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise créés dans les sociétés du groupe,
- la conservation et remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la précédente du 31 janvier 2014.

Le Descriptif du programme de rachat d'actions propres sera mis à la disposition des actionnaires au moins 21 jours avant la date de l'assemblée, notamment sur le site internet de la société.

RAPPORT du CONSEIL de SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Le Conseil de Surveillance a régulièrement été informé par le Directoire de l'évolution de la marche du groupe et a exercé les missions qui lui ont été confiées par la loi et les statuts.

Il a notamment examiné les comptes sociaux de BENETEAU S.A., ainsi que les comptes consolidés du groupe BENETEAU, arrêtés au 31 août 2014, et n'a pas d'observations particulières à formuler sur ces documents.

Le Rapport de gestion du Directoire n'appelle, lui non plus, aucune observation de notre part.

De même pour le Rapport sur la partie hors comptes annuels.

Votre Conseil vous invite donc à approuver les documents qui vous sont ici présentés ainsi que les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à Saint Gilles Croix de Vie, le 6 Novembre 2014

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT du PRESIDENT

sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance

et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, complété par la loi n° 2003-706 de Sécurité Financière du 2 août 2004, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 août 2014,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Groupe s'est engagé à se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF.

I - Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil de Surveillance a procédé à la mise à jour de son règlement interne, tant pour son propre fonctionnement que pour le fonctionnement de chacun de ses Comités, tel que restitué intégralement comme suit :

CHARTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE BENETEAU S.A.

La présente charte (ci-après « la Charte ») a été adoptée par le conseil de surveillance (ci-après « le Conseil de Surveillance ») de Bénéteau S.A. (ci-après « la Société ») le 10 mai 2005 et amendée le 29 Août 2014.

Article I Statut et portée de la Charte

1.1. La présente Charte, émise conformément à l'article 20 des statuts de la Société, complète les règles et réglementations applicables au Conseil de Surveillance sous l'empire du droit français et en application des statuts de la Société. En cas de contradiction entre la présente Charte et les statuts, les statuts feront foi.

1.2. Les annexes énumérées ci-après, jointes à la présente Charte, en font intégralement partie :

Annexe A : Règles et modalités de démission des membres du Conseil de Surveillance

Annexe B : Charte du Comité Stratégique

Annexe C : Charte du Comité d'Audit

Annexe D : Charte du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Annexe E : Décisions du directoire soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance.

I.3. Par une résolution adoptée le 29 août 2014, le Conseil de Surveillance de la Société à l'unanimité s'est engagé :

- a) à observer et être lié par les obligations résultant des présentes,
- b) et lorsque de nouveaux membres du Conseil de Surveillance sont désignés, à leur faire prendre l'engagement susmentionné à l'alinéa a).

I.4. Le Conseil de Surveillance évalue la présente Charte annuellement afin de détecter tout point spécifique qui nécessiterait une modification de la présente Charte ou la formulation de nouvelles règles.

I.5. La présente Charte est publiée sur le site Internet de la Société.

Article 2 Responsabilités du Conseil de Surveillance

2.1. Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle sur la gestion et les affaires générales de la Société et sur les activités y afférentes, et est aussi investi d'une mission de conseil auprès du Directoire. Dans le cadre de son mandat, le Conseil de Surveillance défend les intérêts de la Société et de son activité ; il tient compte des intérêts respectifs de toutes les parties concernées au sein de la Société. Le Conseil de Surveillance répond lui-même de l'exercice de son mandat.

2.2. Sous réserve des dispositions résultant des statuts de la Société, les compétences du Conseil de Surveillance incluent notamment :

- a) le contrôle du Directoire et la délivrance de conseils à son intention sur les questions ayant trait :
 - (i) à la performance de la Société,
 - (ii) à la stratégie de la Société et aux risques inhérents à son activité,
 - (iii) à la structure et à l'administration des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques,
 - (iv) au processus de remontée d'informations financières et
 - (v) à l'observation des lois et réglementations applicables ;

b) la publication, le respect de la mise en œuvre de la structure de gouvernement d'entreprise de la Société ;

c) l'évaluation et la notation du fonctionnement du Directoire, du Conseil de Surveillance et de leurs membres individuels ;

d) lorsque l'assemblée générale ordinaire émet un avis négatif sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux présentée, le conseil, sur avis du comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, délibère sur ce sujet lors d'une prochaine séance et publie immédiatement sur le site internet de la Société un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner aux attentes exprimées par les actionnaires lors de l'assemblée générale ;

e) la gestion et le règlement des conflits d'intérêt potentiels portés à son attention entre la Société d'une part et les membres du Directoire d'autre part ;

f) la gestion et le règlement de toute irrégularité portée à son attention concernant le fonctionnement du Directoire ;

g) l'approbation des projets de décisions du Directoire conformément aux stipulations de l'Annexe E.

2.3. Le Conseil de Surveillance prépare et inclut dans le rapport annuel de la Société, un rapport (ci-après « le Rapport du Conseil de Surveillance ») dans lequel figurent ses commentaires sur le rapport du Directoire et sur les états financiers. Le Rapport du Conseil de Surveillance comprend notamment les informations requises par le droit français.

2.4. Le président du Conseil de Surveillance prépare chaque année, conformément au droit français, un rapport clairement étayé sur l'adéquation et l'efficacité des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques correspondant au rapport sur les procédures de contrôle interne prévu par l'Article L 225-68 du Code de commerce.

2.5. Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire ainsi que le Président du Directoire.

2.6. Dans les termes prévus par le droit français, la Société souscrit une police d'assurance «dirigeants et administrateurs» au profit des membres du Conseil de Surveillance.

Article 3

Composition, compétences et indépendance

3.1. Le Conseil de Surveillance se compose de 3 à 14 membres.

3.2. La composition du Conseil de Surveillance respecte un juste équilibre concernant les expériences et compétences nécessaires de ses membres, la représentation des hommes et des femmes, permettant au Conseil de Surveillance de remplir au mieux la diversité de ses responsabilités et devoirs envers la Société et toutes parties intéressées au sein de la Société (y compris ses actionnaires), conformément aux lois et réglementations applicables (y compris les règlements de tout marché boursier sur lequel la Société pourra être cotée).

3.3. La composition du Conseil de Surveillance est soumise aux contraintes suivantes :

a) tous ses membres doivent posséder un nombre relativement significatif d'actions dans la Société (I) inscrites au nominatif ;

b) tous ses membres doivent être en mesure d'évaluer les grandes lignes de la stratégie de la Société, de ses activités et de la nature de ses métiers ;

c) au moins un tiers de ses membres doit être indépendant au sens du paragraphe 3.4 ; et

d) leurs mandats sont toujours renouvelables.

3.4. Un membre du Conseil de Surveillance est considéré indépendant pour les besoins de l'alinéa c) du paragraphe 3.3, s'il n'entretient aucune relation de quelque ordre que ce soit avec l'entreprise, son groupe ou la direction de l'une ou de l'autre qui serait de nature à altérer son jugement. L'indépendance d'un membre du Conseil de Surveillance est établie par une décision du Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Les critères que le comité et le Conseil de Surveillance doivent prendre en compte afin de déterminer si un membre du Conseil de Surveillance peut être qualifié d'indépendant et éviter les risques de conflits d'intérêt entre le Conseil de Surveillance et la direction exécutive, la Société ou son groupe, sont les suivants :

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être salarié de la Société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être (ou être lié directement ou indirectement à) : un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : (i) significatif de la Société ou de son groupe ou (ii) pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir été pendant plus de 12 ans membre du Conseil de Surveillance ou administrateur de la Société, de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide ;

(I) Pour remplir cette condition, un nombre d'actions sera considéré comme significatif en étant légal ou supérieur à 500 actions.

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas avoir reçu de rémunération financière personnelle de la Société en sus des jetons de présence reçus en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en sachant que leur montant doit être conforme à la pratique ;

- un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas être membre du Directoire d'une société qui compte en qualité de membre du Conseil de Surveillance un membre du Directoire de la Société (qu'il est chargé de contrôler) (liens croisés) et

- un membre du Conseil de Surveillance ne peut pas avoir remplacé à titre temporaire un membre du Directoire de la Société absent ou incapable d'exercer ses fonctions au cours des 12 mois précédents.

Les membres du Conseil de Surveillance qui représentent des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère sont considérés indépendants dès lors qu'ils n'exercent pas un contrôle total ou partiel sur la Société ; au-delà d'un seuil de 10 % du capital social ou des droits de vote, le Conseil de Surveillance agissant sur rapport du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, examine chaque cas individuellement afin de déterminer si le membre concerné du Conseil de Surveillance peut être considéré indépendant ou non, en tenant compte de la composition du capital social de la Société et de l'éventualité de conflits d'intérêt potentiels.

3.5.Tout membre du Conseil de Surveillance doit porter à l'attention du président du Directoire et du président du Conseil de Surveillance toute information devant figurer dans un document de référence ou dans le rapport annuel en application de la réglementation de l'AMF.

Tout membre du Conseil de Surveillance est astreint aux obligations d'indépendance, de loyauté et de professionnalisme.

3.6.Tout membre du Conseil de Surveillance ne doit pas exercer plus de 4 mandats sociaux non exécutifs dans des sociétés cotées française ou étrangère extérieures au groupe. Tout membre du Conseil de Surveillance doit tenir informé le Conseil de Surveillance des mandats qu'il exerce dans d'autres sociétés, y compris sa participation dans tous comités au sein de ces sociétés.

Article 4

Président, Vice-président et Secrétaire du Conseil de Surveillance

4.1. Le Conseil de Surveillance désigne en son sein un président et un vice-président. Le président représente le Conseil de Surveillance vis à vis des tiers.

4.2. Le président du Conseil de Surveillance veille à ce que :

- a) les membres du Conseil de Surveillance suivent après leur nomination un programme de formation ;
- b) les membres du Conseil de Surveillance reçoivent en temps opportun toutes les informations nécessaires au bon exercice de leurs fonctions ;
- c) le Conseil de Surveillance dispose d'un temps suffisant pour ses consultations et prises de décisions ;

d) les comités du Conseil de Surveillance fonctionnent dans de bonnes conditions ;

e) la performance des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire soit évaluée au moins une fois par an ;

f) le Conseil de Surveillance désigne un vice-président ;

g) les membres du Conseil soient informés et puissent statuer sur les transactions avec des parties liées au sens du droit français ;

h) les membres du Conseil soient informés et puissent statuer sur les irrégularités commises par des membres du Directoire ;

i) à la bonne tenue et au bon déroulement de l'Assemblée Générale ;

j) le Conseil de Surveillance statue avec diligence sur les propositions du Directoire soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance conformément aux stipulations de l'Annexe E ; et

k) les informations requises par le droit français figurent dans le Rapport du Conseil de Surveillance.

4.3. Le Conseil de Surveillance est assisté par un secrétaire du Conseil de Surveillance.

Article 5

Comités du Conseil de Surveillance

5.1. Le Conseil de Surveillance est doté de trois comités, le Comité Stratégique (Annexe B), le Comité d'Audit et des Risques (Annexe C) et le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (Annexe D), composés de membres qu'il désigne en son sein. Le Conseil de Surveillance dans son intégralité demeure responsable de ses décisions même si elles ont été préparées par l'un des comités du Conseil de Surveillance ; les comités du Conseil de Surveillance se bornent à émettre des recommandations.

5.2. Le Conseil de Surveillance élaboré des chartes régissant les modalités et les principes des divers comités (missions, composition, séances, ...). Les chartes qui régissent actuellement les divers comités sont jointes aux présentes en Annexes B, C et D.

5.3. Les chartes et la composition des divers comités figurent sur le site Internet de la Société.

5.4. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions de chacun des comités lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité concerné.

Article 6

Nominations, reconductions, durée des mandats et démissions

6.1. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés conformément aux dispositions des statuts de la Société. Pour la reconduction des mandats, il est tenu compte de la façon dont le candidat aura exercé ses fonctions en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée maximale de 3 ans renouvelable.

6.2. Le Conseil de Surveillance élabore les règles et modalités de démission afin d'éviter, dans la mesure du possible, la concentration des échéances des mandats. Les règles et modalités de démission actuelles du Conseil de Surveillance sont jointes aux présentes en Annexe A. Sous réserve des stipulations du paragraphe 6.3, les membres du Conseil de Surveillance présentent leur démission conformément aux modalités de démission.

6.3. Les membres du Conseil de Surveillance quittent leurs fonctions par anticipation en cas de performance insuffisante, de divergences d'opinion non-conciliaires ou d'incompatibilité d'intérêts.

6.4. Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil de Surveillance n'ayant pas exercé de fonctions de direction dans la société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la survenance de cet événement.

Article 7 Rémunération

7.1. L'Assemblée Générale fixe l'enveloppe de rémunération globale du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance répartit cette enveloppe entre ses membres et les membres des comités.

7.2. La participation des membres du Conseil de Surveillance au capital de la Société est réputée constituer un investissement à long terme.

7.3. Les investissements et transactions des membres du Conseil de Surveillance au sein de la Société sont couverts par les règles générales applicables en matière de délits d'initiés.

7.4. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent prétendre au remboursement par la Société de tous coûts et frais raisonnables encourus en relation avec leur présence aux séances.

7.5. Les jetons de présence, le remboursement des frais et de l'ensemble des autres termes et conditions, y compris la date de mise en paiement de ces sommes, sont fixés par l'Assemblée Générale et font l'objet d'un écrit entre la Société et chacun des membres du Conseil de Surveillance. L'annexe aux comptes annuels présente de façon exhaustive et détaillée le montant et la répartition de l'enveloppe allouée aux membres du Conseil de Surveillance.

Article 8 Séances du Conseil de Surveillance (calendrier du conseil, téléconférences, participation, comptes rendus)

8.1. Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an et sur toute demande écrite du Président, d'au moins un tiers de ses membres ou à la demande de tout membre du Directoire. Les séances

du Conseil de Surveillance se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les séances peuvent avoir lieu par téléconférence ou vidéoconférence sous réserve que tous les participants puissent s'entendre simultanément et que les délibérations soient transmises en continu et en simultané, conformément au droit français.

8.2. Les membres du Conseil de Surveillance fréquemment absents lors des séances du Conseil de Surveillance rendent compte de leur absence devant le président. Ces absences sont mentionnées dans le rapport annuel de la Société.

8.3. Sauf décision contraire du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire assistent aux séances du Conseil de Surveillance sauf si celles-ci concernent :

- a) l'évaluation du fonctionnement du Directoire et de chacun de ses membres, avec les conclusions de cette évaluation,
- b) l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de chacun de ses membres, avec les conclusions de cette évaluation,
- c) le profil et la composition souhaitée du Conseil de Surveillance ou
- d) le vote sur les transactions avec des parties liées au sens de l'Article L. 225-86 du Code de commerce ; et
- e) la délibération sur toutes questions relatives à la rémunération de chacun des Membres du Directoire

8.4. Les commissaires aux comptes de la Société assistent à chaque séance du Conseil de Surveillance durant laquelle il est débattu de l'examen, l'adoption et le cas échéant, l'approbation des comptes annuels et intermédiaires.

8.5. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du Conseil de Surveillance reçoit les avis de réunion, ordres du jour et documents pour examen et délibération trois jours au moins avant la séance.

8.6. Le secrétaire du Conseil de Surveillance prépare le compte-rendu de séance. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. La signature du président et d'un autre membre du Conseil de Surveillance vaut approbation du compte-rendu. Le secrétaire du Conseil de Surveillance est habilité à remettre et signer des extraits des comptes rendus approuvés.

Article 9 Résolutions du Conseil de Surveillance (quorum, votes, points à l'ordre du jour)

9.1. Tout autre membre du Conseil de Surveillance peut représenter un membre du Conseil de Surveillance, sous réserve d'une procuration dûment signée l'autorisant à représenter le membre du Conseil de Surveillance et/ou à voter en son nom lors de la séance du Conseil de Surveillance correspondante. Le Conseil de Surveillance peut valablement émettre des résolutions lorsque cinquante pour cent au moins de ses membres sont présents ou représentés en séance.

9.2. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

9.3. Le Conseil de Surveillance prépare chaque année un rapport sur son fonctionnement dont les conclusions sont reprises dans le rapport annuel de la Société.

Article 10

Conflits d'intérêt

10.1. Un membre du Conseil de Surveillance n'est pas autorisé à participer aux délibérations ni au processus de prise de décision sur des questions ou transactions présentant un conflit d'intérêt entre lui et la Société au sens de l'Article L 225-86 du Code de commerce.

10.2. Chaque membre du Conseil de Surveillance signale immédiatement au président du Conseil de Surveillance et aux autres membres du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêt potentiel impliquant un membre du Conseil de Surveillance. Un membre du Conseil de Surveillance affecté par un conflit d'intérêt (potentiel) fournit au président du Conseil de Surveillance et aux autres membres du Conseil de Surveillance toutes les informations relatives audit conflit.

10.3. Le président du Conseil de Surveillance veille à ce que ces transactions soient signalées dans le rapport annuel de la Société.

Article 11

Plaintes

Le Directoire veille à ce que les salariés puissent signaler de manière confidentielle des irrégularités de nature générale, opérationnelle ou financière au sein de la Société sans encourir de sanction à un arbitre désigné à cette fin et, s'il s'avère que ces irrégularités perdurent, pouvoir en référer au Président du Conseil de Surveillance.

Article 12

Informations, relations avec le Directoire

12.1. Le Conseil de Surveillance et ses membres se chargent d'obtenir du Directoire et du commissaire aux comptes toutes les informations dont le Conseil de Surveillance a besoin pour le bon exercice de ses missions, dans les conditions prévues par la loi. Si le Conseil de Surveillance le juge nécessaire, il peut autoriser toute ou partie de ses membres à obtenir des informations pour le compte du Conseil de Surveillance auprès de mandataires sociaux, de salariés et de conseils extérieurs de la Société et pour accéder librement aux bureaux de la Société. Le Directoire lui fournit en temps opportun tous les moyens nécessaires à cet effet. Le Conseil de Surveillance peut exiger la présence en séance de certains mandataires sociaux, salariés et conseils extérieurs.

12.2. Si un membre du Conseil de Surveillance reçoit des informations ou des indications intéressant le Conseil de Surveillance dans l'exercice de ses missions de contrôle et de conseil par des personnes non membres du Directoire et du Conseil de surveillance, il doit les transmettre dès que possible au Président du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance informe par la suite les membres du Conseil de Surveillance.

Article 13

Relations avec les actionnaires

13.1. Conformément au droit français, l'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Directoire, le Conseil de Surveillance ayant également compétence pour réunir l'Assemblée Générale. Les ou les personnes convoquant l'assemblée veillent à ce qu'elle se tienne en temps opportun et à ce que les actionnaires soient informés de l'ensemble des faits et circonstances touchant aux points inscrits à l'ordre du jour. La date de l'Assemblée Générale et l'ordre du jour sont notamment diffusés sur le site Internet de la Société.

13.2. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance participent aux assemblées d'actionnaires, à moins d'empêchement majeur. En règle générale, le président du Conseil de Surveillance préside les Assemblées Générales.

13.3. Le président du Directoire est chargé des relations avec les principaux actionnaires de la Société. Le président du Conseil de Surveillance est invité à rencontrer ces actionnaires en liaison étroite avec le président du Directoire.

Article 14

Confidentialité

Les membres du Conseil de Surveillance examinent toutes les informations et les documents reçus dans le cadre de leur mandat avec la discréction nécessaire et, en cas d'informations confidentielles, avec le secret nécessaire. Les informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à l'extérieur du Conseil de Surveillance et du Directoire, ni rendues publiques ou encore transmises à des tiers, même après démission du Conseil de Surveillance, à moins qu'elles n'aient été rendues publiques par la Société ou qu'elles fassent déjà partie du domaine public.

Article 15

Amendements

La présente Charte (y compris ses annexes) peut être amendée par une décision du Conseil de Surveillance prévue à cet effet. Une telle décision doit être adoptée à la majorité des deux tiers des membres du Conseil de Surveillance. Ces décisions sont mentionnées dans le rapport annuel de la Société.

Article 16

Droit applicable et juridiction compétente

16.1. La présente Charte est régie par le droit français et doit être interprétée conformément au droit français.

16.2. Les tribunaux de Paris en France sont seuls compétents en cas de litige issu de la présente Charte ou y afférent (y compris les litiges relatifs à l'existence, la validité ou la dénonciation de la présente Charte).

ANNEXE A : Règles et modalités de démission du Conseil de Surveillance**Situation actuelle**

Nom	Année Naissance	2005	2 0	2 0	2008	2 0	2 0	2011	2 0	2013	2014	2 0	2016	2017	2 0	2 0
			0 0	0 0		0 0	0 1		0 1			1 5			1 8	1 9
			6 7			9 0			2							
<i>Yves Lyon Caen</i>	1950	A			X			X			X			X		
<i>Annette Roux</i>	1942	A			X			X			X			X		
<i>Yvon Bénéteau</i>	1950	A			X			X			X			X		
<i>Luc Dupé</i>	1949	A			X			X			X			X		
<i>Christian de Labriffe</i>	1947	A			X			X			X			X		
<i>Jean-Pierre Goudant</i>	1951									A			X			
<i>Catherine Pourre</i>	1957									A			X			
<i>Claude Brignon</i>	1950									A			X			
<i>Benjamin Bénéteau</i>	1979									A			X			
<i>Louis-Claude Roux</i>	1982									A			X			

A = Année de première nomination X = Année de renouvellement éventuel

E = Echéance du dernier mandat lors de l'AG de cette année D/R = Démission/Renouvellement

Situation projetée

Nom	Année Naissance	2005	2 0	2 0	2008	2 0	2 0	2011	2 0	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			0 0	0 0		0 0	0 1		0 1								
			6 7			9 0			2								
<i>Yves Lyon Caen</i>	1950	A			X			X			X	D/R			X		
<i>Annette Roux</i>	1942	A			X			X			X	D/R			X		
<i>Yvon Bénéteau</i>	1950	A			X			X			X	D/R			X		
<i>Luc Dupé</i>	1949	A			X			X			X	D/R			X		
<i>Christian de Labriffe</i>	1947	A			X			X			X			X			X
<i>Jean-Pierre Goudant</i>	1951									A			X		X		
<i>Catherine Pourre</i>	1957									A			X		X		
<i>Claude Brignon</i>	1950									A			X		X		
<i>Benjamin Bénéteau</i>	1979									A			D/R		X		
<i>Louis-Claude Roux</i>	1982									A			D/R		X		

A = Année de première nomination X = Année de renouvellement éventuel

E = Echéance du dernier mandat lors de l'AG de cette année D/R = Démission/Renouvellement

Situation historique

Nom	Année Naissance	2005	2 0	2 0	2008	2009	2 0	2011	2012	2013	2014	2 0	2016	2017	2 0	2 0	
			0 0	0 0		0 0	0 1					1 5			1 8	1 9	
			6 7														
<i>Yves Lyon Caen</i>	1950	A			X			X			X			X			
<i>Annette Roux</i>	1942	A			X			X			X			X			
<i>Yvon Bénéteau</i>	1950	A			X			X			X			X			
<i>Luc Dupé</i>	1949	A			X			X			X			X			
<i>Christian de Labriffe</i>	1947	A			X			X			X			X			
<i>Eric Delannoy</i>	1962	A			X			X			E						
<i>Yves Gonnord</i>	1936	A			X			X			E						
<i>Patrick Mahé</i>	1950						A			E							
<i>Jean-Pierre Goudant</i>	1951									A			X				
<i>Catherine Pourre</i>	1957									A			X				
<i>Claude Brignon</i>	1950									A			X				
<i>Benjamin Bénéteau</i>	1979									A			X				
<i>Louis-Claude Roux</i>	1982									A			X				

A = Année de première nomination X = Année de renouvellement éventuel

E = Echéance du dernier mandat lors de l'AG de cette année D/R = Démission/Renouvellement

La liste des mandats pour chacun des membres du Conseil de Surveillance figure dans le rapport de gestion, avec le détail des rémunérations.

RÉUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice 2013-2014, votre Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois :

- le 7 Novembre 2013, principalement pour l'examen des comptes annuels du 31 Août 2013, la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et l'actualisation du budget 2013-2014 ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 8 sur un total de 8

- le 9 Janvier 2014, principalement pour l'actualisation du budget 2013-2014 et la préparation de la réunion d'information financière annuelle ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 7 sur un total de 8

- le 31 Janvier 2014, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires, afin de renouveler les mandats du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 5 sur un total de 10

- le 25 Mars 2014, principalement pour le projet d'acquisition de RecBoats ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10

- le 29 Avril 2014, principalement pour l'examen des comptes semestriels du 28 Février 2014 et l'actualisation du budget 2013-2014 ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10

- le 16 Juin 2014, pour la finalisation du projet d'acquisition de RecBoats ;

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 8 sur un total de 10

- le 29 Août 2014, principalement pour l'actualisation du budget 2013-2014, la présentation du Budget 2014-2015, et l'adoption de la Charte du Conseil de Surveillance.

Membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés : 10 sur un total de 10

NB : Afin de respecter les recommandations du code AFEP-MEDEF, un échelonnement des mandats démarre cette année, tel que détaillé dans l'ANNEXE A : les 3 membres du Conseil de Surveillance indiqués (Mme Annette ROUX, Mr Yves LYON-CAEN et Mr Luc DUPE) sont donc démissionnaires à la prochaine Assemblée Générale du 30 Janvier 2015 et nommés par la même Assemblée Générale du 30 janvier 2015 pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2018.

RÈGLE DE RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil de Surveillance a adopté les règles d'attribution de jetons de présence comme suit :

- un jeton fixe de 10.000 € est attribué à chaque membre du Conseil ;
- auquel s'ajoute un jeton variable de 6.000 €, fixé au prorata de la participation aux Conseils ;
- un jeton de 4.000 € est attribué à chacun des Présidents de Comités spécialisés ;
- un jeton fixe de 3.000 € est attribué à chacun des membres des Comités autres que le Président.

Ces dispositions sont revues chaque année par le Conseil de Surveillance.

ANNEXE B : Charte du Comité Stratégique

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après «la Charte du Conseil de Surveillance»).

Article I Responsabilités

1.1. Sous réserve du paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le Comité Stratégique conseille le Conseil de Surveillance pour les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Le comité stratégique a pour mission principale de porter une appréciation sur les éléments constitutifs essentiels de la stratégie de développement du groupe et notamment le plan produits, le business-plan à trois ans et les orientations de la politique d'image et de communication. Le comité est également saisi des opérations d'acquisitions/cessions.

A titre complémentaire le comité peut examiner et donner une appréciation sur :

- a) l'état et les perspectives du marché ;
- b) le plan annuel d'investissement ;
- c) toute opération de financement d'un montant excédant 5 Millions d'Euros;
- d) toute acquisition ou cession de biens meubles et immeubles, corporels ou incorporels d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros ;
- e) la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, quel qu'en soit le montant ;

f) toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société.

1.3. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du Comité Stratégique lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité.

Article 2

Composition, compétences et indépendance du Comité Stratégique

2.1. Le Comité Stratégique compte au moins quatre membres.

2.2. Le Comité Stratégique désigne en son sein son secrétaire de séance.

Article 3

Présidence

Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du Comité Stratégique. Il ou elle est le porte-parole du Comité Stratégique et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Article 4

Séances du Comité Stratégique (calendrier du comité, participation, comptes rendus)

4.1. Le Comité Stratégique se réunit au moins une fois par semestre et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du Comité stratégique se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les membres du Directoire assistent aux séances à moins que le Comité stratégique n'exprime le souhait de se réunir en leur absence ou uniquement en présence du président du Directoire.

4.2. Le secrétaire du Comité Stratégique convoque les séances du Comité Stratégique au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du Comité. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du Comité Stratégique reçoit l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.3. Un compte-rendu de séance est rédigé. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. Si tous les membres du comité sont d'accord sur le contenu du compte-rendu, il peut être approuvé plus tôt. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du Comité Stratégique et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance.

4.4. Le Comité Stratégique établit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance.

COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Président : Mme Annette ROUX

Membres : Mr Claude BRIGNON,
Mr Yves LYON-CAEN

Membres conviés selon l'ordre du jour :

Mr Yvon BENETEAU,
Mr Luc DUPE
Mr Benjamin BENETEAU

Secrétaire : Mr Louis-Claude ROUX

Les membres du Directoire et de l'entreprise sont convoqués selon l'ordre du jour des comités.

RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité Stratégique s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice 2013-2014 pour examiner notamment des questions concernant l'organisation et la conduite du développement Produits, le positionnement stratégique des marques, le plan Produits de la division Habitat de loisirs ainsi que ses nouveautés et la réorganisation de ses marques, le projet d'acquisition de diverses sociétés dont la société RecBoats acquise le 23 Juin 2014.

ANNEXE C : Charte du Comité d'Audit et des Risques

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après «la Charte du Conseil de Surveillance»).

Article 1

Responsabilités

1.1. Sous réserve du paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit conseille le Conseil de Surveillance pour les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Avec un focus particulier sur les comptes, le contrôle et les risques, les compétences du Comité d'Audit couvrent notamment :

a) le contrôle du Directoire de la Société (ci-après « le Directoire ») et la remise de conseils sur les questions ayant trait aux contrôles internes de gestion et de maîtrise des risques, y compris le contrôle de la mise en œuvre des législations et réglementations applicables ;

b) le contrôle des informations financières de la Société qui lui sont soumises (choix des politiques comptables, mise en œuvre et évaluation des impacts des nouvelles lois dans ce domaine,

informations sur les écritures comptables dans les comptes annuels, prévisions, ...);

c) le contrôle du suivi des recommandations et observations des commissaires aux comptes ;

d) le contrôle de la politique de la Société en matière d'optimisation fiscale ;

e) le contrôle du financement de la Société ;

f) l'entretien de contacts fréquents et le contrôle des relations avec le commissaire aux comptes, y compris en particulier :

- l'évaluation de l'indépendance du commissaire aux comptes, de sa rémunération et de toutes missions qu'il effectuerait pour le compte de la Société en dehors de l'audit,

- la détermination de l'implication du commissaire aux comptes quant au contenu et à la publication des informations financières de la Société autres que les comptes annuels et

- le recensement des irrégularités dans le contenu des informations financières telles que portées à son attention par le commissaire aux comptes,

g) la proposition au Conseil de Surveillance, en accord avec le Directoire, d'une procédure à mettre en œuvre pour la sélection des commissaires aux comptes, la supervision de la procédure de sélection, la validation du contenu des missions et de la liste de sociétés à consulter et, la recommandation au Conseil de Surveillance sur la nomination d'un commissaire aux comptes par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après « l'Assemblée Générale ») et

h) d'autres questions importantes relatives aux comptes annuels de la Société.

I.3. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du Comité d'Audit lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité.

Article 2

Composition, compétences et indépendance du Comité d'Audit

2.1. Le Comité d'Audit compte au moins quatre membres.

2.2. Sous réserve du paragraphe 3.3 de la Charte du Conseil de Surveillance, la composition du Comité d'Audit respecte les contraintes suivantes :

a) au moins un de ses membres dispose des compétences appropriées en gestion financière et comptabilité de sociétés cotées ;

b) au moins trois quarts de ses membres doivent être indépendants au sens du paragraphe 3.4 de la Charte du Conseil de Surveillance.

2.3. A sa nomination, chaque membre du Comité d'Audit est informé des pratiques comptables, financières et opérationnelles de la Société.

2.4. Le Comité d'Audit est assisté par le secrétaire du Conseil de Surveillance.

Article 3

Présidence

Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du Comité d'Audit. Il ou elle est le porte-parole du Comité d'Audit et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Article 4

Séances du Comité d'Audit (calendrier du comité, participation, comptes rendus)

4.1. Le Comité d'Audit se réunit au moins une fois par semestre et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du Comité d'Audit se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit. Les membres du Directoire assistent aux séances à moins que le Comité d'Audit n'exprime le souhait de se réunir en leur absence ou uniquement en présence du président du Directoire, du directeur financier (ci-après « le Directeur Financier ») ou du commissaire aux comptes de la Société.

4.2. Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an avec le commissaire aux comptes de la Société en l'absence des membres du Directoire. Sous réserve de ce qui précède, le Comité d'Audit décide si et quand le président du Directoire, le Directeur Financier ou le commissaire aux comptes de la Société doivent assister à ses séances.

4.3. Le secrétaire du Conseil de Surveillance convoque les séances du Comité d'Audit au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du Comité. Sauf impossibilité pratique, chaque membre du Comité d'Audit reçoit l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.4. Un compte-rendu de séance est rédigé. Celui-ci est généralement approuvé lors de la séance suivante. Si tous les membres du comité sont d'accord sur le contenu du compte-rendu, il peut être approuvé plus tôt. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du Comité d'Audit et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance.

4.5. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du Comité d'Audit lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du comité concerné.

4.6. Le Comité d'Audit établit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Président : Mr Christian De LABRIFFE

Membres : Mme Catherine POURRE,
Mr Jean-Pierre GOUDANT
Mr Yves LYON-CAEN

Secrétaire : Mr Louis-Claude ROUX

Les membres du Directoire et de l'entreprise sont convoqués selon l'ordre du jour des comités.

RÉUNION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2013-2014 :

- le 6 Novembre 2013, principalement pour l'examen des comptes annuels du 31 Août 2013, préalablement au Conseil de Surveillance du 7 Novembre 2013 ;
- le 9 Janvier 2014, principalement pour l'examen de la cartographie des risques ;
- le 28 Avril 2014, principalement pour l'examen des comptes semestriels du 28 Février 2014, préalablement au Conseil de Surveillance du 29 Avril 2014.

ANNEXE D : Charte du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

La présente charte a été adoptée en application du paragraphe 5.2 de la charte (ci-après « la Charte du Conseil de Surveillance »).

Article I Responsabilités

1.1. Conformément au paragraphe 5.1 de la Charte du Conseil de Surveillance, le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (ci-après « le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ») conseille le Conseil de Surveillance pour les questions qui sont du ressort de ses compétences et prépare les décisions du Conseil de Surveillance relatives à ces questions.

1.2. Les compétences du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations couvrent notamment :

A. La Gouvernance d'entreprise

- 1 - L'examen et l'évaluation de l'adéquation des pratiques de la Société avec ses règles de gouvernance d'entreprise et l'évaluation de leur respect par la Société dans le cadre d'un rapport de conformité semestriel ;
- 2 - L'identification et les recommandations au Conseil de Surveillance sur les pratiques émergentes ou les développements significatifs de réglementation et/ou pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ;
- 3 - L'établissement de recommandations au Conseil de Surveillance sur tous sujets de gouvernance d'entreprise et sur toute action corrective à mettre en œuvre ; incluant les recommandations sur l'organisation, la qualité de membre, les fonctions, les devoirs et responsabilités du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés ;
- 4 - L'évaluation et les recommandations au Conseil de Surveillance sur la politique de gouvernance de la Société, ses évolutions et modifications, et les dispositions adaptées à la Société en cohérence avec les meilleures pratiques ;
- 5 - L'examen et les recommandations au Conseil de Surveillance sur les transactions réalisées par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire en qualité d'initiés ou des parties qui leurs sont liées et/ou sur la résolution des conflits d'intérêts impliquant des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ;
- 6 - La vérification que la politique de gouvernance d'entreprise de la Société et ses pratiques sont clairement décrites dans le Rapport Annuel et sur son site internet.

B. Les Nominations

- 1 - L'élaboration du profil, des critères de sélection et des procédures de nomination des membres (indépendants) du Conseil de Surveillance ;
- 2 - L'élaboration du profil et des critères de sélection des membres du Directoire ;
- 3 - L'évaluation régulière du périmètre et de la composition du Directoire, du Conseil de Surveillance et de ses comités, et l'élaboration de propositions, les changements possibles concernant le profil du Conseil de Surveillance, et le cas échéant, la composition des comités du Conseil de Surveillance dans le cadre de cette évaluation ;

- 4 - L'évaluation régulière de la conduite des membres (des comités) du Conseil de Surveillance, du président du Directoire et des recommandations du président du Directoire concernant la performance des autres membres du Directoire et remise au Conseil de Surveillance des conclusions afférentes ;
- 5 - Les propositions de renouvellement ou de nomination de membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- 6 - Le contrôle de la politique du Directoire concernant les critères de sélection et de nomination des dirigeants, l'examen de la politique de ressources humaines de la Société ;
- 7 - La préparation du processus annuel d'auto-évaluation du Conseil de Surveillance sur : le Conseil de Surveillance lui-même ; les rapports du Conseil de Surveillance avec le Directoire ; le secrétariat du Conseil de Surveillance ;
- 8 - Toutes autres questions ayant trait aux nominations et à d'autres points connexes qui pourront être portées à l'attention du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

C. La Rémunération

- 1 - La préparation d'une proposition pour le Conseil de Surveillance sur la rémunération du président du Directoire (ci-après « le Directoire ») de la Société et des autres membres du Directoire, reprenant sans s'y limiter les termes et conditions de leurs contrats, primes, droits à la retraite, programmes d'intéressement en actions liés à la performance de la Société et autres bonus, indemnités de départ et toutes autres formes de rémunération, ainsi que les critères de performance et leur application ;
- 2 - L'examen et la préparation de propositions pour le Conseil de Surveillance sur la politique de rémunération de la Société ;
- 3 - L'examen de l'attribution d'options de souscription d'actions et l'attribution d'actions gratuites ;
- 4 - Toutes autres questions ayant trait à la rémunération qui pourront être portées à l'attention du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Article 2

Composition, compétences et indépendance du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

Le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations compte au moins quatre membres.

Article 3 Présidence

Le président du Conseil de Surveillance préside le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Le président est principalement responsable du bon fonctionnement du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Il ou elle est le porte-parole du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et la principale interface avec le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Article 4

Séances du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations (calendrier du comité, participation, comptes rendus)

4.1. Le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins deux fois par an et sur demande d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire. Les séances du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations se tiennent généralement au siège social de la Société, mais peuvent également se tenir à tout autre endroit.

4.2. Le secrétaire du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations convoque les séances du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations au nom du ou des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ayant requis la réunion du Comité. Sauf impossibilité pratique, les membres du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations reçoivent l'avis de réunion, l'ordre du jour et les documents devant être examinés et débattus durant la séance trois jours au moins avant la réunion.

4.3. Assistant aux séances du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, outre ses membres, les personnes invitées par le président du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

4.4. Un compte-rendu de séance est rédigé. Ce compte-rendu est généralement approuvé par le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations lors de la séance suivante. Le compte-rendu est signé pour approbation par le président du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et remis sans délai à tous les membres du Conseil de Surveillance.

4.5. Le Conseil de Surveillance est informé des délibérations et décisions du Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations lors de la séance du Conseil de Surveillance suivant la réunion du Comité.

4.6. Le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations conduit un examen annuel de son fonctionnement et en soumet les conclusions au Conseil de Surveillance.

COMPOSITION DU COMITÉ CHARGÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Président : Mr Yves LYON-CAEN

Membres : Mme Annette ROUX
Mr Christian De LABRIFFE
Mme Catherine POURRE
Mr Claude BRIGNON

Secrétaire : Mr Louis-Claude ROUX

Les membres du Directoire et de l'entreprise sont convoqués selon l'ordre du jour des comités.

RÉUNION DU COMITÉ CHARGÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a tenu 5 réunions au cours de l'exercice 2013-2014 en Décembre 2013, Février 2014, Mars 2014, Mai 2014 et Août 2014.

Parmi les principales questions examinées par le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, figurent :

- l'examen d'un plan d'urgence en cas de vacance imprévisible et d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux,
- l'adaptation de la Charte du Conseil de Surveillance,
- l'examen de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance,
- la fixation de la part variable des membres du Directoire et leurs situations salariales,
- un plan d'attribution d'actions gratuites.

S'agissant de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, les critères applicables ont été discutés et le Comité chargé de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a retenu comme indépendant un administrateur non exécutif, dépourvu de tout lien d'intérêt particulier avec la société, son groupe et sa direction. Le Comité a procédé à l'évaluation de la situation de chacun des membres du Conseil de Surveillance au regard de ces critères et a noté que le seuil d'1/3 était respecté. Sont considérés comme membres indépendants : Mme Catherine POURRE, Mr Claude BRIGNON, Mr Christian DE LABRIFFE et Mr Jean-Pierre GOUDANT.

Parallèlement, un système d'autoévaluation du Conseil de Surveillance a été mis en place au cours de l'exercice 2013-2014 sous forme d'un questionnaire envoyé à chacun des membres.

ANNEXE E : Décision du Directoire soumises à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance

- 1 - Conformément à l'article 15 des Statuts de la société, les projets de décision du Directoire portant sur les points suivants sont soumis à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance :
 - a) le plan annuel d'investissement ;
 - b) le budget annuel ;
 - c) la stratégie du groupe ;
 - d) toute prise ou cession de participation, quel qu'en soit le montant ;
 - e) toute opération de financement d'un montant représentant plus de 5 millions d'euros ou tout montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société ;
 - f) toute acquisition ou cession de biens meubles et immeubles, corporels ou incorporels d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros ;
 - g) la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, quel qu'en soit le montant ;
 - h) toute cession d'une branche d'activité, quel qu'en soit le montant ;
 - i) toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire ;
 - j) toute émission de valeurs mobilières de toute nature faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts ;
 - k) toute opération d'achat, cession, licences portant sur les brevets, marques, éléments de la propriété intellectuelle de l'entreprise ;
 - l) toute décision de nature à modifier substantiellement la stratégie de l'entreprise qui a été présentée au Conseil de Surveillance par le Directoire ;
 - m) tout rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale ;
 - n) tout engagement hors bilan d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros.
- 2 - Le Conseil de Surveillance doit être régulièrement tenu informé de la mise en œuvre de la stratégie et des orientations de la société et du groupe, ainsi que de l'activité et de la situation financière, et notamment des éléments suivants :
 - a) les états financiers ou tout autre élément d'information financière ou comptable périodique, préalablement à sa publication ;

- b) la trésorerie et le cash-flow en ce compris les prévisions et leurs ajustements,
- c) les engagements notamment tous engagements hors bilan ;
- d) les litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats ;
- e) l'état et les perspectives du marché.

3 - Le Conseil fixe à 7,6 millions d'euros l'enveloppe annuelle que le Directoire est autorisé à donner au titre des cautions, avals et garanties, indépendamment des cautions et avals à l'égard des administrations douanières et fiscales qui sont autorisées sans limitation de montant.

2- Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées par le Directoire ou le Conseil de Surveillance et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

La société faisant publiquement appel à l'épargne, la convocation des assemblées générales est faite par un 1er avis inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires 35 jours au moins avant la date de l'assemblée, puis un 2ème avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Ces publications sont également disponibles sur le site du groupe : www.beneteau-group.com

Les actionnaires, titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, après leur accord : par communication électronique ou, sur leur demande et à leurs frais : par lettre recommandée.

Tout actionnaire a le droit de participer à l'assemblée générale quel que soit le nombre de ses actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS pour la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires : pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance

doit être reçu par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les statuts permettent le calcul du quorum et de la majorité en tenant compte des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret : cette possibilité n'a pas encore été utilisée par la société.

Un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées qui auront été inscrites sur les registres d'actions nominatives depuis plus de deux ans au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Ce droit sera également conféré, dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;
- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Le transfert, par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré susceptible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu ci-dessus.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société et aux assemblées générales par un seul d'entre eux, considéré par elle comme seul propriétaire ou par un mandataire unique.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales. Même privé du droit de vote, le nu-propriétaire d'actions à toujours le droit d'assister aux Assemblées Générales.

Pour les titres remis en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire et non par le créancier gagiste.

2.1 Franchissements de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital social et/ou des droits de vote, égale ou supérieure à 2,5 %, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus

par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai légal et réglementaire.

L'obligation d'informer la société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés dans les statuts.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions statutaires et/ou légales sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3 - Procédures de contrôle interne

3.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini, au sein du groupe Bénéteau, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, le Directoire et le personnel du groupe, il vise à obtenir une assurance raisonnable, et non une garantie absolue, sur :

- la correcte application de la politique générale de l'entreprise
- le respect des lois et des règlements applicables au groupe
- la prévention, la détection et la maîtrise des risques inhérents à l'activité, ainsi que les risques de fraudes et d'erreurs
- la fiabilité des informations comptables financières

La gestion des risques et le contrôle interne rencontrent des limites qui résultent de nombreux facteurs notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques, humaines ou de simples erreurs.

3.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

3.2.1 Principaux acteurs du contrôle interne

Le Conseil de Surveillance

Dans le cadre du contrôle permanent de la gestion de la société et des attributions qui lui sont conférées par les statuts, le Conseil de Surveillance examine régulièrement les orientations stratégiques

de la société, évalue l'adéquation de sa politique d'investissement, apprécie ses projets de développement de nouveaux produits. Ses travaux sont préparés par des réunions ad hoc du comité stratégique.

Communication lui est faite à rythme régulier des informations comptables et financières de la société. Il est assisté dans leur analyse par le comité d'audit qui se réunit plusieurs fois dans l'année, si nécessaire avec les Commissaires aux comptes, et le plus souvent avec le Président du Directoire. Il évoque également les travaux du comité de rémunérations et des nominations afin de se prononcer sur les rémunérations des membres du Directoire et les attributions d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions.

Le Directoire

Il définit et anime les orientations opérationnelles du groupe dans le cadre de ses attributions statutaires. Il s'appuie sur les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des filiales ainsi que sur les directions fonctionnelles du groupe. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficace du contrôle interne.

Le Comité d'audit

Le rôle du comité d'audit est :

- de contrôler le processus d'élaboration et de diffusion des informations comptables et financières,
- d'apprécier la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux annuels et semestriels,
- de vérifier l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- de s'assurer par tous moyens de la qualité des informations apportées au conseil,
- de donner à celui-ci son appréciation

Les conclusions du comité d'audit sont présentées au conseil de surveillance.

Les comités opérationnels

Dédiés aux domaines suivants, ils se réunissent à fréquence régulière :

- Achats
- Développement produits
- Innovation
- Industriel
- Systèmes d'information
- Juridique
- Financier

Les comités de pilotage des filiales

Réunis régulièrement à l'initiative du Président du Directoire, composés des directions opérationnelles et fonctionnelles des sociétés, les comités de pilotage coordonnent la mise en œuvre des objectifs stratégiques du groupe et s'assurent de leur bonne déclinaison au sein des différents services.

Les responsables fonctionnels et opérationnels

Ils sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le comité de pilotage et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance des principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

La direction financière

La direction financière du groupe, en liaison avec les équipes du contrôle de gestion et de la comptabilité des différentes entités, est chargée de :

- prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis
- garantir la fiabilité des informations comptables et financières

Elle prépare les documents demandés par le comité d'audit et participe à ses travaux.

Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du groupe. Leurs travaux apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

3.2.2. Principales décisions de gestion

Les décisions majeures de gestion, qui engagent de façon significative l'entreprise, sont toutes validées par le Directoire.

3.2.3 Gestion des risques

Finance

Trésorerie :

La trésorerie de chaque société du groupe est centralisée au niveau de la Holding, Bénéteau SA, via une convention de centralisation de trésorerie. Les comptes courants sont rémunérés aux conditions Euribor 3 mois + 0,25% en prêteur et Euribor 3 mois + 1% en emprunteur.

La trésorerie du groupe est placée exclusivement sur des supports sans risque, type certificats de dépôt à court terme auprès de banques choisies par le Directoire après avis du Conseil de Surveillance.

Change et taux :

Le groupe peut se couvrir pour ses emprunts moyen terme par des swap de taux d'intérêts.

Le groupe procède à des opérations de couverture de change sur le Dollar et le Zloty, via des ventes et achats à termes, ainsi que sur le Réal brésilien, via des NDF (non deliverable forward). Les décisions de couverture sont prises par la Direction Générale du groupe et la mise en place des opérations est effectuée par les services financiers des sociétés concernées.

Crédit Management :

a - Plaisance

Une procédure de crédit management a été mise en place en 2007. Elle s'appuie sur des dispositions écrites.

Un comité des risques se réunit chaque mois. Le crédit manager présente l'ensemble des reportings et informe de la situation en cours. Les décisions les plus importantes sont validées par le comité des risques.

Des réunions ponctuelles peuvent s'ajouter à cette réunion mensuelle, si nécessaire.

Un suivi hebdomadaire des retards de paiement et des encours clients permet de suivre au plus près les risques financiers.

Les bateaux sont payés avant le départ, ou ont obtenu au préalable un accord de financement de la part des organismes de financement, SGB ou GE.

L'encours client est financé par une ligne de crédit SGB ou GE, dont le montant est déterminé conjointement par ces derniers et la direction des marques concernées. Pour SGB, il est fonction de quatre ratios financiers, qui déterminent une ligne de crédit d'un maximum de 40 % du volume des ventes de l'année.

Les marques ont contractuellement un engagement de reprise des bateaux neufs impayés après une année de financement. Durant cette période, l'organisme de financement procède à un amortissement de 20 % du capital, l'engagement des chantiers porte alors sur 80 % du montant financé hors taxe.

Les chantiers peuvent donner leur accord à une prorogation de cette période de financement, mais demandent alors un amortissement complémentaire.

Le risque d'impayé sur les bateaux d'occasion est à la charge de SGB. Il n'y a pas de financement de bateau d'occasion par GE.

Un reporting mensuel est transmis par les organismes de financement et permet au crédit manager de s'assurer de la cohérence des lignes de crédit, des financements accordés et du respect des amortissements partiels en cours de période.

Le crédit manager travaille en lien avec les différentes sociétés de financement afin d'anticiper tout problème et remonte au comité des risques les éventuelles difficultés.

b - Habitat

Préalablement à l'ouverture d'un compte client, une analyse financière est réalisée par le service crédit management, qui fixe alors un niveau d'encours en fonction de la solidité financière du client.

Cette démarche s'accompagne systématiquement d'une demande de couverture d'assurance crédit auprès de la Coface pour les commandes hors financement. La couverture de la Coface représente entre 30 et 50 % de l'en cours autorisé.

Le crédit manager effectue un suivi régulier des encours et peut bloquer les prises de commandes et les livraisons.

Un comité des risques clients réunit chaque mois le credit manager, le directeur général, le directeur de marque et le directeur financier. Ce comité est chargé d'arbitrer et de traiter les dossiers critiques.

Informatique

Sécurité informatique

L'ensemble des sujets ayant trait à la sécurité informatique sont placés sous l'autorité du responsable de la sécurité des services informatiques (RSSI). Il anime une cellule de travail dédiée :

- aux sauvegardes informatiques,
- à la sécurité des systèmes (sécurisation des accès, firewall, antivirus, anti spam...),
- à la disponibilité des systèmes et du réseau,
- à la veille réglementaire (CNIL)
- au respect des règles et bonnes pratiques (Charte informatique, navigation internet, Proxy).

La charte de sécurité informatique est annexée au règlement intérieur de chaque société du groupe.

Le RSSI anime tous les 15 jours un comité de sécurité informatique, qui reprend les événements de la période écoulée et définit les priorités et les actions à mener sur la période suivante.

Des audits de vulnérabilité sont régulièrement effectués par une société extérieure spécialisée.

Gestion de la reprise d'activité

L'ensemble des données informatiques de l'entreprise sont sauvegardées quotidiennement. Pour les sociétés basées en France la sauvegarde est effectuée sur deux lieux géographiques différents. Pour les sociétés basées à l'étranger les sauvegardes locales sont externalisées régulièrement. Les données sont ensuite conservées selon un plan de rétention journalier, hebdomadaire, mensuel, annuel déterminé en fonction de la criticité et du délai de péremption de l'information concernée.

Le groupe dispose en outre d'un plan de reprise d'activité (PRA) sur les principaux logiciels de gestion, permettant, en cas de catastrophe, de reprendre l'activité 24 H plus tard, sur la base de la situation 48 H avant la catastrophe.

Achats et Logistique

La maîtrise des risques fournisseurs est essentielle pour assurer la continuité de la production.

Elle passe par la mise en place de moyens de contrôle à plusieurs niveaux :

Contrôle de la pérennité des fournisseurs

Une cinquantaine de fournisseurs stratégiques ou vulnérables font l'objet d'un suivi spécifique. L'objectif est de s'assurer de la pérennité des entreprises partenaires et d'anticiper au plus tôt leurs difficultés éventuelles.

Cette démarche s'accompagne d'un suivi financier : via des abonnements à des services de suivi comptable et financier pour une liste de fournisseurs choisis par le service achat, ou par une étude financière plus détaillée demandée par l'acheteur au credit manager.

Le service achats et les services financiers travaillent ensemble à l'amélioration du suivi du risque fournisseur.

Maîtrise des risques qualité

Les principaux fournisseurs (soit une centaine, représentant près de 80 % des achats matières) ont signé un contrat qualité-logistique-environnement.

Ce contrat vise à cadrer nos exigences en matière de délai, de traçabilité, de normes environnementales, de flexibilité et de qualité. Par ailleurs, le Groupe contractualise ses relations avec ses fournisseurs majeurs et stratégiques via des contrats d'achats. Ces contrats peuvent être pluri-annuels.

Maîtrise de la dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Il existe toujours plusieurs sources pour un même savoir-faire. Néanmoins le groupe n'échappe pas au risque que certains produits ne soient pas substituables sans un nouveau développement par le Bureau d'Etudes. Dans ce cas, l'interruption

du flux d'approvisionnement risque d'arrêter ou de perturber momentanément certaines productions. Ces risques sont clairement identifiés, régulièrement réévalués, et portent sur un nombre limité de produits.

Contrôle de la continuité des approvisionnements

Les approvisionnements sont pilotés quotidiennement à l'aide d'outils de suivi du taux de service, des retards et des ruptures. Des stocks de sécurité sont mis en place suivant la criticité du produit et le risque fournisseur.

Les approvisionnements disposent également d'un outil de prévision des besoins qui permet de détecter et de traiter les risques capacitaires par anticipation.

Industrie

Certification ISO 9001

Les principales sociétés du groupe font l'objet d'une certification ISO 9001, qui s'appuie sur la mise en place d'un système de management de la qualité. Les processus essentiels de l'entreprise font l'objet d'une documentation, avec indicateurs de performance, et sont régulièrement audités.

La démarche de certification vise à une amélioration continue.

Agrément OEA (Opérateur Economique Agréé)

Les Douanes européennes ont labellisé le Groupe Bénéteau et sa filiale SPBI en tant qu'opérateurs économiques agréés. Cette certification a pour but de faciliter les échanges internationaux de marchandises. Elle se traduit par un contrat de confiance entre les Douanes et notre Groupe, obtenu à l'issue d'un audit sur nos sites administratifs et de productions.

Comité de direction qualité

Un comité de direction qualité (CDQ) se tient deux fois par mois. Il a pour objectif de faire le point avec la Direction Générale, le SAV, les achats, la production et la qualité des problèmes qualité internes et remontés par nos clients. Des indicateurs de performance quotidiens et hebdomadaires permettent de suivre l'avancement des plans d'actions.

Environnement

Conscient de l'impact environnemental de ses activités, le groupe Bénéteau a fait de sa démarche environnementale une vraie valeur d'entreprise qui se décline autour de trois enjeux majeurs concourants à la maîtrise des risques :

- La pérennisation de la conformité réglementaire des sites de production
- La diminution des impacts environnementaux des activités
- La réduction de l'empreinte écologique des produits

Ces éléments sont déclinés dans le volet RSE du rapport financier annuel.

Juridique

Suivi des affaires

Selon les instructions de la direction générale, à chaque problème significatif, tout responsable est tenu d'en avertir la direction juridique dans les meilleurs délais.

La direction juridique ayant un rôle de conseil auprès de la direction générale et des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise, chaque responsable doit apprécier s'il convient ou non d'alerter la direction juridique. En amont des projets, la direction juridique participe ainsi à l'élaboration et à la négociation des principaux contrats de l'entreprise en étroite collaboration avec les opérationnels concernés en vue de sécuriser les intérêts de l'entreprise et de ses dirigeants. Même si la direction juridique, dans son rôle de conseil, a pour mission d'éclairer les choix de la direction générale et des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles, elle reste cependant tributaire de la bonne appréciation du risque par les différents responsables concernés.

En ce qui concerne les dossiers pré-contentieux ou contentieux, un reporting des risques liés à ces affaires a été mis en place, pour informer au plus vite la direction générale et l'aider ainsi dans son pilotage de l'activité.

3.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le groupe est doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable, avec notamment pour objectif de garantir :

- une remontée de l'information financière dans des délais raisonnables, et pouvoir ainsi mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant
- la qualité de l'information financière transmise au Directoire et au Conseil de Surveillance du groupe
- l'homogénéité de l'information entre les différentes sociétés du groupe
- le respect des différentes réglementations (comptables, fiscales, douanières, ...)
- la maîtrise des risques d'erreurs

Les comptes consolidés sont présentés en appliquant la totalité des normes publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (normes IFRS).

Pour atteindre ces objectifs, chaque société du groupe Bénéteau applique notamment un processus budgétaire identique.

Un compte de résultat prévisionnel est établi en début d'exercice. En cours d'exercice, un ajustement de l'estimation initiale est réalisé à deux ou trois reprises.

Ces ajustements s'appuient sur le reporting interne établi par chaque société du groupe.

Plusieurs services concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées du groupe :

- comptabilité et consolidation
- contrôle de gestion
- systèmes d'information
- trésorerie
- juridique

Ces services s'assurent que les différentes entités du groupe connaissent les nouveautés en matière de législation, de recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, de procédures internes au groupe et de leur traitement.

Ils informent sur la politique financière du groupe, des normes et procédures à appliquer, des actions correctrices à apporter et du contrôle interne relatif aux données comptables et financières.

Par ailleurs, des comités de gestion mensuels par entité, destinés à analyser les résultats, contribuent au pilotage économique et participent à la création et à l'entretien d'une culture financière au sein du groupe.

Les principaux processus de gestion participent au contrôle interne. Il s'agit du plan stratégique à moyen terme, du budget annuel, des estimés trimestriels du résultat annuel, du reporting mensuel des résultats de gestion, des tableaux de bord opérationnels et des arrêtés semestriels des comptes sociaux et consolidés.

Pour la production des comptes consolidés, Bénéteau SA utilise le référentiel commun au groupe ; ce qui induit l'homogénéité des méthodes comptables et règles de consolidation ainsi que la normalisation des formats de restitution.

Bénéteau SA établit les comptes consolidés en application des normes IFRS. Des notes d'instruction de la direction financière définissent les calendriers de clôture. Chaque semestre, un rapprochement est réalisé entre les éléments des comptes consolidés et le reporting mensuel afin d'analyser et d'expliquer les éventuels écarts. Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes interviennent au moins semestriellement, à la fin du premier semestre pour une revue limitée et au 31 août pour un audit.

3.4 Pilotage du contrôle interne

Le système d'information du groupe repose sur des outils communs aux principales sociétés, tant en ce qui concerne les gestions de production que le traitement de l'information financière. Il permet d'obtenir une information fiable, de qualité et dans des délais raisonnables.

A cet égard, le Comité d'Audit et des risques a continué ses travaux en 2014, en vue de s'assurer de la bonne formalisation de l'information financière.

Fait à Saint Gilles Croix de Vie, le 6 novembre 2014

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Bénéteau S.A.

Exercice clos le 31 août 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bénéteau S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à LA ROCHE SUR YON et à NANTES, le 18 décembre 2014
Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.

Jérôme BOUTOLLEAU
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck NOËL
Associé

GROUPE BENETEAU

Eléments financiers

Groupe Bénéteau

Compte de résultat	64
Bilan	65
Tableau de variation des capitaux propres	66
Tableau des flux de trésorerie.....	67
 Note 1 – Informations relatives à l'entreprise	68
Note 2 – Faits marquants de l'exercice.....	68
Note 3 – Méthodes comptables	68
Note 4 – Participations et périmètre de consolidation	75
Note 5 – Actif immobilisé	76
Note 6 – Stocks et encours.....	78
Note 7 – Clients et comptes rattachés.....	78
Note 8 – Autres créances.....	78
Note 9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	79
Note 10 – Actifs et passifs destinés à la vente	79
Note 11 – Capitaux propres.....	79
Note 12 – Provisions	81
Note 13 – Avantages au personnel	81
Note 14 – Dettes financières.....	82
Note 15 – Autres dettes et créateurs	83
Note 16 – Instruments financiers.....	83
Note 17 – Engagements.....	83
Note 18 – Information sectorielle.....	84
Note 19 – Personnel.....	86
Note 20 – Charges externes	87
Note 21 – Autres produits et charges opérationnels courants.....	87
Note 22 – Autres produits et charges opérationnels	87
Note 23 – Résultat financier.....	88
Note 24 – Impôts sur les résultats et impôts différés.....	88
Note 25 – Résultat par action	89
Note 26 – Informations concernant les parties liées	89
Note 27 – Gestion du risque financier.....	89
Note 28 – Honoraires des commissaires aux comptes	92

Compte de résultat consolidé au 31 août 2014

En milliers d'euros	Note	31/08/2014	31/08/2013
Chiffre d'affaires		808 454	815 358
Variation des stocks de produits finis et en-cours		(6 808)	13 850
Autres produits de l'activité		1 501	1 986
Achats consommés		(393 324)	(424 872)
Charges de personnel	Note 19	(232 870)	(234 459)
Charges externes	Note 20	(89 466)	(94 879)
Impôts et taxes		(18 825)	(18 858)
Amortissements		(56 324)	(56 146)
Autres charges opérationnelles courantes	Note 21	(4 056)	(2 295)
Autres produits opérationnels courants	Note 21	3 413	1 343
Résultat opérationnel courant	Note 18	11 695	1 028
Autres charges opérationnelles	Note 22	(2 553)	0
Résultat opérationnel		9 142	1 028
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	Note 23	311	202
Coût de l'endettement financier brut	Note 23	(2 750)	(2 477)
Coût de l'endettement financier net	Note 23	(2 439)	(2 275)
Autres produits financiers	Note 23	3 622	286
Autres charges financières	Note 23	(1 586)	(646)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 090	2 643
Charge d'impôt sur les résultats	Note 24	(2 405)	(636)
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 424	400
Part des intérêts minoritaires		231	(335)
Résultat net (part du groupe)		9 193	735
En €			
Résultat de base net par action	Note 25	0,11	0,01
Résultat net dilué par action	Note 25	0,11	0,01

Etat du résultat global

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Eléments qui ne seront pas retraités en résultat ultérieurement		
Ecarts actuariels	(4 508)	0
Effet impôt	1 564	0
Sous total	(2 944)	0
Eléments qui seront retraités en résultat ultérieurement		
Ecart de conversion	51	659
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	353	(181)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
Effet impôt	(137)	65
Sous total	267	543
Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2 677)	543
Résultat net de la période	9 424	400
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 747	943
Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère	6 516	1 278
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	231	(335)

Bilan consolidé au 31 août 2014

ACTIF – en milliers d'euros	Note	31/08/2014	31/08/2013
Goodwill	Note 5	79 174	63 335
Autres immobilisations incorporelles	Note 5	30 582	9 348
Immobilisations corporelles	Note 5	294 802	281 696
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	Note 5	26 304	23 215
Actifs financiers non courants	Note 5	180	194
Actifs d'impôts différés	Note 24	8 802	4 858
Actifs non courants		439 844	382 646
Stocks et en-cours	Note 6	191 819	183 070
Clients et comptes rattachés	Note 7	125 243	94 872
Autres créances	Note 8	38 572	36 834
Actif d'impôt courant	Note 8	9 672	2 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	38 157	45 532
Actifs courants		403 463	363 276
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	Note 10	2 838	4 665
Total Actif		846 145	750 587

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF – en milliers d'euros	Note	31/08/2014	31/08/2013
Capital		8 279	8 279
Primes		27 850	27 850
Autocontrôle	Note 11	(12 918)	(13 193)
Réserves consolidées		471 731	471 366
Résultat consolidé		9 193	735
Capitaux propres (Part du Groupe)	Note 11	504 133	495 037
Intérêts minoritaires		312	(28)
Total Capitaux propres		504 445	495 009
Provisions	Note 12	3 332	3 376
Engagements envers le personnel	Note 13	22 199	16 090
Dettes financières	Note 14	12 721	10 843
Passifs non courants		38 252	30 309
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts à long terme	Note 14	78 571	24 769
Fournisseurs et autres crébiteurs	Note 15	80 148	67 164
Autres dettes	Note 15	118 052	114 417
Autres provisions	Note 12	22 475	17 972
Dette d'impôts exigible	Note 15	3 643	948
Passifs courants		302 889	225 270
Passifs destinés à la vente	Note 10	559	0
Total Capitaux propres et passif		846 145	750 587

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserv. Convers.	Résultat	Capitaux propres, Part du groupe	Int. Mino-ritaires	Total des capitaux propres
en milliers d'euros									
Situation nette au 31/08/2012	8 279	27 850	(14 814)	481 189	(9 905)	(734)	491 865	287	492 152
Résultat 2012/2013						735	735	(335)	400
Autres éléments du résultat global				(116)	659		543		543
Résultat global 2012/2013				(116)	659	735	1 278	(335)	943
Affectation du résultat 2011/2012				(734)		734	0		0
Distribution de dividendes				(5)			(5)	(5)	(10)
Ecart de conversion					(1 684)		(1 684)	25	(1 659)
Mouvements sur actions propres			1 621	(41)			1 580	0	1 580
Autres (1)				2 003			2 003	0	2 003
Situation nette au 31/08/2013	8 279	27 850	(13 193)	482 296	(10 930)	735	495 037	(28)	495 009
Résultat 2013/2014						9 193	9 193	231	9 424
Autres éléments du résultat global				(2 728)	51		(2 677)		(2 677)
Résultat global 2012/2013				(2 728)	51	9 193	6 516	231	6 747
Affectation du résultat 2012/2013				735		(735)	0		0
Distribution de dividendes				0			0	0	0
Ecart de conversion					147		147	(9)	138
Mouvements sur actions propres			275	(17)			258	0	258
Autres (1)				2 175			2 175	118	2 293
Situation nette au 31/08/2014	8 279	27 850	(12 918)	482 461	(10 732)	9 193	504 133	312	504 445

(1) détail des autres variations

- Norme IFRS 2 2 175 k€ (note 19)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	6 334	(2 243)
Élimin.des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	55 269	60 924
Amortissements et provisions	58 151	62 191
Plus ou moins values de cession	(782)	(526)
Impôts différés	(2 100)	(741)
Marge brute d'autofinancement	61 603	58 681
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(25 656)	(20 675)
Stocks et encours	4 596	(7 476)
Créances	(31 056)	(12 440)
Impôt exigible	(4 095)	4 288
Dettes	4 900	(5 048)
Total 1 - Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	35 947	38 006
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(60 820)	(61 405)
Cessions d'immobilisations	5 360	4 106
Créances - Dettes sur immobilisations	(905)	2 814
Incidence des variations de périmètre	(42 173)	0
Total 2 - Flux de trésorerie aff. aux opérations d'investissement	(98 538)	(54 485)
Opérations de financement		
Variation de capital	0	0
Autres flux liés aux opérations de financement	117	0
Actions propres	257	1 580
Dividendes versés aux actionnaires	0	(10)
Encaissts provenant de dettes financières	45 638	161
Remboursts de dettes financières	(8 572)	(12 694)
Total 3 - Flux de trésorerie aff. aux opérations de financement	37 440	(10 963)
VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)	(25 151)	(27 441)
Trésorerie à l'ouverture	34 688	59 835
Trésorerie à la clôture	8 820	34 688
Incidence des variations de cours des devises	(717)	2 295
Variation	(25 151)	(27 442)
Dont		
Autres VMP	12 745	13 084
Disponibilités	25 412	32 448
Comptes bancaires créditeurs	(29 337)	(10 844)

Note 1- Informations relatives à l'entreprise

Cotée sur Euronext Paris, Bénéteau SA est une société anonyme de droit français.

Le groupe a deux activités principales :

- la conception, fabrication et commercialisation auprès d'un réseau international de concessionnaires, de bateaux à voile et à moteur; activité regroupée sous la dénomination du secteur « Bateaux ». Le groupe est numéro 1 des constructeurs de voiliers - monocoques et multicoques - et un des principaux acteurs sur le marché mondial des bateaux à moteur ;
- la conception, fabrication et commercialisation de résidences mobiles de loisirs, et la fabrication et commercialisation de logements à ossature bois, activité regroupée sous la dénomination du secteur « Habitat ».

Les autres activités du groupe sont considérées comme des éléments de réconciliation au niveau de l'information sectorielle donnée en note 18.

Les états financiers consolidés au 31 août 2014 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci après « Le groupe »).

Le Directoire du 6 novembre 2014 a arrêté les comptes annuels consolidés et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 31 août 2014. Ces comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Note 2 - Faits marquants de l'exercice

Le groupe Bénéteau a procédé le 23 juin 2014 à l'acquisition aux Etats-Unis de la société Rec Boat Holdings LLC, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de bateaux à moteurs et qui détient les marques FourWinns, Glastron, Wellcraft et Scarab.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement que le groupe poursuit sur le marché du bateau à moteur en Amérique du Nord.

La société réalise un chiffre d'affaires d'environ 150 millions de dollars emploie 475 salariés. Elle est entrée dans le périmètre de consolidation du groupe en date du 23 juin 2014.

Note 3 - Méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 31 août 2014 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

A - Incidence de l'intégration de Rec Boat Holdings LLC

Le groupe a réalisé l'acquisition de la société Rec Boat Holdings LLC à hauteur de 100% via sa filiale Bénéteau Inc.

En application de la norme IFRS 3, le groupe a identifié les actifs

acquis et passif repris en les valorisant à la juste valeur à la date d'acquisition. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables de Rec Boat Holdings LLC :

en milliers de dollars	
Immobilisations incorporelles nettes	23 676
Immobilisations corporelles nettes	18 918
Autres actifs non courants	0
Actif d'impôts différés	479
Actifs non courants	43 073
Stocks en cours	17 066
Clients et comptes rattachés	1 675
Autres créances	167
Actif d'impôt courant	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	500
Actifs courants	19 408
TOTAL ACTIF	62 481
Provisions	204
Engagement envers le personnel	612
Dettes financières	1 141
Passifs non courants	1 957
Emprunt à court terme et partie courante	
des emprunts à long terme	0
Fournisseurs et autres crébiteurs	11 777
Autres dettes	6 419
Autres provisions	8 188
Dette d'impôt exigible	29
Passifs courants	26 413
TOTAL ACTIF NET	34 111
Contrepartie transférée	54 999
Goodwill	20 888

Les actifs et les passifs reconnus pourront être ajustés par la suite pendant un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition n'intègre pas la prise en compte d'un complément de prix prévu en cas d'EBITDA supérieur à 6,9 millions de dollars au 31 décembre 2015.

L'incidence de Rec Boat Holdings LLC sur les comptes consolidés est limitée compte tenu de la date d'acquisition. Si l'acquisition avait été réalisée au 1er septembre 2013, la contribution aurait été la suivante :

en milliers de dollars	Depuis la date d'acquisition	Si la société avait été acquise au 01-09-2013
Produit des activités ordinaires	15 226	88 429
Résultat opérationnel courant	(1 964)	(7 270)

B - Incidence du changement d'estimation sur la valorisation des stocks de produits finis et encours

Des changements d'estimation sur la valorisation des stocks de produits finis et d'encours ont des incidences sur les comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2013/2014.

Ces modifications sont intervenues dans le cadre :

- de l'harmonisation des méthodes de valorisation rendue nécessaire dans le cadre du projet de migration des SI du groupe.
- de la prise en compte de la multiplication des gammes et de la diminution des quantités produites par modèle.

Ces changements d'estimation portent principalement sur 2 éléments :

- Le calcul du taux horaire : harmonisation des modalités de calcul et notamment du niveau de frais indirects de production incorporés dans les stocks ; prise en compte du CICE ;
- L'harmonisation des temps de production retenus, en utilisant un temps méthode optimum.

Ces changements ont un impact favorable sur la valorisation des stocks, correspondant à 2,3% de leur valeur au 31 août 2014.

Incidence des nouvelles normes, amendements de normes existantes

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} septembre 2013 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes et le résultat des opérations du groupe.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2014 n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe à savoir :

- IFRS10, 11 et 12 Consolidation
- Amendements IAS32 « instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »
- IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique ».

Estimation

		Nature de l'information communiquée
Note 3.5.1	Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre	Le cas échéant, présentation des principales méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises
Note 13	Avantages du personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
Note 11.2 et 19	Rémunération en actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes-valeurs
Note 12	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à l'estimation des risques
Note 24.2	Impôt sur les sociétés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale

Le groupe Bénéteau est en cours d'appréciation des conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans les comptes.

3.1. Présentation des états financiers consolidés

Les notes et tableaux suivants sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

3.2. Méthodes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées et co-entreprises :

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les entreprises associées et les co-entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises mises en équivalence et co-entreprises.

Méthodes appliquées au groupe

Au 31 août 2014, les sociétés du groupe sont contrôlées de façon exclusive par Bénéteau SA. Les comptes de ces sociétés sont donc consolidés par intégration globale ; seules les sociétés SGB Finance et Habitat d'Avenir sur laquelle le groupe exerce un contrôle conjoint, dont le pourcentage de contrôle est respectivement de 49% et 50% sont consolidées par mise en équivalence.

Les soldes bilanciels, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 4.

3.3. Méthode de conversion

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis, pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture, et pour le compte de résultat au cours moyen de l'exercice. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les écarts de change liés aux opérations réciproques d'exploitation sont classés en charges ou produits financiers selon le cas.

3.4. Valorisation des actifs incorporels

3.4.1 Regroupement d'entreprise et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour ap-

précier le contrôle, le groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exercables.

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes.

3.4.2 Frais de recherche et développement

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût de revient. Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles correspondent aux frais de développements.

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- La faisabilité technique des projets est démontrée. Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets. Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.

Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Le groupe estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement engagés pour la réalisation des moules sont immobilisés, car ils font partie de projets individualisés et leur recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée.

3.5. Dépréciation des actifs non financiers

3.5.1 Goodwill

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie incluant le goodwill est revu annuellement. Un test de dépréciation est réalisé au minimum lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

La principale valeur qui figure à l'actif concerne l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) IRM, incluse dans l'activité Habitat. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour réaliser le test de dépréciation sur le goodwill IRM :

- le taux d'actualisation retenu s'élève à 6,74%, contre 8,29% au 31 août 2013 intégrant un coût des fonds propres de 7,95% et un coût net de la dette de 1,89%
- les cash-flows ont été calculés à partir d'un plan à 3 ans, dont les hypothèses sont déterminées sur la base du business plan arrêté par le Directoire du groupe. Il n'existe pas d'autres scénarii d'activité que ce dernier. Les performances intégrées dans ce business plan sont proches des données historiques. Par ailleurs, ils ont été calculés sur la base d'un BFR de clôture (méthode utilisée lors de l'acquisition de la société par le groupe Bénéteau).
- le taux de croissance à l'infini a été retenu à 1%.

Les performances intégrées dans le business plan tiennent compte des performances historiques.

Compte tenu des éléments disponibles, nous n'avons pas identifié d'hypothèse clé jugée raisonnable qui puisse conduire à une dépréciation. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La sensibilité aux différents paramètres inclus dans le test de dépréciation est décrite ci-dessous :

- Le taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation serait à constater s'élève à 7,90%.
- Une baisse du taux de marge sur coût directe de plus de 3,25% par rapport à celle intégrée dans les prévisions conduirait à une dépréciation.

L'acquisition de la société Rec Boat Holdings LLC a généré la constatation d'un nouveau goodwill pour une valeur de 20,9 millions de dollars.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour réaliser le test de dépréciation sur ce goodwill :

- le taux d'actualisation retenu s'élève à 12,6% intégrant un coût des fonds propres de 19,3% et un coût net de la dette de 3,6%
- les cash-flows ont été calculés à partir d'un plan à 5 ans, dont les hypothèses sont déterminées sur la base du business plan arrêté par la Direction de la société.
- le taux de croissance à l'infini a été retenu à 3%.

Compte tenu des éléments disponibles, nous n'avons pas identifié d'hypothèse clé jugée raisonnable qui puisse conduire à une dépréciation. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

3.5.2 Frais de développement

Les frais de développement qui se rattachent à la conception de moules sont amortis en linéaire sur une durée comprise entre 3 et 6 ans selon les caractéristiques du modèle. Les autres frais de développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

3.5.3 Autres immobilisations incorporelles

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel suivant :

- Concessions, brevets, licences : sur la durée de validité du dépôt
- Logiciels : entre 1 et 3 ans

Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Les marques, non amortissables, font l'objet de test de dépréciation au minimum lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

3.6. Actifs corporels immobilisés

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

3.7. Amortissement et dépréciation des actifs corporels immobilisés

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- aménagements sur terrains	10 à 20 ans
- constructions d'exploitation	20 ans
- installations et agencements des constructions	10 à 20 ans
- matériel et outillage	3 à 10 ans
- installations et agencements du matériel	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau & informatique	2 à 10 ans

- Niveau 1 : la juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données non observables.

3.8. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.9. Actifs et passifs financiers (hors dérivés)

Les actifs et passifs financiers sont constitués des créances clients, autres créances, dettes fournisseurs, emprunts et dettes financières.

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif financier, celui-ci est évalué à sa juste valeur, majoré le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Les actifs et passifs financiers classés dans les catégories « détenus à des fins de transaction » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sur investissements financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrées en résultat. Les variations de juste valeur sur investissements financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en autres éléments du résultat global sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement financier soit vendu ou sorti d'une autre manière. Une dépréciation doit être comptabilisée lorsqu'il y a une baisse de valeur significative ou durable.

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché publié à la date de clôture pour les investissements financiers activement négociés sur un marché financier organisé. Pour les autres, elle est déterminée par référence à un instrument quasi-identique traité sur un marché, ou par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'actif.

Conformément à IFRS 7 révisée, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ont été classés en fonction des niveaux de juste valeur précisée par la norme :

3.10. Stocks et encours

Les stocks de matières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués selon la méthode du premier entré / premier sorti.

Le coût de production des produits finis et travaux en cours comprend, outre le coût direct, les charges indirectes strictement imputables à la production, excluant les coûts de recherche et de service après-vente. Les coûts indirects comprennent l'ensemble des frais généraux de production, des bureaux d'étude ainsi que les coûts d'assurance et dotations aux amortissements. Ces coûts sont ensuite alloués sur la base des heures de production.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation. Cette valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente attendu du stock considéré.

3.11. Actifs destinés à la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouvrés principalement par le biais d'une vente ou d'une distribution plutôt que par l'utilisation continue.

Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destiné à être cédé sont évalués selon les autres principes comptables du groupe.

Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement et des actifs biologiques qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du groupe qui leur sont applicables.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

3.12. Capital et réserves

Lorsque le groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions Propres ».

3.13. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont constitués exclusivement d'avantages postérieurs à l'emploi. Ils correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite.

Indemnités de départ à la retraite

Le groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, méthode comparable à celle effectué pour les régimes à prestations définies, sur la base d'un taux d'actualisation de 2,3% contre 3,5% l'exercice précédent.

La sensibilité des engagements à une hausse de 1 point du taux d'actualisation s'élève à 3 428 milliers d'euros au 31 août 2014.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 19, le groupe Bénéteau comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global. A ce titre, au cours de l'exercice, le groupe a diminué le taux de charges sociales des cadres de 0,59 points pour le porter de 59,93% à 59,34% et a augmenté le taux de charges sociales des non cadres de 1,15 points pour le porter de 47,09% à 48,24%. Par ailleurs, le taux d'actualisation utilisé a été abaissé de 1,2 points, passant de 3,5% à 2,3%.

Médailles du travail

Les médailles du travail sont liées à des accords d'entreprise s'appliquant aux différentes sociétés françaises du groupe. Il s'agit de gratifications supplémentaires versées, en une fois, aux salariés qui justifient, à date, d'une certaine ancienneté. Le groupe provisionne leur montant selon la probabilité de présence dans le groupe des salariés à la date du versement.

3.14. Paiements en actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur; laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes sur la base d'hypothèses déterminées par un actuaire. La juste valeur des actions gratuites a été déterminée en utilisant le modèle MonteCarlo pour tenir compte des conditions de performances.

Les principales données retenues pour le calcul de la juste valeur sont :

- le cours de l'action à la date d'attribution
- la moyenne des 20 derniers cours de bourse
- le taux de dividende par action
- la volatilité du titre
- le taux sans risque
- la durée d'acquisition des droits
- le turnover
- les conditions de performance : concernant les plans en vigueur au 31 aout 2014, lorsqu'elles s'appliquent, les conditions de performances portent sur l'évolution de l'action Bénéteau par rapport à l'indice SBF120.

3.15. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si les conditions suivantes sont remplies : lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Les principaux risques couverts sont des litiges commerciaux, garanties constructeur, litiges fiscaux, litiges prud'homaux.

3.16. Gestion des risques financiers

Risque de crédit client

Ce risque concerne les créances commerciales. Il s'agit d'un risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Bateaux

La facturation intervient lors de la mise à disposition pour l'activité Bateaux (cf point 3.18).

Les clients règlent les sociétés dues, selon les conditions exposées au contrat de vente, comptant avant l'enlèvement sauf obtention d'un accord de financement ou obtention d'une garantie bancaire. Le risque d'impayé sur cette activité est donc limité.

Habitat

Les clients de l'activité « Habitat » essentiellement français bénéficient de délais de règlement. Le service crédit management réalise systématiquement une analyse financière préalablement à l'ouverture d'un compte client, permettant de fixer le niveau d'encours accepté.

Cette démarche s'accompagne systématiquement d'une demande de couverture d'assurance crédit auprès de la Coface pour les commandes hors financement. La couverture de la Coface représente entre 30 et 50 % de l'en cours autorisé.

Autre risque de crédit

Ce risque concerne essentiellement les actifs financiers. Il s'agit d'un risque de perte financière pour le groupe dans le cas où une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque concerne principalement les placements que le groupe effectue en dépôt à terme ou certificats de dépôt auprès de cinq établissements bancaires de première qualité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le groupe dispose d'une trésorerie nette positive qui évolue avec le cycle d'exploitation.

Le groupe peut être amené à recourir à des moyens de financement pendant la période d'hiver. Il s'agit de lignes de crédit de court terme auprès des banques de première qualité. Il n'existe pas de covenants sur ces moyens de financement.

Risque de marché

Ce risque correspond au risque que des variations du prix de marché affectent le résultat du groupe.

Pour ses emprunts à moyen terme à taux variable, le groupe se couvre par des swaps de taux d'intérêts.

Afin de gérer son exposition aux risques de change découlant de son exploitation, le groupe n'utilise que des contrats de change à terme qui portent sur le dollar, le zloty et le real brésilien.

Les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture sont les suivants :

- existence formelle et documentée d'une relation de couverture lors de la mise en place de l'instrument financier
- efficacité attendue de la couverture, pouvant être mesurée de façon fiable et démontrée tout au long de la relation de couverture déterminée initialement

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur. Cette dernière est mise à jour à chaque clôture. Les écarts sont constatés en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

3.17. Impôts

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales ou à des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible. De plus l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

3.18. Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur; et que leur montant peut être évalué de manière fiable. Ce montant est net des remises, rabais accordées aux clients et de certains coûts liés aux prestations commerciales.

Au sein de l'activité Bateaux, le groupe reconnaît le chiffre d'affaires à la date de mise à disposition du bien. La mise à disposition correspond à la date à partir de laquelle le bateau peut être enlevé par le client, cette date faisant l'objet d'une confirmation du client. A cette date, les risques et avantages les plus importants ont été transmis au client.

La S.A. Construction Navale Bordeaux facture ses travaux à l'avancement pour les modèles dont la durée de réalisation est supérieure à un an.

3.19. Résultat par action

Résultat de base par action

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

Résultat dilué par action

Ce résultat est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives, qui comprennent les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

3.20. Information sectorielle

Le groupe dispose de deux secteurs à présenter comme décrits ci-après, correspondant aux unités opérationnelles stratégiques du groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont organisés et gérés séparément suivant la nature des produits et services rendus.

- le secteur « Bateaux » regroupe les activités de fabrication et de commercialisation de bateaux auprès principalement d'une clientèle de concessionnaires ;
- le secteur « Habitat » regroupe les activités de fabrication et de commercialisation de résidences mobiles de loisirs auprès d'une clientèle de camping et de tour operators, et l'activité de fabrication et de commercialisation de logements à ossature bois.

Les autres activités sont considérées comme des éléments de réconciliation.

Les actifs et passifs sectoriels sont utilisés ou résultent des activités opérationnelles de ce secteur.

Les produits des activités ordinaires sont ventilés par zone géographique en fonction de la localisation du client. Le groupe possède des actifs notamment en France, aux Etats-Unis, en Pologne, en Italie, en Espagne, en Angleterre et au Brésil.

Note 4 – Participations et périmètre de consolidation

Les entités consolidées au 31 août 2014 sont les suivantes :

BENETEAU SA	Siège	Société mère	Intégration Fiscale		
			N° siren	% d'intérêts	Méthode
Bénéteau Inc. Holding USA	Marion – USA			100,00	IG
Bénéteau America Inc	Marion – USA			100,00	IG
BGM America Inc	Marion – USA			100,00	IG
Bénéteau Espana	Barcelone – Espagne			99,97	IG
Bénéteau Italia	Parme – Italie			95,00	IG
Bénéteau Brasil Construções de Embarcações SA	Angra dos Reis (RJ) - Brésil			99,90	IG
Bénéteau Brasil Promoções e Commercializações de Embraçacões Ltda	Angra dos Reis (RJ) - Brésil			60,00	IG
SPBI (*)	Dompierre s/Yon – France	491 372 702		100,00	IG
Ostroda Yacht	Ostroda – Pologne			100,00	IG
Jeanneau America Inc	Annapolis – USA			100,00	IG
Jeanneau Asia Pacific Ltd	Hong-Kong			100,00	IG
Jeanneau Italia	Rome – Italie			100,00	IG
Fonderie Vrignaud	Le Poiré sur Vie – France	547 250 241		74,94	IG
Rec Boat Holdings LLC	Cadillac - USA			100,00	IG
925 Frisble Street LLC	Cadillac - USA			100,00	IG
Wellcraft LLC	Cadillac - USA			100,00	IG
Glastron LLC	Cadillac - USA			100,00	IG
Four Winns LLC	Cadillac - USA			100,00	IG
Construction Navale Bordeaux	Bordeaux – France	342 012 390		100,00	IG
GBI Holding	Torino - Italie			100,00	IG
Monte Carlo Yacht	Torino - Italie			90,00	IG
O'Hara	Givrand – France	423 869 429		100,00	IG
O'Hara Vacances	Givrand – France	449 625 920		100,00	IG
Bio Habitat	La Chaize le Vicomte - France	511 239 915		100,00	IG
Bio Habitat Italia	Torino – Italie			100,00	IG
BH	La Chaize le Vicomte - France	501 361 737		100,00	IG
BH Services	La Chaize le Vicomte - France	518 504 170		100,00	IG
IRM	Luçon – France	444 592 240		100,00	IG
IRM Italia	Torino – Italie			95,00	IG
JJ Trans	Luçon – France	353 337 090		100,00	IG
SGB Finance	Marcq en Baroeul - France	422 518 746		49,00	ME
Habitat d'avenir	Paris – France	513 180 877		50,00	ME

IG : Intégration globale ME : Mise en équivalence

(*) SPBI se compose de trois établissements : Chantiers Bénéteau, Chantiers Jeanneau et BJ Technologie

Note 5 – Actif immobilisé

• Variation de l'actif immobilisé en valeur brute

En milliers d'euros	Début d'exercice au 01/09/2013	Acquisition	Cession, Mise hors service	Var. de change	Var. par transfert actif destiné à la vente	Var. de périmètre	Var. par transfert de poste à poste	Fin de période au 31/08/2014
Goodwill	63 335	0	0	0	0	15 839	0	79 174
Frais d'établissement	15	0	0	0	0	0	0	15
Frais de développement	3 599	107	0	4	0	0	215	3 924
Concess. Brevets, Licences	2 902	88	(7)	64	0	17 889	99	21 035
Logiciels	9 007	399	(111)	2	(14)	0	100	9 383
Immobilisations incorporelles en cours	3 401	4 620	0	0	0	0	(171)	7 850
Total Immobilisations incorporelles	18 924	5 213	(119)	70	(14)	17 889	243	42 207
Terrains (1)	53 669	1 865	(16)	8	(282)	249	385	55 878
Constructions et aménagements (2)	220 375	8 642	(387)	338	(1 195)	4 352	5 454	237 578
Matériel et installations techniques (3)	332 671	24 824	(23 829)	349	(46)	7 017	13 105	354 093
Autres immobilisations corporelles	38 905	3 429	(2 230)	59	(2 097)	789	236	39 090
Immobilisations corporelles en cours	19 870	16 132	(195)	(16)	0	1 886	(19 353)	18 325
Avances et acomptes sur immobilisations	227	715	(442)	1	0	0	(70)	431
Total Immobilisations corporelles	665 717	55 608	(27 098)	739	(3 620)	14 293	(243)	705 396
 Participation dans les entreprises associées	 23 215	 3 090	 0	 0	 0	 0	 0	 26 304
Participations	12	0	(0)	0	0	0	0	12
Autres titres immobilisés	22	0	0	0	0	0	0	22
Prêts	1	13	(3)	0	0	0	0	11
Autres immobilisations financières	159	40	(64)	1	0	0	0	135
Total actifs financiers non courants	194	53	(67)	1	0	0	0	180
 TOTAL ACTIF IMMOBILISE	 771 386	 63 963	 (27 283)	 810	 (3 634)	 48 021	 0	 853 261
(1) Dont Terrain en crédit bail	173							173
(2) Dont Construction en crédit bail	2 193							2 193
(3) Dont Installations techniques en crédit bail	219							219

Le goodwill au bilan correspond à celui généré lors de l'acquisition de IRM, au sein de l'activité Habitat et à celui généré lors de l'acquisition de Rec Boat Holdings LLC au cours de l'exercice . Les modalités de comptabilisation du goodwill et de mise en œuvre des tests de dépréciation figurent en note 3.5.1.

• Variation des amortissements et provisions

En milliers d'euros	Début d'exercice au 01/09/2013	Dotation de l'exercice	Diminution, par cession ou reprise	Var. de change	Transfert au poste d'actif destiné à la vente	Var. par transfert de poste à poste	Fin de période au 31/08/2014
Goodwill	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'établissement	9	3	0	0	0	0	13
Frais de développement	1 851	810	0	1	0	0	2 661
Concess.Brevets, Licences	713	448	(2)	2	0	0	1 161
Logiciels	7 003	906	(108)	2	(14)	0	7 790
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
Total Immobilisations incorporelles	9 576	2 167	(110)	5	(14)	0	11 625
Terrains (1)	14 188	1 853	(16)	0	(186)	0	15 839
Constructions et aménagements (2)	98 920	10 653	(137)	55	(863)	(182)	108 446
Matériel et installations techniques (3)	243 972	37 480	(23 540)	182	(37)	182	258 238
Autres immobilisations corporelles	26 941	4 175	(1 902)	34	(1 177)	0	28 071
Total Immobilisations corporelles	384 021	54 161	(25 594)	271	(2 264)	0	410 594
Participation dans les entreprises associées et co-entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0	0
Total actifs financiers non courants	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	393 597	56 327	(25 704)	276	(2 277)	0	422 218
(1) Dont Terrain en crédit bail							
(2) Dont Construction en crédit bail	1 851	43	0	0	0	0	1 894
(3) Dont Installations techniques en crédit bail	219	0	0	0	0	0	219

5.1 - Participation

Ce poste concerne des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leur caractère non significatif :

En milliers d'euros	Date de clôture	Juste valeur des titres	Chiffre d'affaires	Capitaux propres hors résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
SCI du Bignon	31/08/2014	2	55	142	4
Ditenave	31/12/2013	10	210	164	(25)
Total participations		12			

5.2 Participation dans les entreprises associées

Il s'agit de la participation à hauteur de 49% dans SGB Finance, les 51% étant détenu par CGL (groupe Société Générale), et de la participation à hauteur de 50% dans la co-entreprise Habitat d'avenir.

Informations concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence :

SGB en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013	Habitat d'avenir en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Total actifs	678 928	653 112	Total actifs	1 165	1 236
Capitaux propres	53 407	46 874	Capitaux propres	(29)	193
Comptes et emprunts (1)	551 774	531 070	Actif immobilisé	14	193
Produit net bancaire	18 477	17 430	Chiffre d'affaires	308	588
Résultat net	6 533	5 290	Résultat net	(222)	102

(1) auprès de la Société Générale

Note 6 – Stocks et encours

A la clôture de l'exercice, les stocks et encours se présentent ainsi :

En milliers d'euros	Brut 31/08/2014	Amort.&Prov.	Net	Net
			31/08/2014	31/08/2013
Matières premières et autres approvisionnements	56 330	(5 220)	51 110	43 764
En-cours de production	48 913	0	48 913	48 900
Produits intermédiaires et finis	93 917	(2 121)	91 796	90 406
Total	199 160	(7 341)	191 819	183 070

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation.

La provision pour dépréciation des stocks de matières premières a été déterminée selon une méthode statistique, essentiellement fondée sur le risque de non utilisation de ces pièces.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis est constatée si le prix de vente est inférieur au prix de revient ce qui ramène la valeur du stock à la valeur de vente probable.

Note 7 – Clients et comptes rattachés

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable brute. La gestion du risque financier relatif aux créances clients et comptes rattachés est présentée en note 27.

En milliers d'euros	Brut 31/08/2014	Provisions 31/08/2014	Net	Net
			31/08/2014	31/08/2013
Clients et comptes rattachés	130 220	(4 977)	125 243	94 872
Total	130 220	(4 977)	125 243	94 872

Note 8 – Autres créances

En milliers d'euros		31/08/2014	31/08/2013
Avances et acomptes sur commandes		7 992	8 466
Créance sur instruments financiers	note 16	192	242
Créances fiscales et sociales diverses		22 413	20 815
Créance d'impôt		9 672	2 968
Autres créances		3 752	2 443
Charges constatées d'avance		4 223	4 868
AUTRES CREANCES		48 244	39 802

Les autres créances sont principalement constituées de créances fiscales et sociales.

Note 9 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	12 745	13 084
Disponibilités à l'actif	25 412	32 448
TRESORERIE et EQUIVALENT TRESORERIE	38 157	45 532

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.
Les valeurs mobilières de placement sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La variation de l'endettement financier net a été la suivante :

en milliers d'euros	31/08/2013	Variation	Variation de périmètre	Variation de change	31/08/2014
Trésorerie brute	45 532	(7 697)	0	322	38 157
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	(10 844)	(18 014)	(470)	(9)	(29 337)
Trésorerie nette	34 688	(25 711)	(470)	313	8 820
Endettement financier brut	(24 768)	(36 985)	0	(202)	(61 955)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	9 920	(62 696)	(470)	111	(53 135)

Note 10 - Actifs et passifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente au 31 août 2014 correspondent essentiellement à des actifs immobiliers. Ceux-ci sont valorisés à leur valeur nette comptable car la valeur de réalisation sera supérieure à cette valeur nette comptable.
Ils intègrent également les actifs et passifs de la société JJTRANS, de l'activité Habitat qui sortira du périmètre du groupe au cours de l'exercice prochain. Les actifs et passifs correspondant s'élèvent respectivement à 1 235 milliers d'euros et 559 milliers d'euros.

Note 11 - Capitaux propres

11.1. Capital social

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 82 789 840 actions de 0,10 €.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Nombre	Valorisation en milliers d'euros
Actions au 31/08/2013	1 529 208	13 193
Acquisitions	574 656	7 119
Cessions	(603 456)	(7 393)
Actions au 31/08/2014	1 500 408	12 918

La trésorerie nette se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	12 745	13 084
Disponibilités à l'actif	25 412	32 448
Concours bancaires et intérêts courus	(29 337)	(10 844)
Dettes financières auprès des établis. de crédit	(59 301)	(22 364)
Autres dettes financières diverses	(2 654)	(2 404)
TRESORERIE NETTE	(53 135)	9 920

11.2. Plans d'attribution d'options d'achat d'actions

Il n'y a pas eu de mouvements sur les options d'achat d'actions au cours de l'exercice.

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

en nombre d'options	Options d'achat
Options en début d'exercice	71 200
Options exercées durant l'exercice	-
Options échues non exercées	-
Options à la fin de l'exercice	71 200

Les options d'achats d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur constatée dans le compte de résultat, sur la ligne frais de personnel (note 19) sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black &Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par un actuaire.

Les options d'achat émises et attribuées, et pouvant être levées au 31 août 2014 ont les caractéristiques suivantes :

	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Durée de vie résiduelle (en nombre d'années)
août-06	12,56	71 200	2
Total des options d'achat d'actions		71 200	

Aucune condition de performance n'est attachée à l'exercice de ces options. La période d'exercice est de 6 ans à l'expiration du délai d'indisponibilité de 4 ans.

11.3. Plans d'attribution d'actions gratuites

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

en nombre d'actions	Actions gratuites
Actions en début d'exercice	1 264 700
Actions émises durant la période	-
Actions autorisées durant la période	-
Actions abandonnées durant la période	-
Actions attribuées durant la période	212 000
Actions en fin de période	1 476 700

Parmi les actions gratuites restantes au 31 août 2014, 386 600 sont soumises à des conditions de performance.

Les actions attribuées durant la période, soit 212 000 actions, sont à acquérir sur le marché par Beneteau SA.

11.4. Stratégie de gestion du capital

	31/08/2014		31/08/2013	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
BERI 21	44 981 489	89 962 978	44 981 489	89 962 978
Autocontrôle	1 500 408	0	1 529 208	0
Public	36 307 943	39 001 895	36 279 143	39 036 261
Actionariat salarié	0	0	0	0
TOTAL	82 789 840	128 964 873	82 789 840	128 999 239

BERI 21 a droit de vote double, comme tout actionnaire au nominatif depuis au moins 2 ans.

- La SA BERI 21 détient 54,33% du capital et 69,76% des droits de vote
- 1,81% du capital est détenu en autocontrôle, sans droit de vote
- Le reste du capital est détenu par le public. Conformément aux statuts, tout actionnaire détenant plus de 2,5% du capital doit informer la société. Au 31 août 2014, trois actionnaires autre que BERI 21 détiennent plus de 2,5% du capital, dont le fonds Franklin Ressources Inc à 12,4446%.

Le Directoire précise que 524 093 actions, soit 0,633 % du capital, sont détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du FCPE BENETEAU ACTION, en application de l'Article L.225-102 du Code de commerce.

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes du groupe consiste à rémunérer l'actionnaire sur la base des résultats de l'exercice passé, tout en préservant les capacités d'investissements du groupe par ses fonds propres.

Politique d'attribution d'options

La politique du groupe consiste en l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites dans la limite du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société. Ces attributions s'effectuent auprès des dirigeants et mandataires sociaux mais également auprès d'une plus large population des effectifs du groupe.

Politique de gestion des actions propres

Tous les 18 mois au maximum, un nouveau programme de rachat d'actions propres est défini et est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Le programme en cours actuellement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 31 janvier 2014.

Note 12 - Provisions

En milliers d'euros	31/08/2013	Dot.	Reprise prov. utilisées	Reprise prov.non utilisées	Var. périmètre	Autre (*)	31/08/2014
Provisions non courantes	3 376	1 608	(807)	(995)	150	(0)	3 332
Provisions pour garanties	17 363	4 939	(5 477)	(1 167)	5 782	241	21 682
Autres provisions courantes	579	548	(588)	0	236	7	783
Provisions pour risque de change	30	9	(29)	0	0	0	10
Total provisions	21 348	7 104	(6 900)	(2 162)	6 168	247	25 806

(*)dont variation de change (194 milliers d'euros) et virement au poste de autres créances (53 milliers d'euros)

Les provisions ont été revues au 31 août 2014 en fonction des éléments à disposition à la date de l'arrêté comptable. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à la mise à jour de risques techniques en fonction des données historiques réelles.

Les provisions non courantes sont essentiellement constituées des provisions pour litiges et procès en cours.

Les provisions pour garanties couvrent les coûts intervenant durant la période de garantie des produits commercialisés par le groupe. Elles sont calculées sur la base d'une approche statistique permettant de déterminer un ratio de coûts de garantie par rapport au chiffre d'affaires. Ce ratio est calculé sur la base des données historiques observées. La provision statistique peut être complétée dans certaines circonstances par des provisions sérielles.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité des sociétés du groupe.

Note 13 – Avantages au personnel

Il existe quatre régimes de retraite différents au sein du groupe selon le pays d'appartenance des filiales : Pologne, Etats-Unis, Italie et France. Ce sont tous des régimes à contribution définie.

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Indemnités de départ à la retraite	20 590	14 832
Médailles du travail	1 609	1 258
Total	22 199	16 090

Indemnités de départ à la retraite

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Actifs financiers de couverture		
Valeur en début d'exercice	4 729	4 383
Rendement	616	346
Versements complémentaires		
Prestations payées		
Valeur fin d'exercice	5 345	4 729

Provisions renseignées au bilan

Valeur actuarielle des engagements à couvrir par des actifs financiers (dette actuarielle)	25 935	19 561
Valeur des actifs financiers	(5 345)	(4 729)
Valeur actuarielle des engagements non couverts		
Gains et pertes actuariels non reconnus		
Provisions au bilan	20 590	14 832

Composantes de la charge annuelle

Coût des services rendus	1 670	1 106
Charges d'intérêts sur la dette actuarielle	747	795
Rendement attendu des actifs	(616)	(329)
Gains et pertes actuariels reconnus par le résultat		
Charge de l'exercice	1 801	1 572

Indemnités de départ à la retraite (suite)

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Variation des provisions au bilan		
Début d'exercice	14 832	13 349
Variation de périmètre	450	0
Décaissements	(699)	(89)
Charge de l'exercice	1 801	1 572
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	4 206	0
Provision à la clôture	20 590	14 832
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation	2,3%	3,5%
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	2%	2%
Age départ en retraite		
Cadre né avant 1952	60 ans	60 ans
Cadre né après 1952	65 ans	65 ans
Non cadre né avant 1952	60 ans	60 ans
Non cadre né après 1952	65 ans	65 ans

Une variation de 1 point du taux actuariel aurait une incidence de (-)3 428 milliers d'euros sur la provision pour indemnité de départ à la retraite.

Médailles du travail

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Début d'exercice	1 258	1 208
Variation de périmètre	-	-
Décaissements	-	(40)
Charge de l'exercice	26	90
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	325	-
Provision à la clôture	1 609	1 258

Le calcul de la provision pour médailles du travail est effectué par un actuaire selon les mêmes critères que la provision pour indemnités de départ à la retraite.

Le taux actuariel retenu s'élève à 2,3% au 31 août 2014 contre 3,5% au 31 août 2013.

Note 14 – Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les dettes financières du groupe. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt, risque de change et de liquidité sont présentées en note 27.

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Concours bancaires créditeurs	29 337	10 844
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	47 196	11 584
Emprunts et dettes financières diverses	2 038	2 341
Dettes financières à court terme	49 234	13 925
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	12 105	10 780
Emprunts et dettes financières diverses	616	63
Dettes financières à long terme	12 721	10 843
Dettes Financières	91 292	35 612

Les termes et conditions des emprunts auprès des établissements de crédit en cours sont les suivants :

En milliers d'euros	devise	taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable à court terme	Valeur comptable à long terme
Ligne de tirage court terme	USD	Libor US +0,7%	2014	41 705	41 705	0
Prêt bancaire garanti	EUR	Euribor +0,8%	2025	3 054	189	2 866
Prêt bancaire garanti	EUR	Euribot 360*35%	2021	10 780	1 540	9 240
Ligne de tirage court terme	BRL	CDI +0,3%	2014	3 762	3 762	0

Note 15 – Autres dettes et créiteurs

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Dettes fournisseurs d'exploitation	80 148	67 164
Avances et acomptes reçus sur commandes	15 957	19 628
Dettes fiscales et sociales	70 700	69 973
Autres dettes d'exploitation	22 234	16 001
Dettes sur instruments financiers	1 262	0
Dettes sur immobilisations	6 485	7 389
Produits constatés d'avance	1 414	1 426
Autres dettes	118 052	114 417
Dette d'impôt exigible	3 643	948

Note 16 - Instruments financiers

Pour les instruments dérivés qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture, les pertes et gains représentatifs de la variation de valeur de marché à la date de clôture sont enregistrés en résultat, dans la ligne « autres charges financières ».

Au 31 août 2014, le portefeuille d'instruments financiers est le suivant :

Nature	Volume	Date d'échéance	Juste Valeur (en k€)	Couverture au sens IFRS	Impact brut sur le résultat (en k€)	Impact brut sur les réserves (en k€)
VAT \$	5 180 k\$	oct 2014	1	Oui	(1)	2
AAT \$	23 000 k\$	entre oct 2014 et août 2015	638	Oui	(34)	672
VAT PLN	116 693 kpln	entre sept 2014 et août 2015	192	Oui	250	(58)
Vente terme accumulateur \$	218 416 k\$	entre nov 2014 et août 2015	(1 900)	Non	(1 813)	(87)

Note 17 – Engagements

En milliers d'euros	31/08/2014		
	réciproques	donnés	reçus
Cautions	0	3 004	2 658
Garanties	58 569 (1)	48 590 (2)	2 879
Garanties entreprises liées	39 362 (1)	0	0
Total Groupe	97 931	51 594	5 537

- (1) Pour 97 931 milliers d'euros : engagements liés aux contrats de financement des produits,
- (2) Pour 47 619 milliers d'euros : garanties bancaires,
Pour 971 milliers d'euros : engagements liés aux locations mobilières.

Note 18 - Information sectorielle

18.1 - Secteurs opérationnels

Exercice 2013/2014

En milliers d'euros	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	650 168	158 286		808 454
Amortissements des actifs sectoriels	51 526	4 798		56 324
Résultat opérationnel courant	11 897	(202)		11 695
Actifs sectoriels	914 937	226 332	(295 124)	846 145
Passifs sectoriels	539 658	97 166	(295 124)	341 700
Investissements corporels et incorporels	58 423	5 540		63 963

Exercice 2013/2014 - périmètre constant (*)

En milliers d'euros	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	634 942	158 286		793 228
Amortissements des actifs sectoriels	51 068	4 798		55 866
Résultat opérationnel courant	13 861	(206)		13 655
Actifs sectoriels	850 853	226 332	(290 568)	786 617
Passifs sectoriels	515 247	97 166	(290 568)	321 845
Investissements corporels et incorporels	58 048	5 540		63 588

(*) hors Red Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

Exercice 2012/2013

En milliers d'euros	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	624 405	190 953		815 358
Amortissements des actifs sectoriels	50 739	5 407		56 146
Résultat opérationnel courant	(1 295)	2 323		1 028
Actifs sectoriels	776 400	213 941	(239 754)	750 587
Passifs sectoriels	399 261	96 071	(239 754)	255 578
Investissements corporels et incorporels	59 392	4 697		64 089

Exercice 2012/2013 - périmètre constant (*)

En milliers d'euros	Bateaux	Habitat	Eléments de réconciliation	Total
Produits des activités ordinaires	624 405	176 352		800 757
Amortissements des actifs sectoriels	50 739	4 991		55 730
Résultat opérationnel courant	(1 295)	2 594		1 299
Actifs sectoriels	776 400	206 533	(237 005)	745 928
Passifs sectoriels	399 261	87 416	(237 005)	249 672
Investissements corporels et incorporels	59 392	4 644		64 036

(*) hors fonds de commerce Vacances Krusoë, cédé en septembre 2013

Note 18-2 - Information géographique

Exercice 2013/2014

En milliers d'euros

Activité	Zone	Produits des activités ordinaires	Produits des activités ordinaires (*)	Actifs sectoriels	Investissements corporels et incorporels
Bateaux	France	119 441	119 239	529 735	53 276
	Reste de l'Europe	254 436	253 516	244 415	4 089
	Amérique du Nord	155 972	143 599	129 326	1 002
	Amérique du Sud	22 254	22 176	11 246	41
	Asie	52 995	52 205	215	15
	Reste du Monde	45 070	44 207	0	0
	Bateaux	650 168	634 942	914 937	58 423
Habitat	France	137 240	137 240	202 026	5 325
	Europe	21 046	21 046	24 306	215
	Reste du Monde	0	0	0	0
	Habitat	158 286	158 286	226 332	5 540
Elément de réconciliation				(295 124)	
TOTAL		808 454	793 228	846 145	63 963

(*) à périmètre constant – hors Rec Boat Holdings LLC acquis en juin 2014

Exercice 2012/2013

En milliers d'euros

Activité	Zone	Produits des activités ordinaires	Produits des activités ordinaires (*)	Actifs sectoriels	Investissements corporels et incorporels
Bateaux	France	124 056	124 056	570 413	48 970
	Reste de l'Europe	252 437	252 437	150 763	6 295
	Amérique du Nord	107 972	107 972	38 412	677
	Amérique du Sud	36 455	36 455	16 698	3 448
	Asie	50 735	50 735	114	2
	Reste du Monde	52 750	52 750	0	0
	Bateaux	624 405	624 405	776 400	59 392
Habitat	France	166 373	153 512	200 648	4 609
	Europe	23 636	21 896	13 293	88
	Reste du Monde	944	944	0	0
	Habitat	190 953	176 352	213 941	4 697
Elément de réconciliation				(239 754)	
TOTAL		815 358	800 757	750 587	64 089

(*) à périmètre constant - hors fonds de commerce Vacances Krusoe, cédé en septembre 2013

Note 19 - Personnel

Les charges de personnel sont répartis de la façon suivante :

en milliers d'euros	2013/2014	2013/2014 à périmètre constant	2012/2013
Salaires et traitements	150 756	148 473	151 840
Charges sociales	59 771	59 222	62 981
Personnel extérieur	17 194	17 058	14 251
Avantages au personnel donnant lieu à provision	1 128	1 128	1 533
Rémunérations en actions (IFRS 2)	2 175	2 175	2 002
Participation et intéressement	1 846	1 847	1 852
Frais de personnel	232 870	229 903	234 459

Au 31 août 2014, le groupe Bénéteau compte au total 6 390 salariés (hors intérim) à travers le monde répartis ainsi :

	au 31/08/2014	2013/2014 à périmètre constant	au 31/08/2013
France	3 911	3 911	3 998
Autre Europe	756	756	752
USA - Brésil - Asie	720	244	226
Bateaux	5 387	4 911	4 976
France	963	963	1 029
Autre Europe	39	39	30
Habitat	1 002	1 002	1 059
TOTAL	6 389	5 913	6 035

Répartition par catégorie (hors intérim) :

	au 31/08/2014	2013/2014 à périmètre constant	au 31/08/2013
Ouvriers	4 658	4 343	4 470
Employés / Techniciens / Agents de maîtrise	1 273	1 135	1 155
Cadres et Assimilés	458	435	410
Effectif hors intérim	6 389	5 913	6 035

L'effectif moyen (y compris intérim) est réparti de la façon suivante par activité :

	2013/2014	2013/2014 à périmètre constant	2012/2013
Bateaux	5 794	5 283	5 248
Habitat	1 103	1 103	1 193
Effectif moyen total (dont intérim)	6 897	6 386	6 441

L'activité saisonnière du groupe le conduit à avoir recours au personnel intérimaire.

En moyenne, 487 intérimaires ont travaillé au sein du groupe (385 pour l'activité Bateaux et 102 pour l'activité Habitat) contre 335 l'exercice passé.

Ventilation de l'effectif moyen par catégorie (dont intérim) :

	2013/2014	2013/2014 à périmètre constant	2012/2013
Cadres	444	424	411
Agents de maîtrise	271	254	282
Employés	986	869	889
Ouvriers	5 196	4 839	4 859
Effectif total	6 897	6 386	6 441

Note 20 – Charges externes

en milliers d'euros	2013/2014	2013/2014 à périmètre constant	2012/2013
Consommables, sous-traitance, maintenance	32 337	31 094	33 283
Marketing publicité	13 181	12 502	13 531
Honoraires, commissions, études et recherches, assurance	16 140	15 777	17 211
Location	7 359	7 334	7 974
Autres	20 449	20 004	22 880
Charges externes	89 466	86 711	94 879

Les engagements du groupe de paiement minimum futur au titre de la location s'élèvent à 970 milliers d'euros, dont 313 milliers d'euros à moins d'1 an et 657 milliers d'euros avec une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

Note 21 - Autres produits et charges opérationnels courants

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Provisions devenues sans objet	2 160	576
Plus values nettes sur cession des actifs immobilisés	947	525
Divers produits	306	242
Autres produits opérationnels courants	3 413	1 343

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Brevet, droits d'auteur, jetons de présence	(1 254)	(1 221)
Moins values nettes sur cession des actifs immobilisés	0	0
Charges nettes sur les créances devenues irrécouvrables	(503)	(892)
Indemnités commerciales	(970)	0
Divers	(1 329)	(182)
Autres charges opérationnelles courantes	(4 056)	(2 295)

Des provisions constituées dans le cadre de litiges techniques ont été mises à jour en fonction des nouveaux éléments à disposition. Cette mise à jour conduit à la diminution du risque résiduel.

Les divers produits intègrent notamment des indemnités perçues dans le cadre de la résolution de litiges.

Note 22 - Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Frais acquisition Rec Boat Holdings LLC	(984)	0
Plan de redéploiement - Habitat de loisirs	(1 569)	0
Autres charges opérationnelles	(2 553)	0
Autres produits opérationnels	0	0

Note 23 – Résultat financier

en milliers d'euros

	2013/2014	2013/2014 à périmètre constant	2012/2013
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	311	295	202
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	311	295	202
Intérêts et charges assimilées	(2 750)	(2 745)	(2 153)
Variation de juste valeur sur instruments détenus à des fins de transcation	0	0	(324)
Coût de l'endettement financier brut	(2 750)	(2 745)	(2 477)
Coût de l'endettement financier net	(2 439)	(2 450)	(2 275)
Différence négative de change (nette)	0	0	(466)
Variation de juste valeur des instruments financiers (IAS32-39) (*)	(1 586)	(1 586)	(180)
Autres charges financières	(1 586)	(1 586)	(646)
Différence positive de change (nette)	3 345	3 345	(466)
Variation de juste valeur des instruments financiers (IAS32-39) (*)	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	277	277	286
Autres produits financiers	3 622	3 622	286
Résultat financier	(403)	(414)	(2 635)

(*) Il s'agit de dérivés non qualifiés de couverture et de la part inefficace des variations de valeurs d'instruments qualifiés de couverture.

Note 24 – Impôt sur les résultats et impôts différés

24.1- Charge d'impôt

La ventilation de la charge d'impôt est la suivante :

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Impôts exigibles	4 494	1 844
Impôts différés	(2 089)	(1 208)
Charge d'impôt sur les résultats	2 405	636

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Impôt théorique sur le résultat consolidé calculé au taux de 38% (hors société mise en équivalence)	3 313	(580)
Incidence des crédits d'impôts	(3 108)	(1 539)
Incidence des pertes fiscales	672	2 159
Impact des autres différences permanentes	835	1 496
Impact des redressements fiscaux	25	0
Incidence des variations de taux d'imposition	668	(900)
Impôt au compte de résultat	2 405	636

Le montant cumulé des pertes non activées s'élève à 6 652 milliers d'euros.

24.2- Impôts différés

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés à la fin de l'exercice est le suivant :

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Immobilisations incorporelles	363	0
Stocks	765	1 253
Avantages du personnel	6 371	4 711
Instruments financiers	823	385
Autres	212	112
Différences temporelles	11 795	6 759
Compensation	(11 527)	(8 362)
Total des impôts différés actif	8 802	4 858
Immobilisations corporelles	0	0
Amortissements dérogatoires	7 513	6 784
Activation du crédit bail	0	97
Autres	4 014	1 481
Compensation	(11 527)	(8 362)
Total des impôts différés passif	0	0
Actif net d'impôts différés	8 802	4 858

La variation des actifs nets d'impôts différés se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Au 1 ^{er} septembre	4 858	2 880
Variation de périmètre	363	0
Normes IAS 32&39	(108)	140
Ecart de conversion	57	(180)
Produit (charge) d'impôts différés	2 089	1 208
Virement de compte à compte (*)	(2)	1 353
Autres impôts enregistrés		
en capitaux propres	1 545	(543)
Au 31 août	8 802	4 858

(*) vers actif destiné à la vente pour 2 keuros.

Note 25 – Résultats par action

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	9 193	735
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	82 789 870	82 789 870
Résultat net par action (en euros)	0,11	0,01
Nombre moyen pondéré d'actions après effet dilutif	84 155 770	84 373 360
Résultat net par action (en euros)	0,11	0,01

Note 26 – Informations concernant les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés ou les administrateurs des sociétés qui exercent des fonctions de direction et de contrôle de l'activité au sein du groupe Bénéteau, incluant notamment les opérations effectuées avec la société BERI 21, actionnaire majoritaire du groupe.

Cette société réalise des études pour la conception des bâtiments industriels du groupe et à ce titre facture les sociétés du groupe. Elle facture également des prestations d'assistance juridique, d'assistance et de conseil en matière d'organisation et d'investissement, et de conseil en matière stratégique. Par ailleurs, le groupe loue une partie de ses bureaux à BERI 21.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction du groupe Bénéteau.

- les opérations avec les co-entreprises SGB Finance et Habitat d'avenir.

26.1 - Transactions avec les parties liées

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Ventes de biens et services	43	35
Achats de biens et services	886	959
Créances	6	5
Dettes	221	201

26.2 - Avantages octroyés aux dirigeants

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction du groupe comptabilisés en charge s'établissent comme suit :

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Avantages à court terme	1 704	1 432
Autres avantages à long terme	19	7
Jetons de présence	314	272
Paiement en actions (1)	1 199	1 077
Total	3 236	2 788

(1) montant déterminé conformément à la norme IFRS2 « paiement en actions » et selon les modalités décrites en note 3.12 et 19.

26.3 – Transactions avec les co-entreprises

Les transactions avec les co-entreprises SGB Finance (détenue à 49%) et Habitat d'avenir (détenue à 50%) ont été les suivantes :

en milliers d'euros	2013/2014	2012/2013
Ventes de biens et services	26 399	27 802
Achats de biens et services	1 326	1 408
Frais financiers	200	196
Créances	1 278	223
Dettes	324	657

Note 27 – Gestion du risque financier

27.1. Classement des instruments financiers par catégorie de comptabilisation

Au 31/08/2014

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31/08/2014	Juste valeur au 31/08/2014	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Actifs/Passifs financiers disponibles à la vente	Passifs au coût amorti
Autres titres de participation	22	22			22	
Prêts et cautions	159	159		159		
Créances clients	125 243	125 243		125 243		
Autres créances	38 572	38 572	192	38 380		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 157	38 157	38 157			
Dettes financières	(91 292)	(91 292)				(91 292)
Autres dettes	0	0				
Sous total	110 861	110 861	38 349	163 782	22	(91 292)

Au 31/08/2013

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31/08/2013	Juste valeur au 31/08/2013	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Actifs/Passifs financiers disponibles à la vente	Passifs au coût amorti
Autres titres de participation	22	22			22	
Prêts et cautions	172	172		172		
Créances clients	94 872	94 872		94 872		
Autres créances	36 834	36 834	242	36 592		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 532	45 532	45 532			
Dettes financières	(35 612)	(35 612)				(35 612)
Autres dettes	0	0				
Sous total	141 820	141 820	45 774	131 636	22	(35 612)

27.2. Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeurAu 31/08/2014

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres disponibles à la vente	0	0	22	22
Instruments de couverture	0	192	0	192
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	38 157	38 157
Actifs financiers	0	192	38 179	38 371
Instruments de couverture	0	0	0	0
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	(91 292)	(91 292)
Passifs financiers	0	0	(91 292)	(91 292)

Au 31/08/2013

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres disponibles à la vente	0	0	22	22
Instruments de couverture	0	242	0	242
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	0	45 532	45 532
Actifs financiers	0	242	45 554	45 796
Instruments de couverture	0	0	0	0
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	0	(81)	(35 531)	(35 612)
Passifs financiers	0	(81)	(35 531)	(35 612)

27.3. Classement des instruments financiers par catégorie de risqueAu 31/08/2014

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31/08/2014	Risque de crédit (en juste valeur)	Risque de liquidité (en juste valeur)	Risque de taux (en juste valeur)	Risque de de change (en juste valeur)
Prêts et cautions	159	159			
Créances clients	125 243	125 243			
Autres créances	38 572	38 380			192
Disponibilités	25 412	25 412			
SICAV et autres placements	12 745	12 745			
Autres emprunts	(61 955)		(61 955)		
Concours bancaires	(29 337)		(29 337)		
Total	110 839	201 939	(91 292)	0	192

Au 31/08/2013

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31/08/2013	Risque de crédit (en juste valeur)	Risque de liquidité (en juste valeur)	Risque de taux (en juste valeur)	Risque de de change (en juste valeur)
Prêts et cautions	172	172			
Créances clients	94 872	94 872			
Autres créances	36 834	36 592			242
Disponibilités	32 448	32 448			
SICAV et autres placements	13 084	13 084			
Autres emprunts	(24 768)		(24 768)		
Concours bancaires	(10 844)		(10 844)		
Total	141 798	177 168	(35 612)	0	242

Le groupe a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

27.4- Risque de crédit

Classement des créances commerciales en échues et non échues

Au 31/08/2014

En milliers d'euros	Brut	dont export	Dépréciation	Nette
Non échues	43 102	30 049	0	43 102
Echues	87 119	65 110	(4 977)	82 141
Créances commerciales	130 220	95 159	(4 977)	125 243

Au 31 août 2014, les 82 141 milliers d'euros de créances nettes échues concernent principalement :

- au sein de l'activité Bateaux (67 744 milliers d'euros), les bateaux mis à disposition des clients et non encore enlevés, selon la règle adoptée par le groupe de reconnaissance du chiffre d'affaires à la mise à disposition;
- au sein de l'activité Habitat (14 397 milliers d'euros), les retards de règlement des clients par rapport au délai théorique de paiement, dont le risque de crédit est appréhendé par le groupe.

L'âge des créances échues hors clients douteux est réparti de la façon suivante :

En milliers d'euros	Echues depuis plus de 90 jours	Echues entre 30 et 90 jours	Echues depuis moins de 30 jours	Total
Bateaux	9 113	6 638	52 086	67 837
Habitat	3 875	5 713	3 925	13 513
Total	12 988	12 351	56 010	81 349

En date du 30 novembre 2014, la situation des créances restant impayées est la suivante :

En milliers d'euros	Echues depuis plus de 90 jours	Echues entre 30 et 90 jours	Echues depuis moins de 30 jours	Total
Bateaux	6 310	3 794	16 884	26 988
Habitat	2 313	1 454	257	4 024
Total	8 622	5 249	17 141	31 012

Variation des dépréciations sur créances commerciales

En milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Solde au 1er septembre	5 086	4 128
Perte de valeur comptabilisée	(109)	958
Solde au 31 août	4 977	5 086

Pourcentage de créances échues sur créances mobilisables

en milliers d'euros	31/08/2014	31/08/2013
Créances commerciales en valeur brute	130 220	99 958
Provisions pour créances douteuses	(4 977)	(5 086)
Créances commerciales en valeur nette	125 243	94 872
Créances échues au 31 août	82 141	52 600
dont créances export	63 688	35 815
% créances échues sur créances mobilisables	65,6%	55,4%

27.5- Risque de change

L'exposition du groupe au risque de change est la suivante :

	31/08/2014		31/08/2013	
	KUSD	KPLN	KUSD	KPLN
Créances commerciales	74 090	607	37 943	768
Dettes fournisseurs	(13 346)	(6 060)	(5 590)	(5 309)
Exposition bilancielle brute	60 744	(5 453)	32 353	(4 541)
Ventes prévisionnelles estimées	154 141	0	107 929	0
Achats prévisionnels estimés	(40 221)	(124 046)	(25 910)	(133 753)
Exposition prévisionnelle brute	113 920	(124 046)	82 019	(133 753)
Contrats de change à terme	(200 596)	118 079	10 356	136 426
Exposition nette	(25 932)	(11 420)	124 728	(1 868)

Note 28 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés par les commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes et au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes ont été les suivants :

en milliers d'euros et en pourcentage	ATLANTIQUE REVISION CONSEIL		KPMG Audit	
	K€	%	K€	%
Commissariat aux comptes, certification des comptes, examen des comptes sociaux et consolidés	203	100%	203	100%
- société mère	41	20%	38	19%
- filiales	162	80%	165	81%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (*)	0	0%	0	0%
Sous-total	203	100%	203	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Sous-total	0	0%	0	0%
Total des honoraires	203		468	
			319	

(*) Mission d'assistance pour l'acquisition de Rec Boat Holdings LLC et contrôle légal des informations sociales, environnementales et sociétales.

(**) Mission d'assistance pour des projets d'acquisition et contrôle légal des informations sociales, environnementales et sociétales.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bénéteau S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Goodwill

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwills selon les modalités décrites dans la note 3.5.1. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions du flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

- Provisions

Les provisions inscrites au bilan et les principes et méthodes de comptabilisation de ces provisions sont détaillés dans les notes 12 et 3.15. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations disponibles lors de nos travaux, nous avons revu les approches utilisées par le groupe et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses.

- Valorisation des stocks

Les notes 3B et 3.10 exposent la méthode de valorisation et de dépréciation des stocks ainsi que l'incidence d'un changement d'estimation sur la valorisation des stocks de produits finis et d'encours. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement d'estimation et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à LA ROCHE SUR YON et à NANTES, le 18 décembre 2014
Les Commissaires aux comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck NOEL
Associé

Comptes sociaux

Bénéteau S.A.

Bilan au 31 Août 2014

ACTIF

En K€	Notes	Montants bruts 31/08/2014	Amortis- sements et provisions	Montants	Montants
				31/08/2014	31/08/2013
Immobilisations incorporelles	1.2				
Frais de recherche et développement	1.3	766	600	166	0
Concessions, brevets, licences, marques	1.4	1 082	36	1 046	963
Fonds commercial (1)				0	0
Autres immobilisations incorporelles		5 450	3 932	1 518	1 835
Immobilisations incorporelles en cours		7 675		7 675	3 401
Immobilisations corporelles	1.5				
Terrains		392	91	301	310
Constructions		6 543	3 836	2 707	3 026
Inst. techniques, matériels et outils industriels		624	530	94	112
Autres immobilisations corporelles		2 614	1 924	690	347
Immobilisations en cours		215		215	312
Avances et acomptes				0	0
Immobilisations financières (2)	1.6				
Participations		97 558	2 500	95 058	95 853
Créances rattachées à des participations		458	0	458	4 932
Autres titres immobilisés		1 072	0	1 072	1 346
Prêts		10		10	0
Autres immobilisations financières		21		21	21
Actif immobilisé	1.1	124 481	13 449	111 032	112 456
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvis.				0	0
En cours de production				0	0
Produits intermédiaires et finis				0	0
Avances et acomptes sur commandes		4 486		4 486	4 800
Créances	1.7				
Créances clients et comptes rattachés		3 068	108	2 960	2 739
Autres créances d'exploitation		159 663	2 500	157 163	93 498
Valeurs mobilières de placement	1.8	24 609	0	24 609	24 007
Disponibilités		494		494	20 039
Charges constatées d'avance	1.9	538		538	561
Actif circulant		192 858	2 608	190 250	145 643
Ecart de conversion actif				-	-
TOTAL ACTIF		317 339	16 057	301 282	258 100

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

Bilan au 31 Août 2014 (suite)

PASSIF

En K€	Notes	31/08/2014	31/08/2013
Capital social dont capital versé	2.1	8 279	8 279
Primes d'émission, fusion, apports		27 850	27 850
Réserves			
Réserve légale		871	871
Réserves réglementées			
Autres réserves		179 940	182 882
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		(7 037)	(2 942)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		1 762	608
Capitaux propres	2.11	211 665	217 547
Provisions			
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		4 523	2 625
Provisions pour risques et charges	2.2	4 523	2 625
Dettes financières (1)			
Emprunts et dettes auprès éts de crédit (2)		67 123	4 718
Emprunts et dettes financières divers		4 378	24 523
Avances et acomptes reçus sur commandes		-	-
Dettes d'exploitation (1)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 317	1 911
Dettes fiscales et sociales		929	729
Autres		9 422	5 063
Dettes diverses (1)			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		925	984
Produits constatés d'avance (1)		-	-
Passif circulant	2.3	85 094	37 927
Ecarts de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		301 282	258 100
(1) dont à moins d'un an		85 094	37 927
(2) dont concours bancaires courants		24 815	60

Compte de Résultat 31 Août 2014

En K€	Notes	2013/2014	2012/2013
Produits d'exploitation		-	-
Production vendue : biens et services		12 678	13 077
Chiffre d'affaires net	3.1	12 678	13 077
Production stockée		-	-
Production immobilisée		1 079	489
Subventions d'exploitation		0	2
Reprises sur provisions et amortiss., transfert de charges	3.2	171	82
Autres produits		0	1
Produits d'exploitation		13 928	13 652
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		-	-
Autres achats externes		9 766	8 984
Impôts, taxes et assimilés		260	307
Charges de personnel	3.3		
Salaires et traitements		1 847	1 620
Charges sociales		1 357	736
Dotations aux amortissements et provisions			
Sur immobilisations : dotations aux amort.		1 413	1 415
Sur immobilisations : dotations aux prov.		-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions		-	-
Pour risques et charges : dotations aux prov.		2 048	1 880
Autres charges		931	1 037
Charges d'exploitation		17 622	15 979
Résultat d'exploitation		(3 694)	(2 327)
Produits financiers			
De participation		3 223	3 996
Autres intérêts et produits assimilés		2 379	2 217
Reprises sur provisions et transfert de charges		4 993	611
Gains de change nets		451	395
Produits financiers		11 046	7 220
Charges financières			
Dotation aux amortissements et provisions		2 500	4 993
Intérêts et charges assimilées		11 720	5 881
Pertes de change nettes		2 538	470
Charges financières		16 758	11 344
Résultat financier	3.4	(5 712)	(4 125)
Résultat courant avant impôt		(9 406)	(6 452)

Compte de Résultat 31 Août 2014 (suite)

En K€	Notes	2013/2014	2012/2013
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		95	260
Sur opérations en capital		27	6
Reprises sur provisions et transferts de charges		10	14
Produits exceptionnels		132	280
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		54	251
Sur opérations en capital		27	10
Dotations aux amortissements et provisions		1 166	337
Charges exceptionnelles		1 247	598
Résultat exceptionnel	3.5	(1 115)	(318)
Participation et Intéressement des salariés		0	0
Impôts sur les bénéfices	3.6	(3 484)	(3 828)
RESULTAT NET		(7 037)	(2 942)

ANNEXE AUX COMPTES DE BENETEAU S.A.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouvert le 1er septembre 2013 et clos le 31 août 2014.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Faits caractéristiques de l'exercice

En date du 7 novembre 2013, Bénéteau SA a procédé à un abandon de créance en faveur de sa filiale GBI Holding à hauteur de 4 850 milliers d'euros.

En date du 29 août 2014, Bénéteau SA a procédé à un abandon de créance en faveur de sa filiale BH pour 4 000 milliers d'euros.

Compte tenu des besoins de financement nécessaire de GBI Holding (et de ses filiales Monte Carlo Yachts, Bio Habitat Italia, et IRM Italia) à venir et afin de se conformer à la législation italienne imposant un certain niveau de fonds propres au regard du capital social tout au long de l'exercice comptable, une provision sur compte courant a été constituée à hauteur de 2 500 milliers d'euros, soit à hauteur des abandons de créances qui seront consentis d'ici décembre 2014.

Au 31 juillet 2014, la société SCI Nautilus n'ayant plus d'activité a fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine dans les comptes de Bénéteau SA.

Principes, règles, méthodes comptables et présentation des états

Les chiffres fournis dans la présente annexe sont en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014 ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de Commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le Plan Comptable Général (règlement CRC 99.03).

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

I - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1.1 Mouvements des immobilisations, amortissements et provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé

• VALEURS BRUTES

En K€	Valeur brute des immos 01/09/2013	Variations par transfert de poste à poste	Acquisitions Créations Augmen. des actifs	Cessions Mises hors service Dimin. actifs	Valeur brute des immos 31/08/2014
Frais de recherche et développement	574	192	0	0	766
Concessions, brevets, licences et marques	979	0	4	0	983
Fonds commercial	0	99	0	0	99
Logiciels	5 016	100	334	0	5 450
Immobilisations incorporelles en cours	3 401	(192)	4 465	0	7 675
TOTAL Immobilisations incorporelles	9 970	199	4 803	0	14 973
Terrains et aménagements	392	0	0	0	392
Constructions et aménagements	6 543	0	0	0	6 543
Matériels, installations techniques	597	29	10	(11)	624
Autres immobilisations corporelles	2 054	73	530	(44)	2 614
Immobilisations en cours	312	(301)	204	0	215
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations corporelles	9 898	(198)	744	(55)	10 389
Participations	98 353	(1 794)	1 000	0	97 558
Créances rattachées à des participations	4 932	0	0	(4 474)	458
Autres titres immobilisés	1 346	0	7 120	(7 395)	1 072
Prêts	0	0	10	0	10
Autres immobilisations financières	21	0	4	(3)	21
TOTAL Immobilisations financières	104 652	(1 794)	8 134	(11 873)	99 120
TOTAL GENERAL	124 521	(1 794)	13 682	(11 927)	124 481

• AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En K€	Amort. au 01/09/2013	Augment. Dotations de l'exercice	Diminutions afférentes aux éléments sortis et reprises	Amort. au 31/08/2014
TOTAL Immobilisations incorporelles	3 771	797	0	4 568
Terrains et aménagements	83	9	0	91
Constructions	3 517	319	0	3 836
Matériels, installations techniques	485	56	(11)	530
Autres immobilisations corporelles	1 707	234	(17)	1 924
TOTAL Immobilisations corporelles	5 792	617	(29)	6 380
TOTAL AMORTISSEMENTS	9 563	1 414	(29)	10 949
Provision pour dépréciation actif				
Sur participations	2 500	0	0	2 500
Sur autres titres immobilisés	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS	2 500	0	0	2 500
TOTAL GENERAL	12 063	1 414	(29)	13 449

1.2 Immobilisations incorporelles

Elles s'élèvent au 31 août 2014 à 14 973 K€ contre 9 970 K€ au 31 août 2013.

Les différents éléments composant ce poste sont les suivants :

- des frais de recherche et développement amortis sur 3 ans (cf. note 1.3)
- une marque non amortie et une concession amortie sur 15 ans (cf. note 1.4)
- des logiciels amortis sur 1 an et 5 ans, incluant les coûts de développement liés à la mise en place d'un nouvel ERP pour l'ensemble du Groupe Bénéteau.

1.3 Frais de recherche et développement

Au cours des exercices antérieurs, la société a engagé un projet de recherche et développement en matière de processus de conception, de développement et de fabrication de bateaux, totalement différent.

En raison de la nature même de ce projet, le groupe a décidé d'immobiliser les frais externes (honoraires essentiellement) et internes (main d'œuvre directement liée au projet) et de les porter à l'actif du bilan en frais de recherche et développement.

L'amortissement de ces frais de recherche et développement a débuté au moment de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés : soit au 1er septembre 2004.

1.4 Concessions, brevets, licences et marques

La durée de consommation des avantages économiques attendus de la marque n'est pas déterminable. Elle n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

Elle fera éventuellement l'objet d'une dépréciation si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La concession est un droit d'usage exclusif à long terme permettant de bénéficier de la pleine jouissance des Fibres Optiques Noires ; elle est amortie sur sa durée d'utilité.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production pour la partie produite par l'entreprise. Elles n'ont jamais fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés de façon linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- aménagements sur terrains	20 ans
- constructions d'exploitation	20 ans
- installations et agencements des constructions	10 à 20 ans
- matériel et outillage	3 à 10 ans
- installations et agencements du matériel	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans

La société pratique, dans la mesure du possible, des amortissements dégressifs considérés comme dérogatoires pour la fraction excédant l'amortissement économique. La provision ainsi constituée s'élève à 1 762 K€.

1.6 Immobilisations financières

Elles s'élèvent au 31 août 2014 à 99 121 K€ contre 104 651 K€ au 31 août 2013.

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence lorsque la valeur d'utilité de la société filiale est inférieure à la valeur historique :

- pour les filiales industrielles, la valeur d'utilité est définie comme étant l'actualisation des perspectives de résultats futurs de la société filiale.
- pour les filiales purement commerciales, ou pour lesquelles l'appréciation des perspectives d'activité n'est pas pertinente, la valeur d'utilité est appréciée au regard du montant de la quote-part détenue des capitaux propres, après application pour les filiales étrangères du taux de la devise au 31 août.

Le tableau des filiales et participations figure à la rubrique 4.3 de la présente annexe.

Le poste « Autres titres immobilisés » est composé essentiellement d'actions propres (mouvements détaillés sur note 4.6). Sur la base de la moyenne des cours de Bourse du mois d'août 2014, leur valeur s'élève à 1 743 K€ pour une valeur nette au bilan de 1 052 K€ (déterminée sur la base du cours du 31 août 2014).

1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours de clôture ou converties au taux de couverture si elles font l'objet d'un contrat de couverture de change à terme.

La perte de change latente donne lieu à la constitution d'une provision pour charges à due concurrence.

A la clôture, le poste clients ne comprend aucune créance à plus d'un an et se décompose ainsi :

en K€	31/08/2014	31/08/2013
Comptes clients ordinaires	214	64
Comptes clients entreprises liées	2 725	2 675
Effets à recevoir	-	-
Clients douteux	129	-
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(108)	-
TOTAL	2 960	2 739

Les autres créances d'exploitation ne comportent pas de créances à plus d'un an et se décomposent comme suit :

en K€	31/08/2014	31/08/2013
Impôts et taxes	10 108	3 278
Autres créances	66	363
Autres créances entreprises liées *	149 489	94 707
Provision pour dépréciation des créances**	(2 500)	(4 850)
TOTAL	157 163	93 498

* dont compte courant d'intégration fiscale - -

** dépréciation créance entreprise liée : GBI Holding, à hauteur de l'abandon de créance prévue.

1.8 Valeurs Mobilières de Placement

La valeur d'inventaire des actions propres réservées s'élève à 11 866 milliers d'euros. Evaluées au cours du 31 août 2014, les actions propres réservées s'élèvent à 17 702 milliers d'euros.

Il s'agit d'actions propres réservées (cf. notes 4.4 et 4.5) pour un montant de 10 744 K€ et d'actions propres disponibles pour une valeur brute de 1 122 K€ ayant une valeur d'inventaire de 1 299 K€. Par ailleurs, le portefeuille d'attribution d'actions gratuites fait l'objet d'une provision pour risque (cf note 2.2).

Les autres titres se composent de SICAV pour 2 163 K€ dont la valeur d'inventaire s'élève à 2 164 K€ et de certificats de dépôts à moins de 5 mois pour 10 581 K€.

1.9 Comptes de régularisation et assimilés - Actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 538 K€ et sont composées en totalité de charges d'exploitation.

Au 31 août 2013, leur montant était de 561 K€.

Les produits à recevoir s'élèvent à 32 K€ et se décomposent en :

en K€	31/08/2014	31/08/2013
Produits d'exploitation	15	13
Produits d'exploitation - entreprises liées	-	-
Produits financiers	17	12
TOTAL	32	25

2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

2.1 Capital social

Il se compose de 82 789 840 actions de 0,10 €, entièrement libérées.

Les informations relatives aux actions propres et aux programmes d'attribution d'actions sont détaillées aux points 4.4, 4.5 et 4.6.

2.1.1 Capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice est la suivante :

en K€	
Capitaux propres au 01/09/2013	217 547
Amortissements dérogatoires (cf. note 1.5)	1 155
Distribution de dividendes	(-)
Résultat de l'exercice	(7 037)
Montant des capitaux propres au 31/08/2014	211 665

Le résultat net hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires s'élève à (-) 5 882 K€ au 31 août 2014.

Les dispositions fiscales entraînent pour notre société une dette future d'impôt d'un montant net de 439 K€, calculée au taux de 38 %.

2.2 Provisions pour risques et charges

En K€	Montant en fin d'exercice 31/08/2013	Augment. dotations de l'exercice	Diminutions reprises de provisions utilisées	Diminutions reprises de provisions non utilisées	Montant en fin d'exercice 31/08/2014
Provisions pour perte de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	2 625	2 048	-	(150)	4 523
TOTAL	2 625	2 048	-	(150)	4 523

Au 31 août 2014, Bénéteau SA a comptabilisé :

- une dotation aux provisions pour charge relative aux actions propres réservées pour le plan d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 2 046 K€.
- une dotation aux provisions pour médailles du travail à hauteur de 2 K€, dont l'évaluation prend en compte les salariés présents

dans l'entreprise à la date du calcul, leur ancienneté, le barème des gratifications en fonction de cette ancienneté, le taux de survie, la rotation et une actualisation financière.

2.3 Dettes

La répartition des dettes, selon leur échéance au 31 août 2014, est détaillée dans le tableau ci-dessous :

en K€	Montant total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à 2 ans maximum à l'origine	67 123	67 123	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine	0	0	-	-
Emprunts et dettes financières divers	4 378	4 378	-	-
Dettes financières entreprises liées	8 693	8 693	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 367	1 367	-	-
Fournisseurs entreprises liées	949	949	-	-
Personnel et comptes rattachés	422	422	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	392	392	-	-
Etats et autres collectivités publiques				
- impôts sur les bénéfices	0	0	-	-
- taxes sur la valeur ajoutée	45	45	-	-
- autres impôts, taxes et assimilés	70	70	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	926	926	-	-
Dettes sur immobilisations entreprises liées	0	0	-	-
Autres dettes	728	728	-	-
Autres dettes entreprises liées	0	0	-	-
TOTAL	85 094	85 094	-	-

2.4 Charges à payer

Au 31 août 2014 les charges à payer s'élèvent à 1 401 K€ suivant détail ci-après :

en K€	Exploitation	Financier	Exceptionnel
	31/08/2014		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	689	-	-
Fournisseurs entreprises liées	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	515	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	218	-
Autres dettes	-	-	-
Autres dettes entreprises liées	-	-	-
TOTAL	1 204	218	-

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Chiffre d'affaires

en K€	2013/2014	2012/2013
Ventes en France	11 078	11 709
Ventes à l'étranger	1 600	1 368
TOTAL	12 678	13 077

3.2 Reprises de provisions et transferts de charges d'exploitation

en K€	2013/2014	2012/2013
Reprise sur provisions pour risques et charges	150	56
Transferts de charges de personnel	21	28
TOTAL	171	82

3.3 Charges de personnel

Les rémunérations versées aux organes d'administration et de direction s'élèvent à 506 K€, contre 547 K€ l'exercice précédent. L'effectif moyen est de 23 personnes, composé de 7 employés et 16 cadres.

3.4 Produits et charges financiers

Le résultat financier fait apparaître une charge nette de 5 712 K€. Il comprend des dividendes reçus des filiales pour un montant de 3 223 K€. Par ailleurs, Bénéteau SA a consenti des abandons de créance à deux de ses filiales, GBI Holding et BH, pour respectivement 4 850 K€ (dont la provision constatée en 2012/2013 a été reprise en 2013/2014) et 4 000 K€.

Une provision pour dépréciation a été constatée sur le compte courant de la filiale GBI Holding à hauteur de 2 500 K€.

Le résultat financier concernant les entreprises liées et intégrant les éléments sus mentionnés, fait apparaître une charge nette de 1 077 K€.

Un mal de confusion a été constaté en résultat financier lors du transfert universel de patrimoine de la SCI Nautilus dans Bénéteau SA à hauteur de 1 112 K€.

3.5 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

en K€	2013/2014	2012/2013
Dotation / reprise amortissements dérogatoires	(1 155)	(323)
Plus ou moins value sur cession d'actif	-	(5)
Reprise de provision pour risque	-	-
Boni / Mali sur rachat d'actions propres	45	10
Dotation aux provisions pour risques et charges	-	-
Dons	(5)	-
TOTAL	(1 115)	(318)

3.6 Impôt et fiscalisation du résultat

Au 31 août 2014, la ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

En K€	Avant impôt	Charge Nette d'impôt	Après impôt
Résultat courant	(9 406)	2 570	(6 836)
Résultat exceptionnel	(1 114)	914	(200)
TOTAL	(10 521)	3 484	(7 037)

Bénéteau S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention conclue à ce titre est conforme à la seconde conception autorisée : elle prévoit que l'économie d'impôt réalisée et liée aux déficits, soit prise en compte immédiatement dans le résultat de la société mère dans la limite du résultat fiscal d'ensemble utilisable. L'économie d'impôt liée à l'intégration fiscale pour l'exercice 2013/2014 s'élève à 1 573 K€.

4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Note concernant les entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont indiqués à chaque poste correspondant du bilan.

Les comptes de Bénéteau S.A. sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de BERI 21 S.A.

4.2 Engagements donnés

Ils comprennent :

En K€	31/08/2014
Caution :	
- consortium pour construction d'une usine pour une filiale	500
- pour filiale sur subvention R&D par la commune	246
- douane	51
Garanties :	
- engagement bancaire pour les lignes de crédit filiales	27 996
- engagement bancaire pour remboursement de TVA des filiales italiennes	12 597
Indemnités de départ à la retraite *	418
Ventes à terme en devise	203 864
Achats à terme en devise	(16 732)
TOTAL	228 940

* Les engagements de la société à ce titre sont calculés selon la méthode adoptée dans le groupe tenant compte de l'ensemble des salariés, des dispositions conventionnelles, du taux de survie, de l'évolution des salaires, de la rotation, du rendement financier et des charges sociales. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Les cautions et garanties données ne concernent pas les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées.

4.3 Tableau des filiales et participations

Société	Capital	en milliers d'euros	Capitaux propres hors résultat du dernier exercice	Quote part de capital détenue en %	Valeurs Compta. des titres détenus	Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avances consentis par la sté et non encore remboursés	C.A. hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividende encaissé par la société au cours de l'exercice
FILIALES (50% au moins)										
C.N.B	3 488	21 437	100	4 776	4 776	11 237	-	144 771	5 725	1 429
S.P.B.I	51 542	235 182	100	40 774	40 774	9 909	-	507 103	(8 095)	-
B.H.	5 000	2 498	100	5 000	2 500	3 224	-	17 283	57	-
IRM	11 038	36 160	100	38 903	38 903	12 381	-	86 569	2 472	995
O'Hara	3 900	19 328	100	4 031	4 031	-	-	63 824	609	798
GBI Holding	1 108	1 112	100	1 108	1 108	62 672	-	-	(27)	-
PARTICIPATIONS (10 à 50%)										
SGB Finance (1)	6 054	39 761	49	2 967	2 967	-	-	-	(1 784)	-

(1) Clôture des comptes : 31/12

4.4 Options d'achat d'actions

Conformément aux autorisations données par les actionnaires en Assemblée Générale, les organes compétents de la société ont décidé d'attribuer en tenant compte de la division par 5 du nominal :

- le 3 octobre 2001, 450 000 actions à 91 bénéficiaires, au prix d'exercice de 5,96 € l'action.
- le 13 février 2003, 450 000 actions à 99 bénéficiaires, au prix d'exercice de 6,46 € l'action.
- le 30 août 2006, 72 500 actions à 35 bénéficiaires, au prix d'exercice de 12,56 € l'action.

Les premières levées d'options ont eu lieu au cours de l'exercice 2005/2006 pour 220 250 achats d'actions.

Au cours de l'exercice 2006/2007, 171 425 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2007/2008, 108 513 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2008/2009, 6 000 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2009/2010, 32 664 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2010/2011, 88 342 options d'achats d'actions ont été exercées.

Au cours de l'exercice 2011/2012, 61 966 options d'achats d'actions ont été exercées et 27 050 options d'achat d'actions sont arrivées à échéance sans être exercées.

Au cours de l'exercice 2012/2013, 116 700 options d'achats d'actions ont été exercées et 68 390 options d'achat d'actions sont arrivées à échéance sans être exercées.

Les bénéficiaires sont des dirigeants ou salariés des sociétés du groupe Bénéteau.

4.5. Actions gratuites

Conformément aux autorisations données par les actionnaires en Assemblée Générale, les organes compétents de la société ont décidé d'attribuer en tenant compte de la division par 5 du nominal :

- le 30 août 2005, 42 500 actions gratuites.
- le 30 août 2006, 57 500 actions gratuites.
- le 29 août 2007, 148 440 actions gratuites composées notamment de 110 000 dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2008/2009, 4 690 actions dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2011/2012

- le 3 septembre 2008, 56 000 actions gratuites composées notamment de 6 000 actions dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2009/2010 (cf point 4.6.) et de 30 000 actions dont l'attribution a été abandonnée sur l'exercice 2011/2012.
- le 9 mai 2012, 1 264 700 actions gratuites.
- le 29 avril 2014, 212 000 actions gratuites.

Les bénéficiaires sont des dirigeants ou salariés des sociétés du groupe Bénéteau.

Les premières attributions définitives ont été effectuées au cours de l'exercice 2006/2007 pour 42 500 actions.

Au cours de l'exercice 2007/2008, 57 500 actions ont été attribuées.

Au cours de l'exercice 2010/2011, 21 250 actions ont été attribuées.

Au cours de l'exercice 2012/2013, 32 500 actions ont été attribuées.

4.6 Actions propres

La valeur des actions propres au 31 août 2014 déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse d'août 2014 s'élève à 1 743 K€ pour une valeur nette au bilan de 1 052 K€.

	Nombre	Valorisation en milliers d'euros
Actions au 31/08/2013	163 308	1 326
Acquisitions	574 656	7 119
Cessions	(603 456)	(7 393)
Actions au 31/08/2014	134 508	1 052

Cours moyen d'achat de l'exercice : 12,39 €

Cours moyen de vente de l'exercice : 12,33 €

Cours de bourse au 31 août 2014 : 12,96 €

Moyenne des cours de bourse d'août 2014 : 12,84 €

5- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En K€	2013/2014	2012/2013
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	(7 037)	(2 942)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation	4 466	3 246
Amortissements et provisions	4 466	3 242
Plus ou moins-values de cession	0	4
Marge brute d'autofinancement	(2 571)	304
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(58 587)	16 131
Créances	(63 889)	11 719
Dettes	5 302	4 412
Total 1 - Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(61 158)	16 435
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisation	(13 681)	(8 418)
Cessions d'immobilisation	13 694	9 846
Dettes sur immobilisation	(58)	984
Total 2 - Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	(45)	2 412
Opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Encaissements provenant de dettes financières	44 346	0
Remboursements de dettes financières	(26 841)	(35 388)
Cession / Transfert (acquisition) d'actions propres	0	(355)
Variation de périmètre		
Total 3 - Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement	17 505	(35 743)
VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)	(43 698)	(16 896)
Trésorerie à l'ouverture	43 986	60 882
Trésorerie à la clôture	288	43 986
Dont : Actions propres	11 865	11 723
Autres valeurs mobilières	12 744	12 284
Disponibilités	494	20 039
Comptes bancaires créditeurs	(24 815)	(60)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 août 2014**, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **Bénéteau S.A.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2014 s'établit à 95 058 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.6 de l'annexe ;
- les autres créances vis-à-vis d'entreprises liées, dont le montant net figurant au bilan au 31 août 2014 s'élève à 146 989 K€ sont valorisées à leur valeur nominale selon la note 1.7 de l'annexe et

sont dépréciées en tenant compte de la situation exposée dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'utilité des titres de participation et des créances vis-à-vis des entreprises liées, notamment à revoir lorsque cela est applicable l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles. Si l'appréciation des perspectives d'activité ne s'avérait pas pertinente, ces valeurs d'utilité ont été appréciées au regard du montant de la quote-part détenue des capitaux propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à LA ROCHE SUR YON et à NANTES, le 18 décembre 2014
Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck NOEL
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 août 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprecier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec la société GBI Holding S.R.L.

Personnes concernées : Messieurs Dieter GUST, Aymeric DUTHOIT et Yves LYON-CAEN

Compte tenu des spécificités du code civil italien, et suivant l'autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 29 août 2014, votre société s'est engagée à couvrir les pertes éventuelles au titre de l'exercice 2014-2015 à venir; et donc à abandonner en amont le montant nécessaire à la bonne tenue des comptes au plus bas de la saisonnalité.

Dans ce cadre, votre Conseil de Surveillance en date du 6 novembre 2014 a confirmé cet abandon de créance à hauteur de 2.500.000 €

Avec la société SAS BH

Personnes concernées : Madame Annette ROUX, Monsieur Bruno CATHELINAIS, Monsieur Yves LYON-CAEN et Monsieur Aymeric DUTHOIT.

Suivant l'autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 29 août 2014, votre société a consenti à la société SAS BH, un abandon de créance à hauteur de 4.000.000 €.

Avec les sociétés SPBI et FONDERIE VRIGNAUD

Personnes concernées : la société SPBI, filiale de BENETEAU SA à 100% et par ailleurs ayant des dirigeants communs (Monsieur Bruno CATHELINAIS, Monsieur Dieter GUST, Madame Carla DEMARIA, Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, Madame Annette ROUX, Monsieur Yves LYON-CAEN, Monsieur Yvon BENETEAU et Monsieur Luc DUPE); et la société FONDERIE VRIGNAUD, détenue par BENETEAU SA indirectement via SPBI à 74,94%.

Suivant l'autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 29 août 2014, votre société consentirait à la société ATRADIUS une garantie (autonome et à l'ère demande) afin que BENETEAU SA se porte garant de ses filiales SPBI et FONDERIE VRIGNAUD au titre de deux lignes de caution ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) délivrées par ATRADIUS d'une durée de 5 ans au taux de 0,35% l'an selon utilisation pour :

- 2.688.820 € maximum pour les sites SPBI
- 121.448 € maximum pour le site de la FONDERIE VRIGNAUD.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés filiales du groupe notamment SPBI, CNB et BIO HABITAT

Personnes concernées : Madame Annette ROUX, Monsieur Bruno CATHELINAIS, Monsieur Yves LYON-CAEN, Monsieur Dieter GUST, Monsieur Aymeric DUTHOIT, Monsieur Yvon BENETEAU, Monsieur Luc DUPE, Madame Carla DEMARIA et Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU.

Suivant l'autorisation de votre Conseil de Surveillance en date du 31 août 2011, votre société a mis en place une convention de gestion centralisée de change. Cette convention prévoit que votre société procède aux couvertures globales de change, assume le risque de change et conserve le résultat des opérations de couverture de change. En contrepartie, cette prestation ne donne lieu à aucune rémunération complémentaire spécifique.

Le montant comptabilisé au titre de la couverture de change de vos filiales représente une charge nette de 2 086 247 €.

Avec les membres du Directoire et du Conseil de surveillance :

Madame Annette ROUX, Monsieur Bruno CATHELINAIS, Monsieur Luc DUPE, et Monsieur Yvon BENETEAU.

Des intérêts ont été calculés sur leurs avances en comptes courants dans les limites autorisées pour être admis dans les charges fiscalement déductibles.

Ils se sont élevés globalement à 5 652 €.

Fait à LA ROCHE SUR YON et à NANTES, le 18 décembre 2014
Les Commissaires aux comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck NOËL
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les opérations sur le capital prévues aux résolutions 17 et 19 de l'assemblé générale extraordinaire du 30 janvier 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions prévues par le code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

I. Attribution d'actions ordinaires gratuites existantes de votre société en faveur des dirigeants, des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux (résolution n° 17)

En exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des dirigeants, des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Bénéteau et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une période de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

2. Réduction du capital social par annulation d'actions achetées (résolution n° 19)

En exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de 3 ans, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions (résolution 16).

Fait à LA ROCHE SUR YON et à NANTES, le 18 décembre 2014
Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL

Jérôme BOUTOLLEAU
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck NOEL
Associé

PROJET DES RÉSOLUTIONS

Première résolution ordinaire

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2014)

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, déclare approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2014, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître une perte de – 7.036.659,28 €.

Cette approbation comporte celle des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts réintégrées au résultat fiscal de l'exercice pour un montant de 16.528 €.

Deuxième résolution ordinaire

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2014)

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, déclare approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2014, tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 9.424 K€ (dont part du groupe : 9.193 K€).

Troisième résolution ordinaire

(Approbation des conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve sans réserve les conventions qui y sont relatées.

Quatrième résolution ordinaire

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Yves LYON-CAEN, Président du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Yves LYON-CAEN, Président du Conseil de Surveillance, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

Cinquième résolution ordinaire

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Madame Annette ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Madame Annette ROUX, Vice-Président du Conseil de Surveillance, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

Sixième résolution ordinaire

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Bruno CATHELINAIS, Président du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Bruno CATHELINAIS, Président du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

Septième résolution ordinaire

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Madame Carla DEMARIA, membre du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Madame Carla DEMARIA, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

Huitième résolution ordinaire

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Dieter GUST, membre du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Dieter GUST, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

Neuvième résolution ordinaire

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Aymeric DUTHOIT, membre du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Aymeric DUTHOIT, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

Dixième résolution ordinaire

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, membre du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération dûe ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 août 2014 à Monsieur Jean-Paul CHAPELEAU, membre du Directoire, tels que figurant dans le Rapport Financier Annuel.

Onzième résolution ordinaire

(Affectation des résultats - Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 août 2014, d'un montant de – 7 036 659,28 €, de la manière suivante :

- Autres réserves - 7 036 659,28 €

Et de prélever 3 311 593,60 € sur les Autres réserves également pour :

- Dividendes 3 311 593,60 €

Le poste Autres réserves sera ainsi porté de 179 939 568,97 € à 169 591 316,09 €.

La part de bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison des actions propres détenues par la société lors de la mise en paiement sera affectée au compte Report à nouveau.

Le dividende proposé s'élève à 0,04 € pour chacune des 82 789 840 actions de 0,10 € nominal.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Nominal de l'action	0,10 €	0,10 €	0,10 €
Nombre d'actions	82.789.840	82.789.840	82.789.840
Dividende net	0,18 €	-	-

Douxième résolution ordinaire

(Nomination de Madame Annette Roux au Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un échelonnement des mandats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission à compter de ce jour de Madame Annette ROUX de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à l'effet d'échelonner les mandats au sein du Conseil de Surveillance, et décide de nommer simultanément à compter de ce même jour :

- Madame Annette ROUX
née le 4 août 1942 à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)
demeurant 47 quai d'Orsay à Paris (75007)
en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017.

Treizième résolution ordinaire

(Nomination de Monsieur Yves Lyon-Caen au Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un échelonnement des mandats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Yves LYON-CAEN de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à l'effet d'échelonner les mandats au sein du Conseil de Surveillance, et décide de nommer simultanément à compter de ce même jour :

- Monsieur Yves LYON-CAEN
né le 29 juin 1950 à Paris (75)
demeurant 14 rue du Cherche Midi à Paris (75006)
en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017.

Quatorzième résolution ordinaire

Nomination de Monsieur Luc Dupé au Conseil de Surveillance, dans le cadre d'un échelonnement des mandats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Luc DUPE de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à l'effet d'échelonner les mandats au sein du Conseil de Surveillance, et décide de nommer simultanément à compter de ce même jour :

- Monsieur Luc DUPE,
né le 15 mai 1949 à Challans (85)
demeurant 4 rue Raynaud à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85800)
en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une
durée de 3 ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale
Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 août 2017.

Quinzième résolution ordinaire

(Fixation des jetons de présence au Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'attribuer au Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence pour l'exercice actuellement en cours, une somme de 200.000 € que le Conseil répartira comme il l'entend.

Seizième résolution ordinaire

(Renouvellement du programme de rachat des actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le Directoire, pour une nouvelle durée de 18 mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de, par ordre de priorité :

- l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites,
- la cession d'actions aux salariés de la société ou de son groupe, dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise créés dans les sociétés du groupe,
- la conservation et remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à : 14 €.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions sera de 94 M€.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

En cas d'ajustement de la valeur du nominal de l'action, les valeurs sus-indiquées seront ajustées dans les mêmes proportions.

Dix septième résolution extraordinaire

(Autorisation au Directoire d'attribuer des actions gratuites existantes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel, ou de certains d'entre eux, de la société BENETEAU S.A. et des autres entités de son groupe, des actions gratuites de la société, existantes (détenues en portefeuille ou à acquérir), dans les limites du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société.

Le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 40 % du nombre total d'actions attribuées et l'attribution définitive des actions aux dirigeants mandataires sociaux sera subordonnée à la réalisation de conditions de performances.

Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de ce jour.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 2 ans, les bénéficiaires devant alors conserver ces actions pendant une durée minimale de 2 ans à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 4 ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Directoire aura la faculté de choisir entre ces 2 possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le 1er cas, allonger la période d'acquisition et/ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de remplir toutes formalités ou diligence permettant la mise en place et la réalisation de cette attribution d'actions gratuites, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

Dix huitième résolution extraordinaire

(**Autorisation au Directoire de céder des actions aux salariés dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise**)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire à céder des actions, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, aux salariés de la société ou de son groupe, dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise créés dans les sociétés du groupe, dans les limites du nombre maximal d'actions provenant du plan de rachat d'actions de la société, et ce pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de remplir toutes formalités ou diligence permettant la mise en place et la réalisation de la cession d'actions à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

Dix neuvième résolution extraordinaire

(**Autorisation au Directoire de réduire le capital social par annulation d'actions**)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire à réduire le capital social par annulation des actions achetées en application de la 16ème résolution, dans les limites légales et ce pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de remplir toutes formalités ou diligence permettant la mise en place et la réalisation de la réduction du capital social et de modifier en conséquence les statuts.

Cette décision annule et remplace la précédente autorisation.

Vingtième résolution

(**Pouvoirs pour formalités**)

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour effectuer toutes formalités et faire valoir ce que de droit.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES à autoriser par l'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2015

En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, homologués par arrêté du 30 décembre 2005, le présent descriptif a pour objet de détailler les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 30 Janvier 2015.

Le présent descriptif est mis à la disposition du public sur le site internet de la société ([HYPERLINK «http://www.benetaugroup.com»](http://www.benetaugroup.com) www.benetaugroup.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers. Une copie peut être obtenue sans frais par courrier au siège social indiqué ci-dessus.

Nombre de titres et part du capital détenus par la société, répartition par objectifs

Au 30 Novembre 2014, la société détenait un total de 1 586 278 actions, représentant 1,92 % du capital social, réparties par objectifs de la façon suivante :

- contrat de liquidité conclu avec un PSI agissant de manière indépendante : 86 870 actions
- attribution aux salariés ou mandataires sociaux sous forme d'options d'achat d'actions : 71 200 actions
- attribution gratuite aux salariés ou mandataires sociaux : 1 264 700 actions
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 163 508 actions

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché des actions par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, sous forme d'options d'achat d'actions et / ou d'actions gratuites,
- la cession d'actions aux salariés de la société ou de son groupe, dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'épargne entreprise créés dans les sociétés du groupe,

- la conservation et remise des actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière,
- l'annulation d'actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Les actions affectées à des objectifs non réalisés où liés à un changement de stratégie au cours du programme de rachat, sont susceptibles d'être cédées dans le cadre d'un mandat de cession conclu avec un PSI agissant de manière indépendante, où d'être réaffectées à l'annulation dans le cadre des textes réglementaires.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir, prix maximal d'achat

Ce programme portera, comme le précédent, sur un maximum de 10 % du capital social.

Les titres sont des actions BENETEAU, ordinaires et toutes de même catégorie, cotées à Euronext - compartiment A de Euronext Paris (code ISIN FR0000035164).

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital social à ce jour, soit 82 789 840 actions, le nombre maximum d'actions qui pourraient être détenues par la société en application de ce programme serait donc de 8 278 984 actions.

Compte tenu des 1 586 278 actions déjà détenues, la société s'engage à ne pas acquérir plus de 6 692 706 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 14 €.

Sur cette base, l'investissement maximal théorique est donc de 94 M€.

Durée du programme de rachat

Ce programme aura une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 30 Janvier 2015, soit jusqu'au 30 Juillet 2016.

Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre du précédent programme jusqu'à la date de publication du présent descriptif

Détail dans tableau de déclaration synthétique joint.

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 1^{er} décembre 2013 au 30 Novembre 2014

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 1,92 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : -

Nombre de titres détenus en portefeuille : 1 586 278 actions

Valeur comptable du portefeuille : 13 881 703 €

Valeur de marché du portefeuille : 17 718 725€ (valorisé à 11,170 € : cours du 28/11/2014)

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes et Transferts	Positions couvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de Titres	586 823	502 953 ventes et 0 transferts	Options d'achat achetées - Achats à terme	Options d'achat vendues - Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	12,195 €	12,394 €		
Prix d'exercice moyen		0 €	-	-
Montants	7 156 141 €	6 233 750 € et 0 €		

Attestation du Rapport Financier Annuel 2013-2014

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Yves LYON-CAEN
Président du Conseil de Surveillance

Bruno CATHELINAIS
Président du Directoire

